



V ANNEXES

7 Sevitudes d'Utilité Publique

3 *Périmètre de Protection Modifié*





DEPARTEMENT DE L'HERAULT
COMMUNE DE POUSSAN



**PERIMETRE DE PROTECTION MODIFIE
DU PRESBYTÈRE
(PPM)**

INSCRIT SUR L'INVENTAIRE SUPPLÉMENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES
EN DATE DU 15 FÉVRIER 1951

ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L621-30-1 DU CODE DU PATRIMOINE PAR LE
SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DE L'HÉRAULT

FAIT A MONTPELLIER LE 21 JUILLET 2009

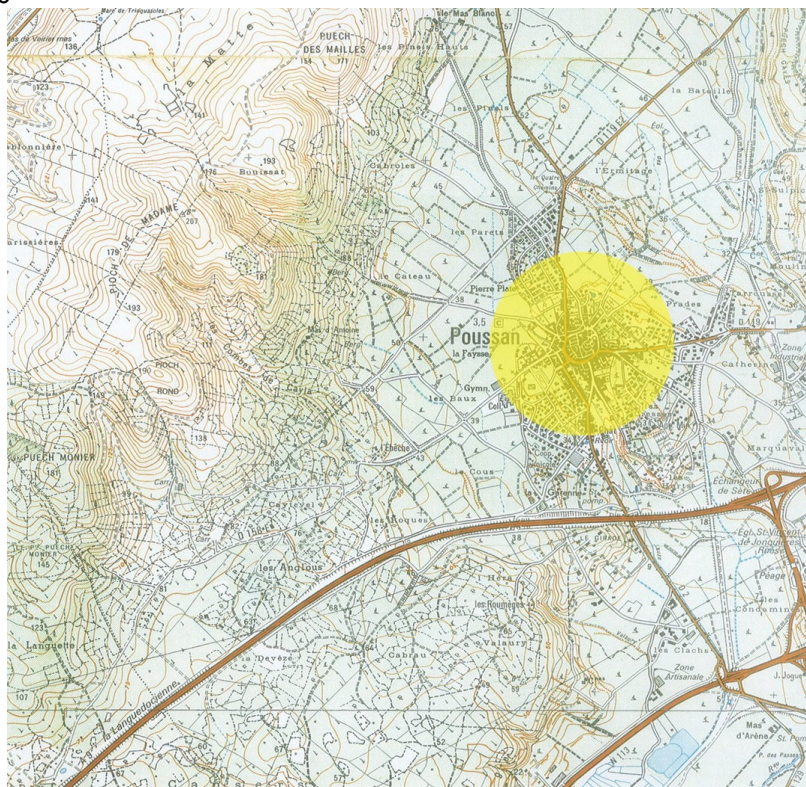
SOMMAIRE

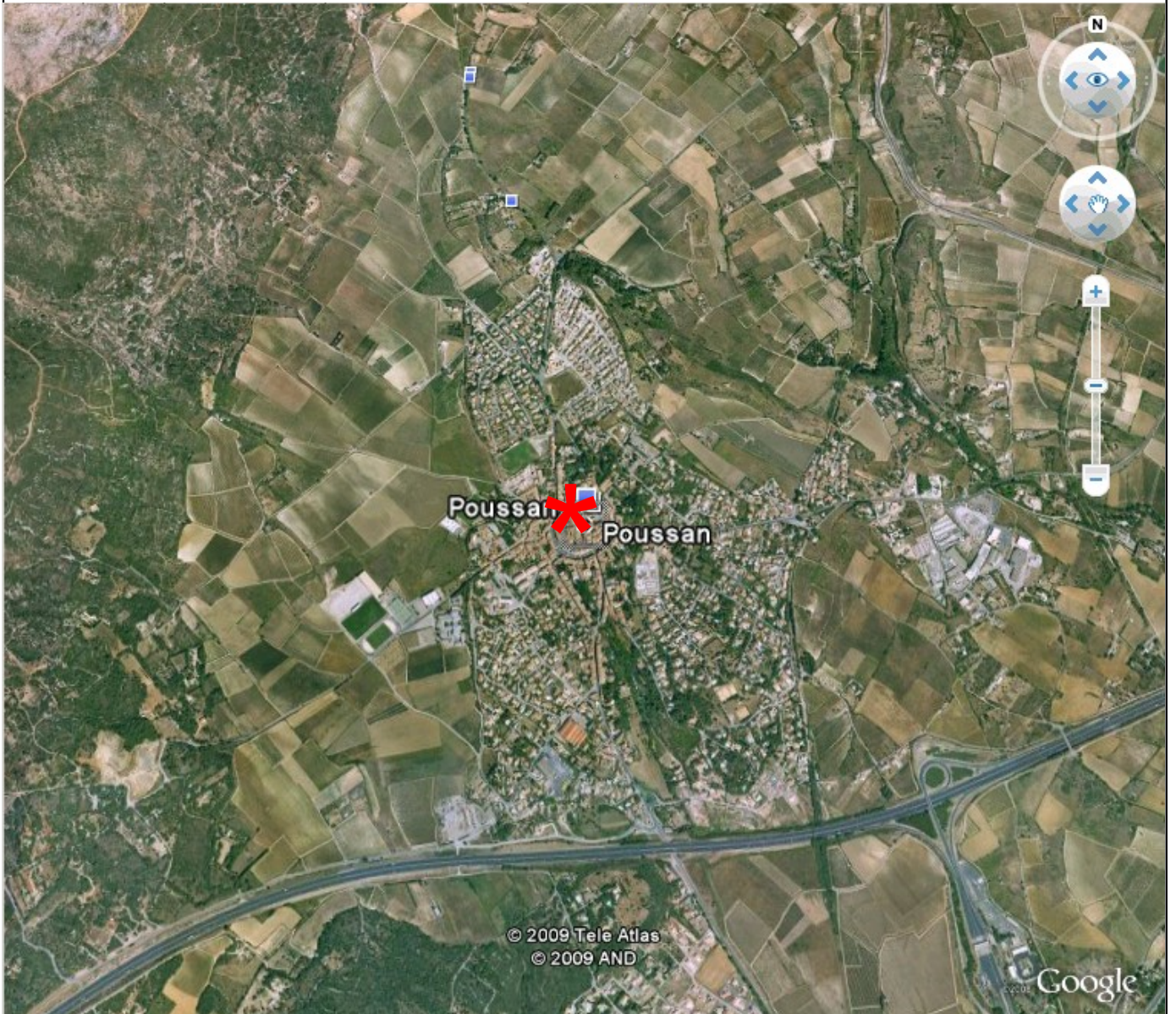
NOTICE JUSTIFICATIVE

1. DÉFINITION SOMMAIRE D'UN PPM AVEC RAPPEL DES TEXTES RÉGLEMENTAIRES
2. ANALYSE DU CONTEXTE
 - 2.1. DESCRIPTIF DU MONUMENT
 - 2.2. ANALYSE DE SON ENVIRONNEMENT
 - Le paysage de POUSSAN
 - Histoire générale de POUSSAN
 - Éléments historiques spécifiques du Presbytère
 - L'environnement spatial actuel du Presbytère
3. PROPOSITION D'UN PÉRIMÈTRE DE PROTECTION MODIFIÉ
 - 3.1. LIMITE NORD DU PPM
 - 3.2. LIMITE SUD DU PPM
 - 3.3. LIMITE EST DU PPM
 - 3.4. LIMITE OUEST DU PPM
4. ORIENTATIONS RÉGLEMENTAIRE POUR LA GESTION DES ABORDS
5. ANNEXES
 - Cadastre Napoléonien
 - Autres cadastres
 - Photos anciennes

PIECES GRAPHIQUES

1. PÉRIMÈTRE AVANT MODIFICATION
Echelle 1/5000^e
2. PÉRIMÈTRE DE PROTECTION MODIFIÉ
Echelle 1/2000^e
3. PÉRIMÈTRE DE PROTECTION MODIFIÉ DES CINQ MONUMENTS
Echelle 1/5000^e





1 – DEFINITION SOMMAIRE D'UN PPM AVEC RAPPEL DES TEXTES REGLEMENTAIRES

Le Cadre juridique – instauration de Périmètres de Protection Modifiés (PPM)

Référence : Article L621-2 du Code du patrimoine

Ordonnance n°2005-1128 du 8 septembre 2005

Article 49 du décret n°2007-487 du 30 mars 2007

Article 50 du décret n°2007-487 du 30 mars 2007

NB : textes juridiques à voir en annexe

L'article L621-30-1 du Code du patrimoine (anciennement article L 621.2 du Code du patrimoine) stipule que le périmètre de 500 mètres de rayon autour d'un monument, protégé au titre des monuments historiques, peut être modifié sur proposition de l'architecte des bâtiments de France et en accord avec la commune.

Le PPM est une servitude qui se substitue de plein droit à celle du rayon des 500 mètres. Dans la partie des abords non reprise dans le PPM, l'ABF ne sera plus consulté et ne donnera plus d'avis au titre de la loi de 1913 modifiée sur les monuments historiques.

La notion de co-visibilité continue d'opérer à l'intérieur du PPM.

Le présent document s'attache à décrire le patrimoine protégé et analyse ses abords. A partir de ces éléments, il argumente et justifie les limites du PPM.

2 – ANALYSE DU CONTEXTE

2.1 DESCRIPTION DU MONUMENT PROTEGE (élément du texte : « Histoire de Poussan »).

Le monument protégé est une reconstitution de 1862 d'un bâtiment du 14^e siècle.

C'était, avant cette reconstruction, un bâtiment plus large (environ 50cm) présentant une façade en ligne brisée (aujourd'hui droite).

Le rez-de-chaussée comportait une seule ouverture, un portail ogival, alors que la reconstruction compte, en plus de ce large portail, deux fenêtres de forme quadrangulaire partagées par un meneau central.

A l'étage, l'état des lieux du bâtiment ancien ne mentionne pas les belles baies géminées gothiques que l'on observe aujourd'hui.

L'observation des murs du presbytère actuel, révèle clairement la « couture » résultant de la transformation. Côté rue, la reconstruction a parfaitement intégré les nouvelles ouvertures, mais ce n'est pas le cas du retour, côté église, où certains détails dans la régularité des assises ou du bossage témoignent d'une reprise en sous-œuvre.

Le bâtiment d'avant 1862 comportait un corps perpendiculaire aujourd'hui englobé dans l'église paroissiale qui l'a amputée d'une grande partie de sa surface.

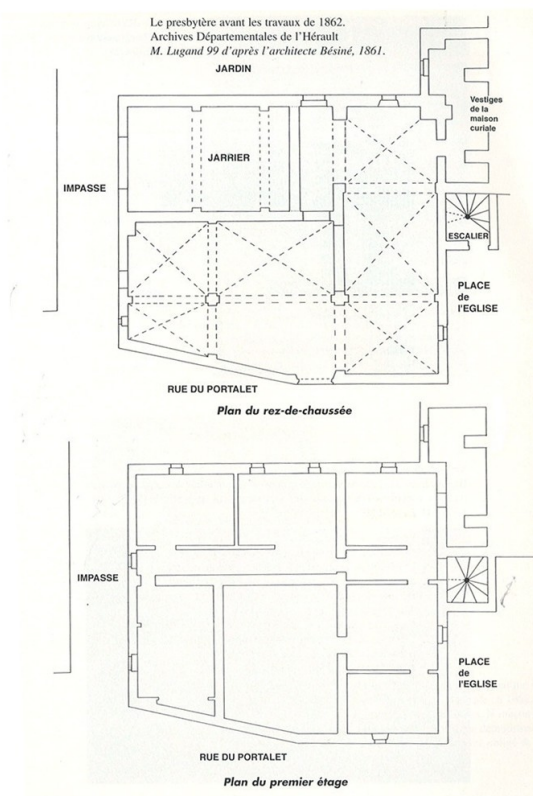
La pierre utilisée pour la construction est un calcaire coquillier de couleur jaune probablement issu des carrières voisines des « Peyrierres ». Au rez-de-chaussée, les assises lisses alternent avec les assises décorées d'un bossage en fort relief. Ce bossage n'est utilisé aux étages que pour le chaînage.

En conclusion : si ce bâtiment est un « faux », il faut reconnaître à son architecte de 1862 (M. BESINE), un grand talent pour avoir, avec les pierres de l'ancienne bâtisse, réalisé une construction gothique des plus convaincantes.



Le presbytère, état actuel.
Le bossage du rez-de-chaussée existait à l'origine.
Les fenêtres du rez-de-chaussée, du premier et sans doute du second étage ont été créées par l'architecte Bésiné en 1862.
A droite, la partie enduite correspond à l'emplacement de l'escalier à vis.
L'absence de corbeaux sur la rive du mur pignon conduit à imaginer une tour ou un pigeonnier.
Photo. M. Lugand 99.

164



165



Détail d'une des fenêtres gothiques créées par l'architecte Bésiné en 1862.
Photo. M. Lugand 99.



Détail de l'immeuble, côté impasse.
Le coup de sabre, au centre, et la différence d'appareil de part et d'autre de ce dernier, suggèrent une construction en deux temps. A droite, la partie la plus ancienne correspond au pièces voûtées de croisées d'ogives, à gauche le Jarrier des frères bénédictins a été reconstruit plus tard, les restes d'une ouverture bouchée, à droite de la fenêtre, en témoignent. Remarque, sur la rive du toit, la ligne de petits corbeaux commune aux deux parties de l'immeuble.
Photo. M. Lugand 99.

Vestiges de la maison curiale.
Bague placée à la base de la croisée d'ogive et faisant office de chapiteau pour les piliers. La décoration de lignes brisées n'existe pas sur les piliers du presbytère.
Photo. M. Lugand 99.



166



Détail de la " cointure " qui marque la reconstruction de la façade en 1862. Conformément aux devis, le maçon a réutilisé les pierres de la démolition mais, par endroits, il a été obligé de les retailler.
Photo. M. Lugand 99.

167

2.2 ANALYSE DE SON ENVIRONNEMENT

2.2.1 – Le paysage de Poussan

Les grandes unités paysagères sont liées étroitement aux caractéristiques du relief et de l'occupation du sol.

- Au nord les bois et garrigues situés sur le versant sud de la montagne de la Moure se retrouvent également sur le côté ouest.
- Au sud l'étang de Thau et au loin Sète.
- Entre les deux, une sorte de couloir occupé par la plaine viticole est compris entre la montagne de la Moure et le massif de la Gardiole.
- L'autoroute et son échangeur représentent les voies de communications qui ont toujours marqué le paysage.
- L'agglomération assez discrète sur son petit relief se remarque essentiellement de l'autoroute mais ses extensions récentes ont petit à petit « marqué » les différents reliefs entourant le pog d'origine avec son château et son église.

2.2.2 – Historique général de Poussan

(Le texte qui suit est tiré de la publication éditée sous la direction de Marc LUGAND (archéologue de la CC du nord Bassin de Thau), par Pierre Fabre (préface), Alain DEGAGE (professeur des Universités), Jean-Paul LACANAL (enseignant) et Jean LAFORGUE (architecte).

Le territoire communal, vaste d'un peu plus de 3000ha occupe la partie la plus méridionale du « bassin de Montbazin » qui forme une sorte de couloir, bordé au nord par la montagne de Moure et au sud par le massif de la Gardiole.

Dans ce couloir naturel, on trouve, c'est logique, la Via Domitia, symbole romain de la tradition « circulatoire » de ce lieu qui a vu, à tous les temps, s'y succéder les communications essentielles à la vie économique des bords de la méditerranée. Le paysage est composé, outre le couloir naturel, d'un amphithéâtre de garrigue au nord et des rives de l'étang de Thau au sud.

L'occupation des territoires est bien sûr très ancienne, on y remarque des traces de la préhistoire (sites archéologiques) et surtout une occupation à l'époque Romaine en sites modestes autour de la voie dépendant probablement de la cité de Nîmes. Plusieurs villas sont signalées et la très belle statue d'Actéon vient de l'une d'elle. Le petit oppidum de Puech Gayes n'a curieusement pas donné naissance à une agglomération gallo-romaine.

Le Moyen Age

Poussan est à la limite territoriale des évêques de Maguelonne et d'Agde. Deux lieux de cultes vont prospérer (Saint Vincent et Saint Cléophas). Le village ne semble pas dominer et plusieurs points de peuplement sont notables sur le territoire (Combe du Cayla). Le château serait le point de départ de l'agglomération, il aurait fixé autour de lui une première ceinture de maisons, puis une seconde sur des rues aux courbes étonnamment régulières. Des écroussans bâtis apparaissent ensuite sous forme de deux faubourgs et les protections de ces tissus construits ont suivis les nouveaux quartiers. Le quartier bas est desservi par deux portes de ville (Notre Dame et La Ferrage) alors que « l'acropole » n'en possède qu'une (le Portalet). Le point de départ de l'agglomération (église – château – maisons autour) pourrait être daté dans une fourchette comprise entre 990 et 1105. La deuxième urbanisation paraît dater du XIVe au XVIe siècle.

L'époque moderne

Propriété de famille Lévis au moyenage, la seigneurie de Poussan change plusieurs fois de propriétaires, François Ier passe au château de Montlaur en 1542, Charles IX et Henri de Navarre (futur Henri IV), Catherine de Médicis, le connétable de Montmorency dans les années 1560-70. Les guerres de religions divisent le village et familles seigneuriales et ce n'est qu'au XVIIe que l'essor démographique va faire « éclater » le tissu médiéval. Le domaine de la Garenne apparaît au XVIe siècle et édifie son jardin au XVIIe (procès pour captation d'eau en 1703).

Au toucher du village, les fossés inondés par détournement du ruisseau de la Lauze ceinturent le sud et l'ouest, parties basses du Puche. S'ouvrent là les portes de la Ferrage avec fontaine et croix érigée au XVIIe siècle et Notre Dame reliant Poussan au faubourg. Celle du Portalet est bâtie en 1652.

Le XIXe siècle

Demeuré longtemps blotti, voire calfeutré derrière ses murailles ou ce qu'il en reste, et malgré un léger exode de familles d'agriculteurs et de bourgeois, Poussan voit sa population augmenter régulièrement. D'un millier d'habitants vers 1800, le chiffre passe à 2000 en 1850 et 2500 en 1900.

La plus spectaculaire réalisation sera la construction de la nouvelle église sur les fondations agrandies de l'église du XVe siècle. Le cimetière ayant été déplacé hors les murs, l'espace libéré, les plans réalisés par l'ingénieur Virla, les travaux sont entrepris et terminés en 1859.

La rue Neuve est élargie à la fin du siècle (1898). Les halles (place de l'Hôtel de ville) se révélant trop petites, un nouveau projet est construit, achevé en 1905 c'est un petit joyau d'architecture de l'époque.

Epoque contemporaine

Vers 1907 – 1908 le village se dote d'une usine à acétylène à « la Bascule », face au café Beau Séjour, ce lieu sacré de réunions essentiellement masculines. De cette usine part un timide réseau et les noctambules ont le privilège de rencontrer de temps en temps un lampadaire fonctionnant à l'acétylène.

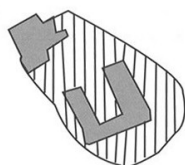
En 1936 les vignerons de Poussan créent la cave coopérative.

Le village se dépeuple pendant les deux guerres mondiales et ne retrouve sa croissance démographique qu'après 1950 pour se situer en 2000 à environ 4200 habitants (pour 2100 en 1901).

Les extensions du village gardent, dans un premier temps, la logique moyenâgeuse en ne s'étendant que le long des voies d'accès et dans les années 70 apparaissent les premiers lotissements qui feront éclater la trame urbaine traditionnelle.

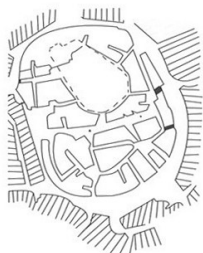
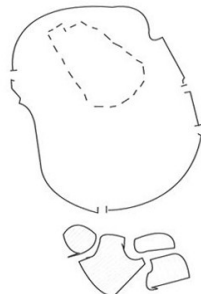
Poussan n'échappe pas au développement des surfaces urbanisées qui en 1988 occupaient déjà 7% de la surface communale.

1 : La première enceinte de Poussan (Eglise et Château d'En-Haut)



2 : L'agglomération se constitue de façon serrée, imbriquée, avec des voies étroites puis se dote d'une seconde enceinte percée de quelques portes.

3 : Les constructions débordent la seconde enceinte. Un bourg s'élève en dehors des remparts mais à proximité (quartier actuel rue de la Salle).



4 : Le bâti s'élève en dehors des remparts de la seconde enceinte, en la suivant et en conservant cette forme circulaire. Les boulevards actuels sont créés. La construction du marché couvert aérera un secteur de Poussan. Auparavant une percée transversale à l'intérieur des remparts aura été réalisée : la rue Neuve ou rue de la République.

5 : Les maisons, dans un bâti serré et aligné, se développent le long des axes routiers en direction de Sète, Gigan et Villeveyrac. L'ossature du village est constituée (en noir). Les constructions nouvelles sous forme de lotissements ou de villas individuelles viendront se greffer en occupant des espaces déterminés (hachures).



- /// zone urbanisée depuis 1972
- 1: secteur des lotissements Poyri le, Sivart, Cit. de la Gare, le Prad s
- 2: lotissements des Cresses, du Tamaris
- 3: lotissements des Horts
- 4: rond point
- 5: le Giradou
- 6: coll ge
- 7: lotissements Fabre, des Vierges, de Belz ze
- 8: mairie-cr che
- 9: coll primaire
- 10: maternité
- 11: gymnase, complexe sport
- 12: cit. Malsika
- 13: lotissements du Maluzan
- 14: lotissements du Bois de Boulogne
- 15: lotissements de l'Estaque du Felber
- 16: autoroute A9

2.2.3 – Eléments historiques spécifiques du presbytère (éléments du texte « Histoire de Poussan »).

L'installation d'une communauté bénédictine à Poussan date des années 1090. A cette époque, l'évêque de Maguelonne avait offert le bénéfice de l'église Saint-Vincent de Jonquières à l'abbaye de la Chaise Dieu, en Auvergne (voir notice Saint-Vincent). Au départ, le siège du pouvoir bénédictin à Poussan se trouvait donc probablement à St Vincent mais en 1115 l'évêque donne deux nouvelles églises à la Chaise-Dieu : Saint-Pierre et Saint-Sulpice de Thauron. A quelle date un autre prieuré fut-il construit contre l'église paroissiale ? Il est difficile de le préciser. Un prieur de Poussan est mentionné en 1288 et nous savons, par un texte à peine plus tardif, qu'un cloître existe aux abords de l'église Saint-Pierre. D'autre part, une transaction entre l'abbé de la Chaise Dieu et l'évêque de Maguelonne, datée de juin 1330, nous apprend que le prieur de Saint-Vincent possède une maison dans le village. La description des confronts permet de localiser cette demeure -assez grande pour être mitoyenne à trois autres immeubles- près de l'église Saint-Pierre. Peut-être la maison du prieur de Saint-Vincent servait-elle aussi au (sous) prieur de Poussan. En tous cas il est fort probable que le bâtiment gothique actuel, connu sous le nom de « presbytère » et que les textes modernes appellent « maison prieurale » fut construit à son emplacement entre 1333 et 1343.

Cette bâtisse, aujourd'hui inscrite à l'inventaire des Monuments Historiques, est fréquemment citée dans les ouvrages touristiques comme un des « témoins régionaux les mieux conservés d'architecture domestique du XVe siècle ». Pourtant, on trouve, aux archives départementales de l'Hérault, les plans relatifs à la reconstruction partielle du presbytère entre 1861 et 1863.

Le trois août 1861, l'architecte du département, Louis Bésiné, fait état d'un délabrement complet de cette « ancienne résidence seigneuriale » d'où la nécessité impérieuse « de nombreuses et urgentes réparations ». Il ne s'agit pas de boucher quelques lézardes et de changer des tuiles, le projet prévoit tout simplement la démolition de la partie antérieure de l'édifice et la reconstruction de sa façade avec des matériaux de la démolition. L'immeuble est donc retranché d'un bon tiers de sa surface au profit de la rue, afin d'obtenir le dégagement nécessaire à l'agrément des lieux. Outre un tableau descriptif – plus ou moins détaillé- des travaux à entreprendre, l'architecte dresse des plans sur lesquels figurent le parti retenu. C'est celui que nous voyons aujourd'hui.

2.2.4 – L'environnement spatial actuel du Presbytère

Situé au centre de la partie centrale du village, le Presbytère ne se voit pratiquement pas à l'extérieur des remparts.

Sa présence est par contre focalisante dès le passage du Portalet avant d'aboutir sur l'église qui, avec le château Montlaur, domine tout ce quartier.

En face du presbytère on remarque la chapelle des pénitents Blancs de Poussan, témoin des troubles religieux du 16^e siècle, elle a été construite en 1656 et est marquée par une sobriété bien dans l'esprit de cette confrérie. Sa porte présente un encadrement en pierres taillées en point de diamant et entablement composé d'un torse entre deux bandeaux moulurés.

L'église qui domine aujourd'hui le village a été construite en 1844 dans un style « néogothique » conforme à la mode du milieu du 19^e.

Le château Montlaur et le Portalet complètent un environnement exceptionnel pour le presbytère faisant de la partie haute du village, une entité remarquable à la fois historiquement et architecturalement.

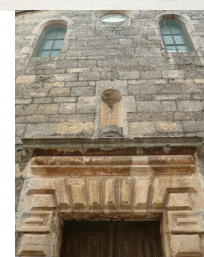
Malheureusement cet ensemble est mal mis en valeur et n'est vécu que comme un parking désorganisé.



Photos 1 / 2 / 3 :
Le presbytère dans ses façades sur rue et retour vers l'église.



Photos 4 à 7 :
L'environnement du presbytère :
Le Portalet (4)
L'église (5)
Le château Montlaur (6)
La chapelle (7)



3 – PROPOSITION D'UN PERIMETRE DE PROTECTION MODIFIE

Etant donné l'environnement bâti très dominant du presbytère, le périmètre de protection est forcément très réduit par rapport au 500m actuels.

3.1 LIMITE NORD

En raison du Portalet, le périmètre englobe la place du 11 Novembre (ancienne place de la vierge) et les constructions la bordant.

3.2 LIMITE SUD

Plus difficile de donner une limite. Il a été choisi de suivre les rues afin d'avoir une limite simple englobant assez largement les ensembles bâtis entourant la place de l'église.

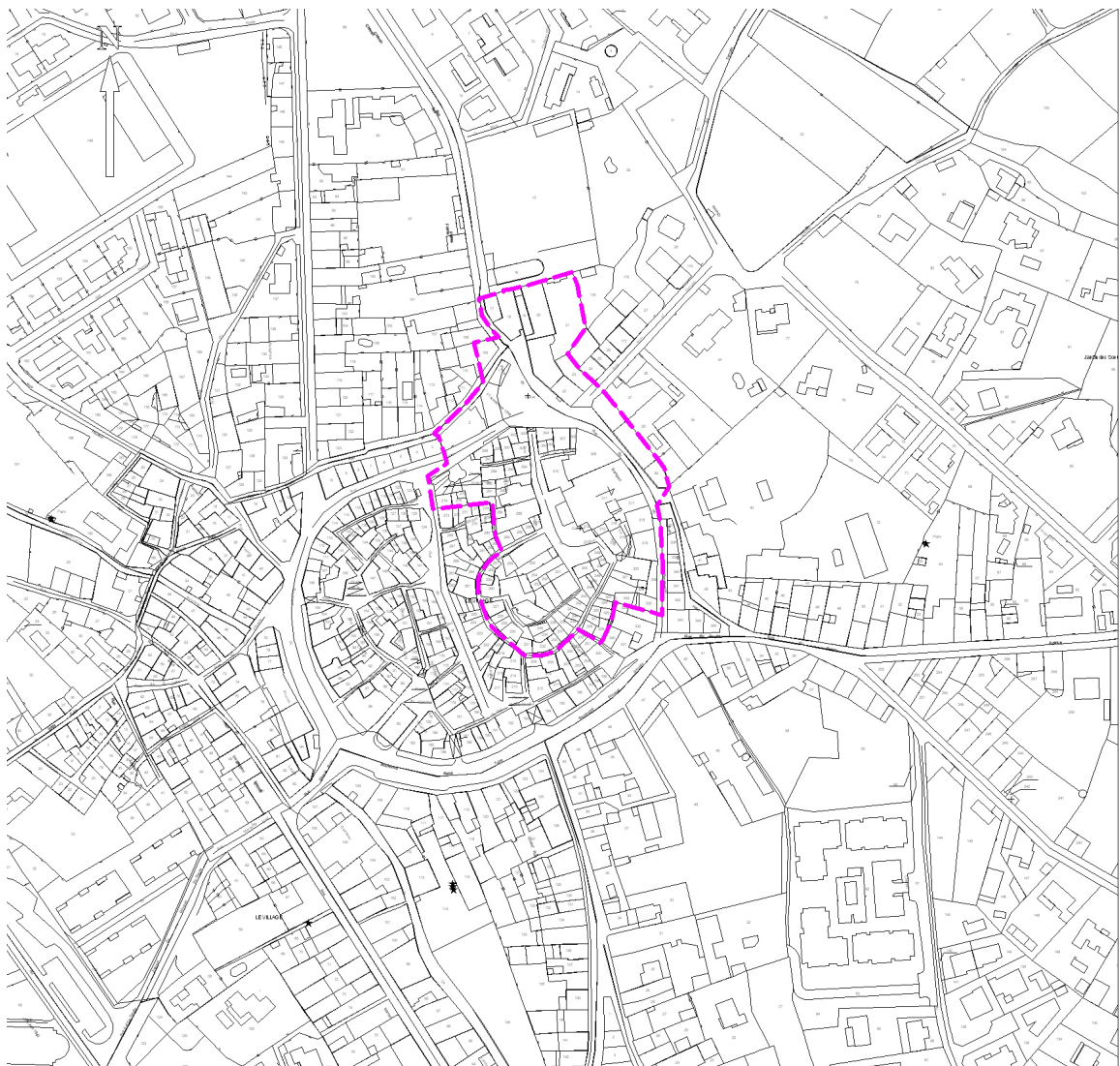
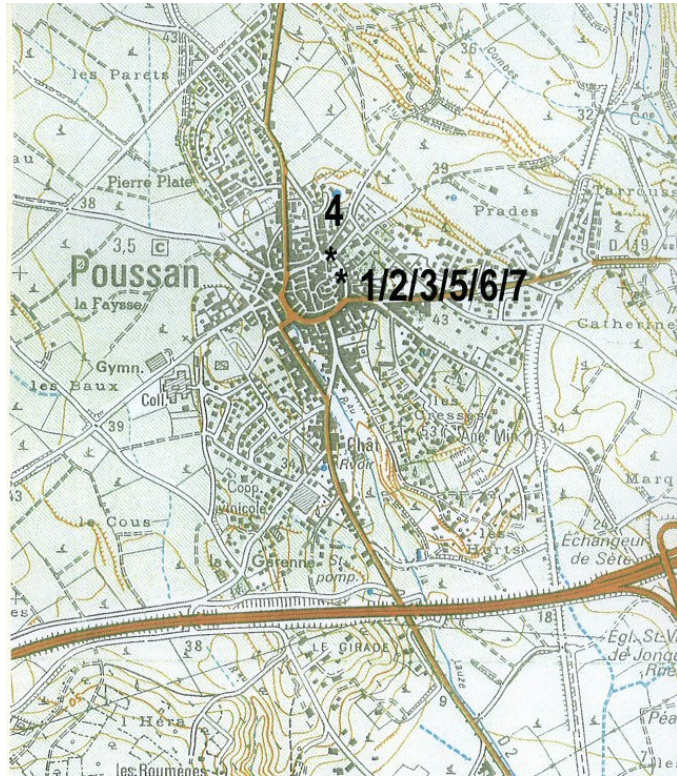
3.3 LIMITE EST

Même remarque qu'au sud en remontant rejoindre la limite nord.

3.3 LIMITE OUEST

Même remarque qu'au sud en remontant rejoindre la limite nord.

Carte avec photos



4 – ORIENTATIONS POUR LA GESTION DES ABORDS

La faible étendue des abords stricts du monument amène des orientations concernant les seuls espaces extérieurs concernés et les bâtiments les bordant.

Les espaces extérieurs présentent un caractère peu soigné étonnant pour un tel patrimoine. Il serait redoutable que des aménagements du même type soient envisagés (on remarque aux abords des réceptacles d'ordures sélectives particulièrement mal intégré). Tout est à faire à ce niveau en évitant les matériaux pauvres ou postiches.

Pour le bâti, reprendre les règlements typiques des ZPPAUP.

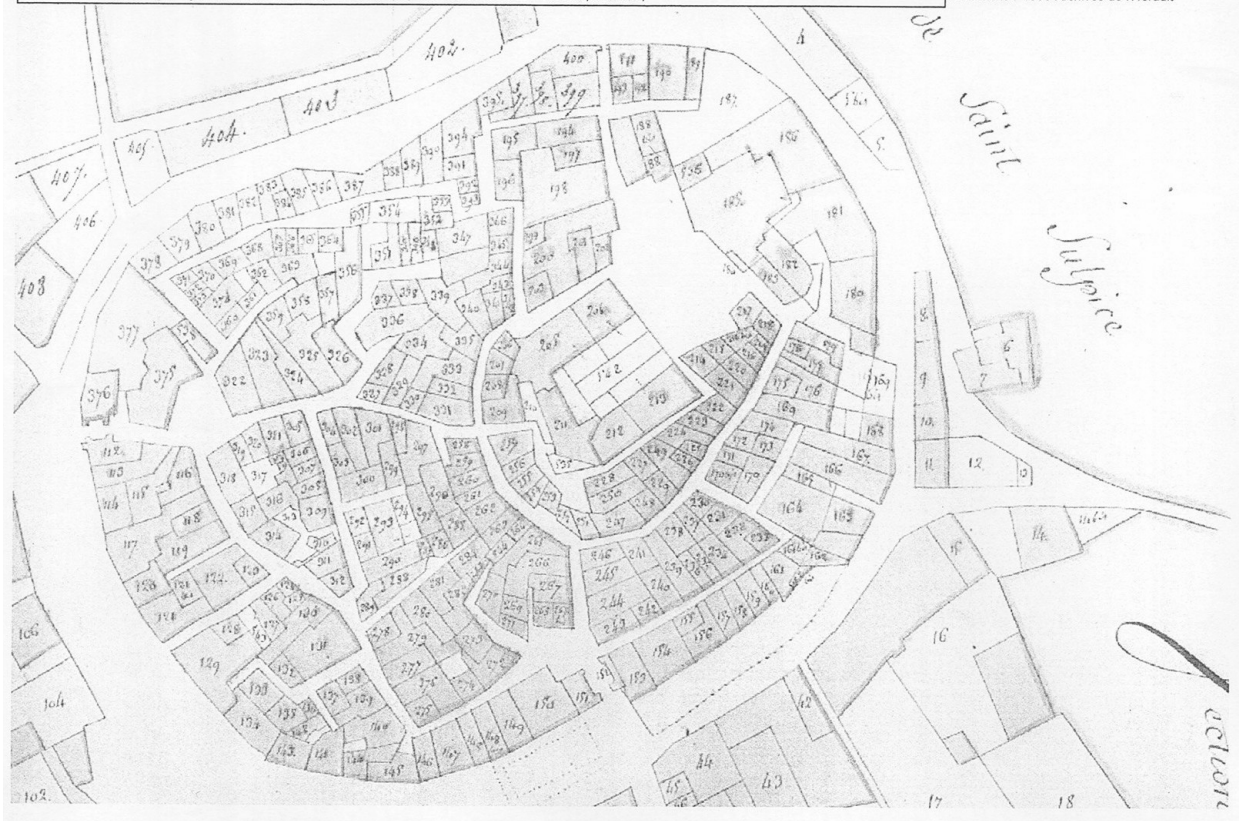
- Volume : ne pas dépasser la moyenne des îlots.
- Toiture : Simple et en tuiles de récupération ou rondes vieilles.
- Percements : respecter les rythmes des existants.
- Enduits : à la chaux naturelle sans adjuvants avec une application à adapter à l'époque de la façade.
- Couleurs : éviter les couleurs vives au profit de teintes plus « terreuses ».
- Menuiseries : bois ou aciers. PVC interdit. Volets roulants interdits sur les bâtiments anciens.
- Garages et commerces : à intégrer au rythme et à la maçonnerie des façades.
- ...

Ce n'est là bien sûr qu'un tout petit aperçu de la réglementation classique d'une ZPPAUP.

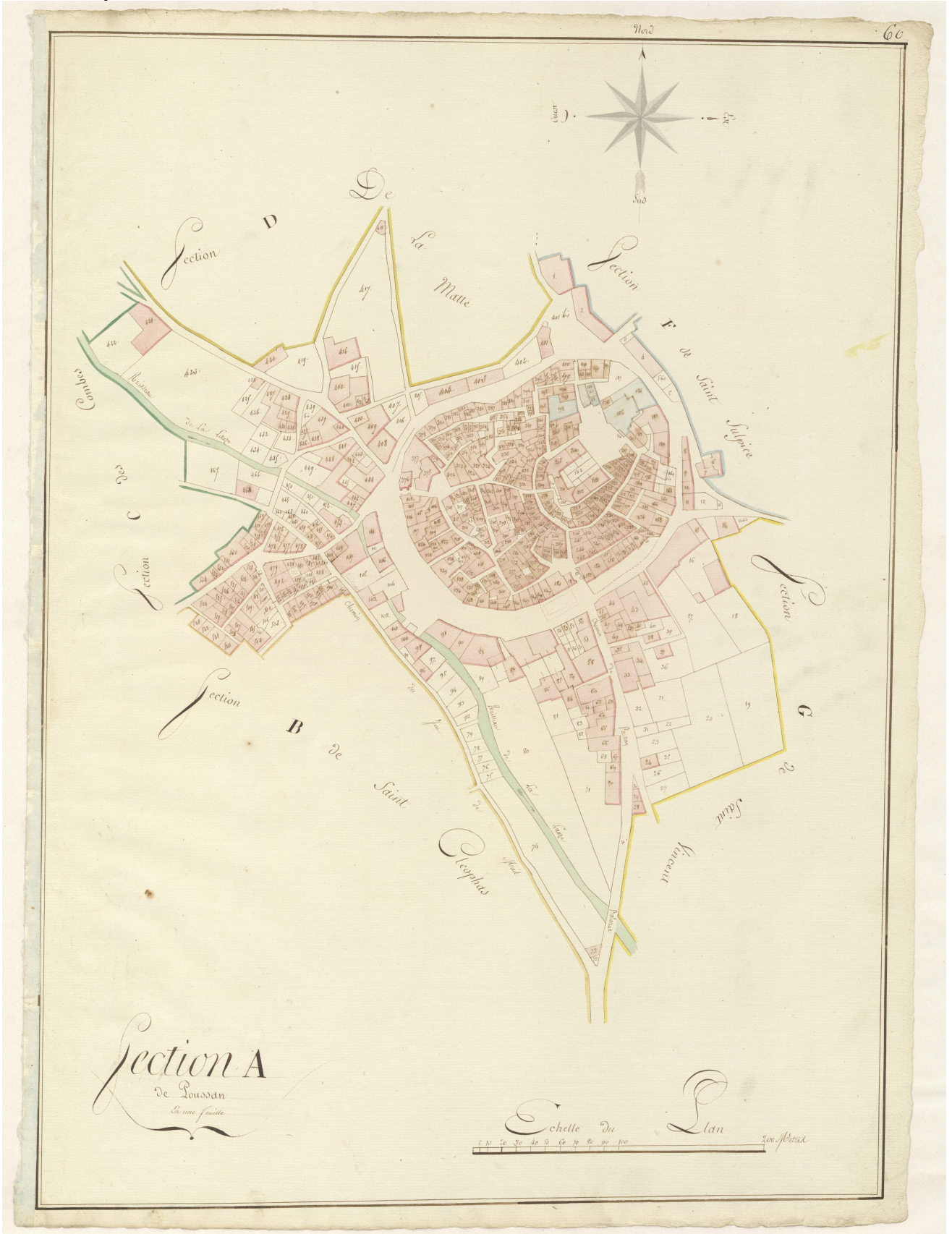
En résumé : A Poussan plus que presque partout ailleurs, c'est une ZPPAUP qu'il faudrait créer. Elle serait incitative, limitée et pourrait répondre à la complexité d'une protection très diversifiée. Accompagnée d'une assistance conseil légère, elle aboutirait à une requalification spectaculaire de ce très riche patrimoine.

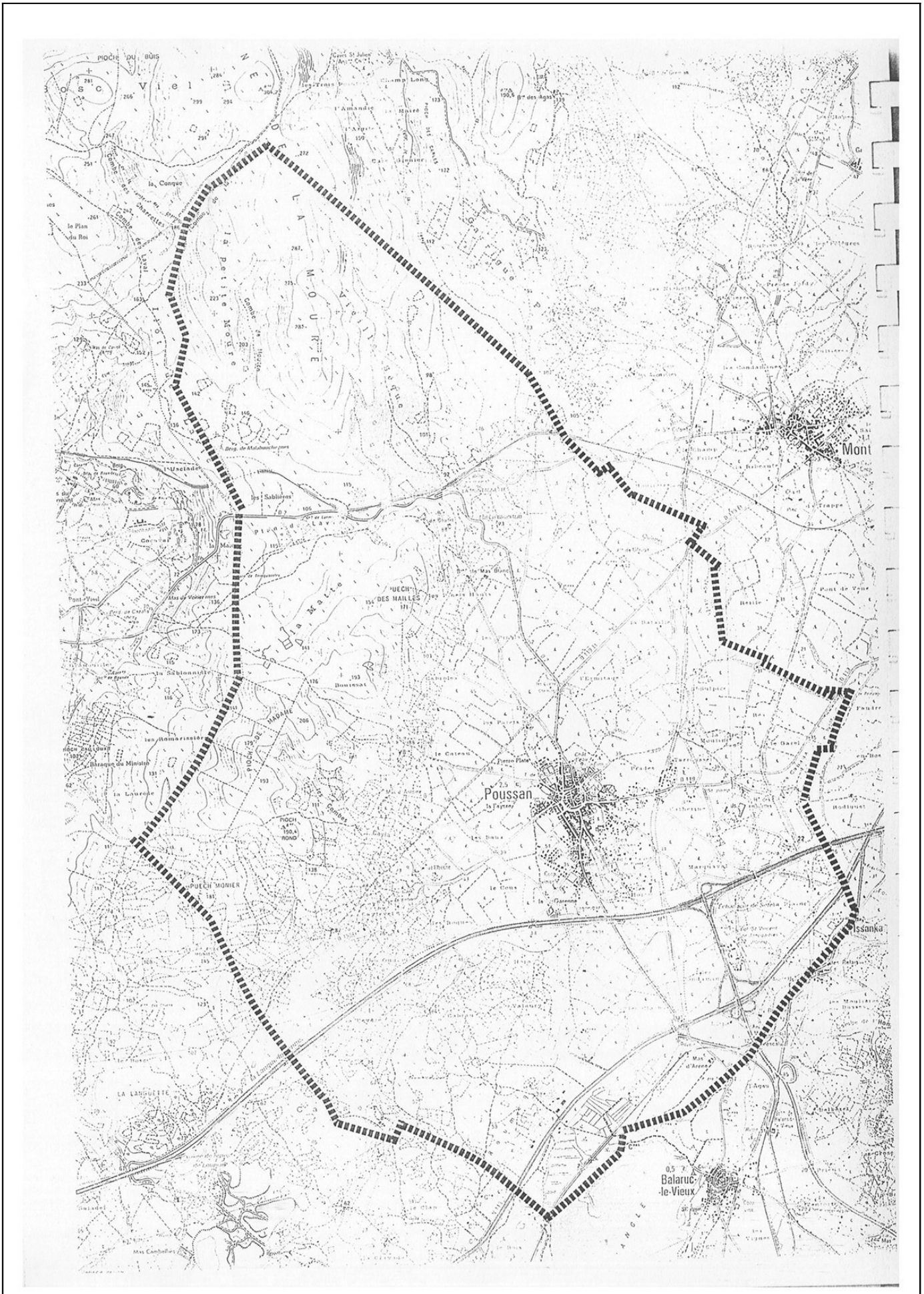
5 – ANNEXES Cadastre 1813

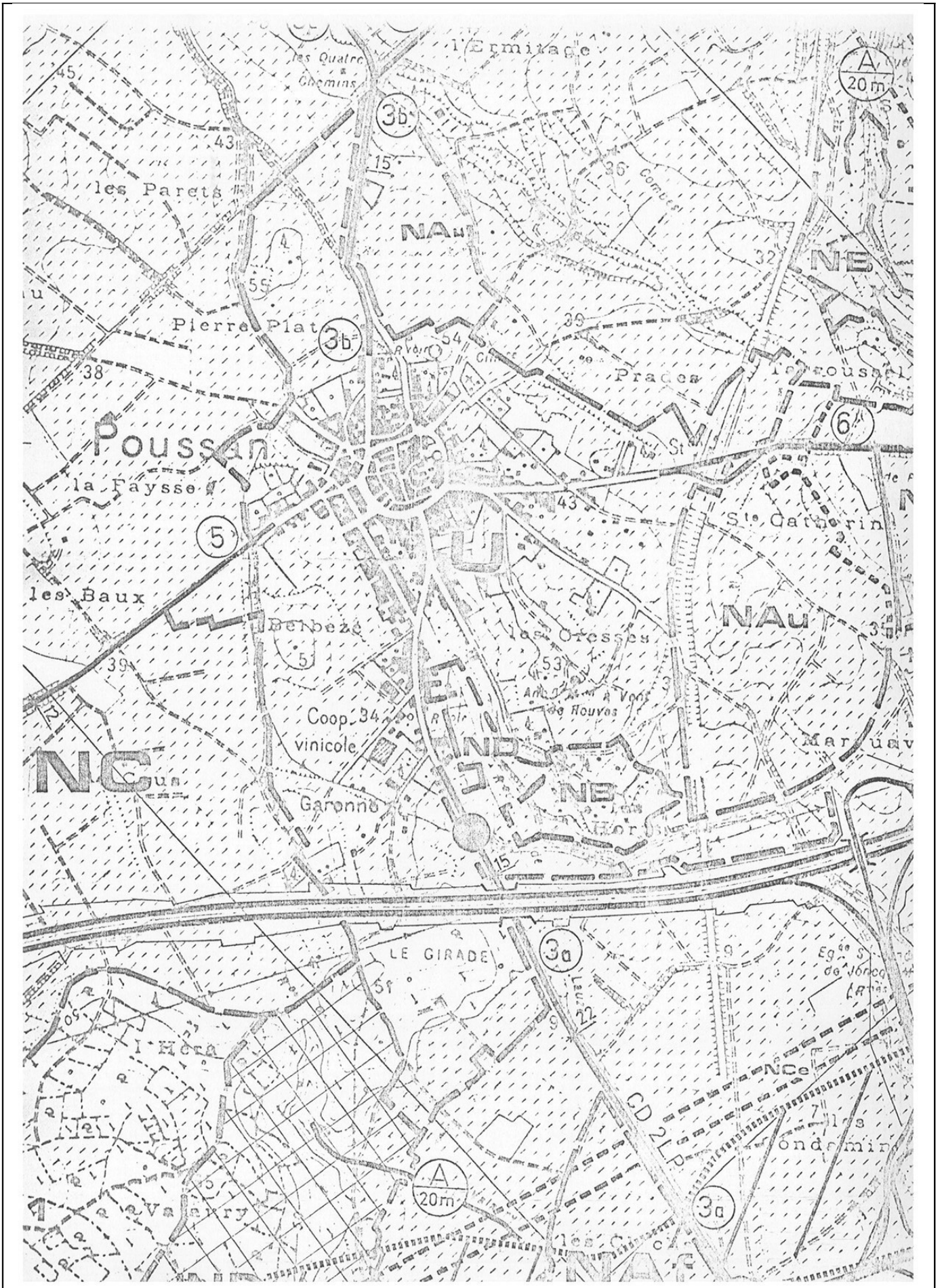
Cote 3P3425 ; Période [1813] ; Commune Poussan ; N° section A ; Nom de section de Poussan ; Echelle ; invite invite P1503 Archives de l'Hérault

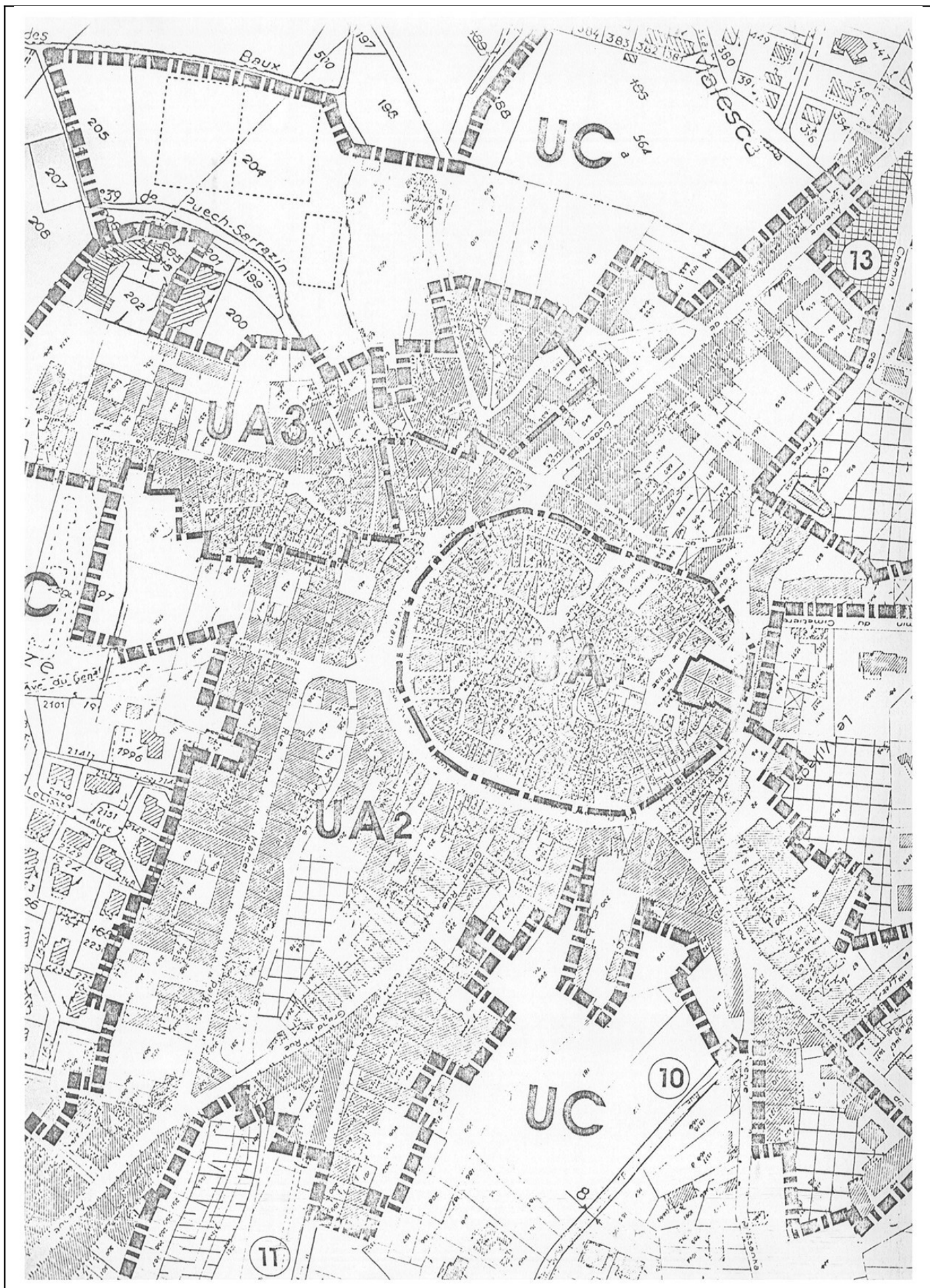


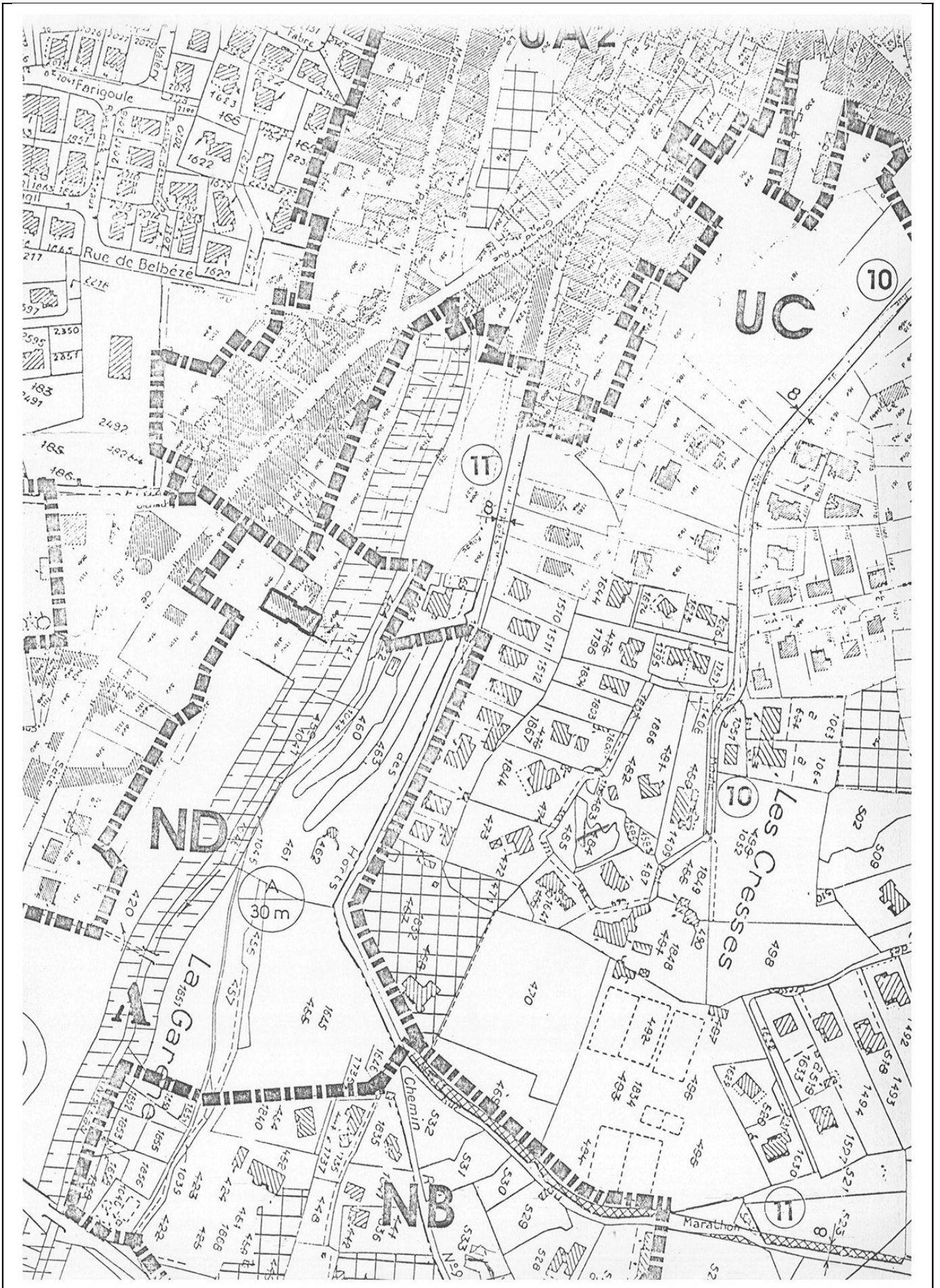
Cadastre Napoléonien

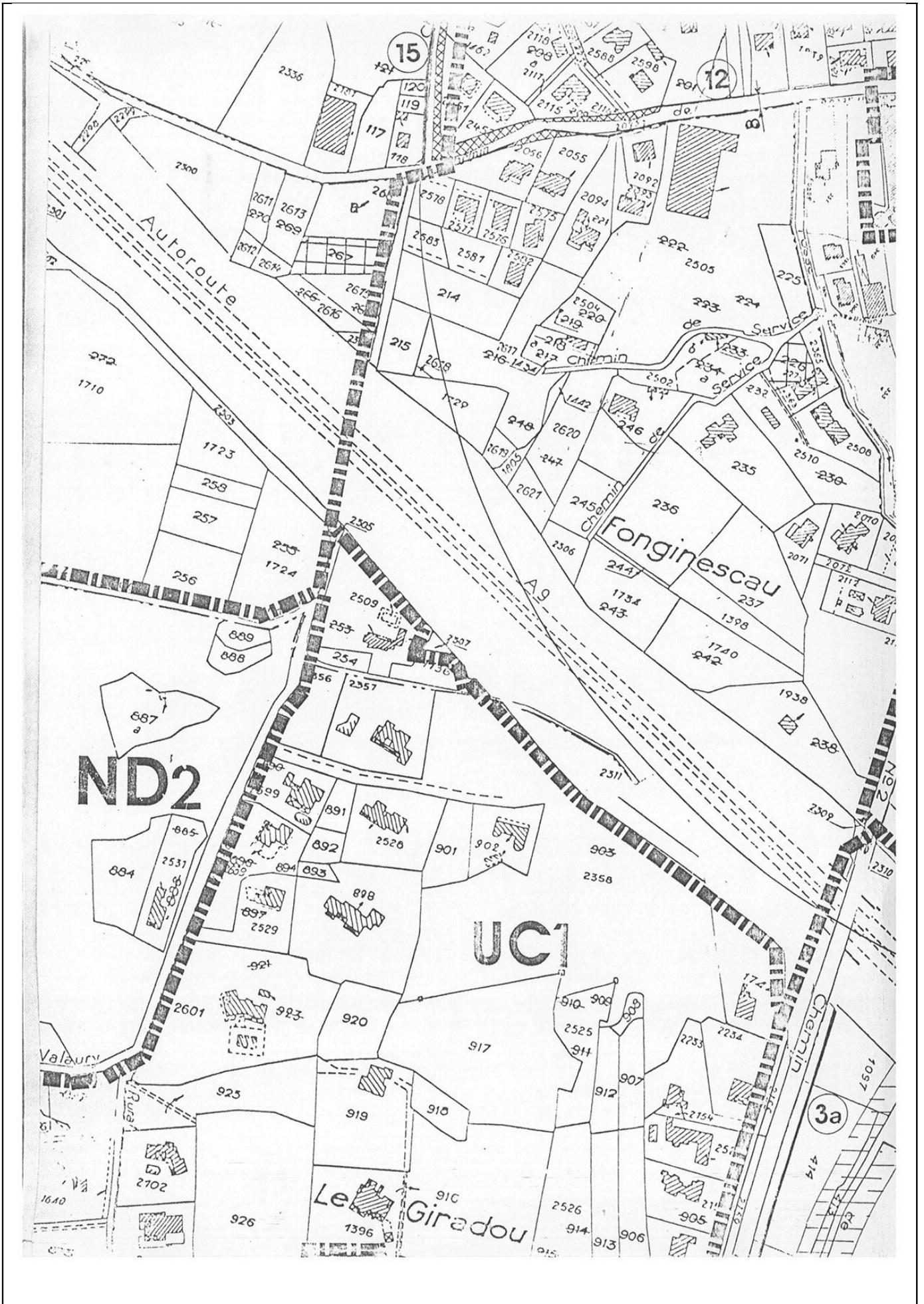




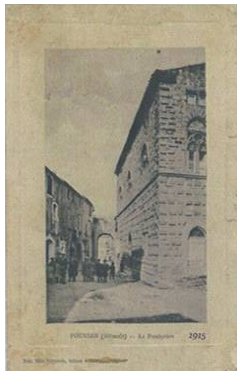
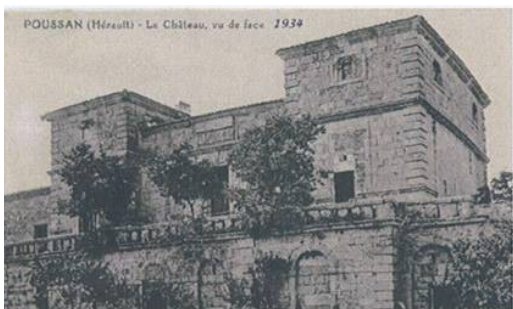
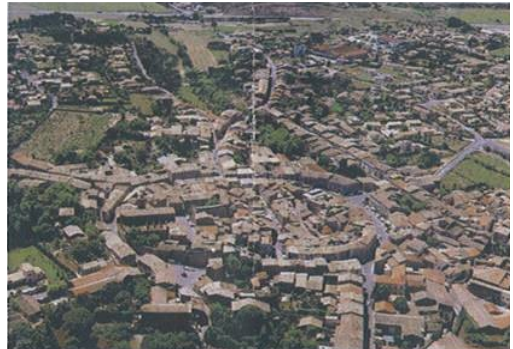
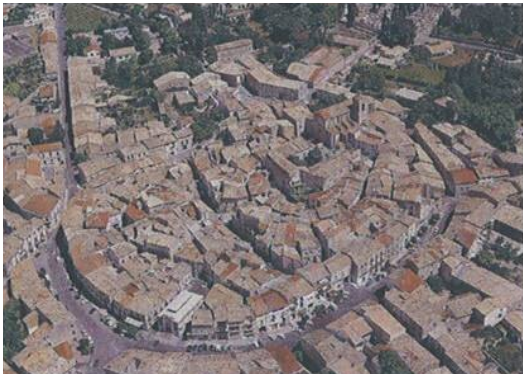








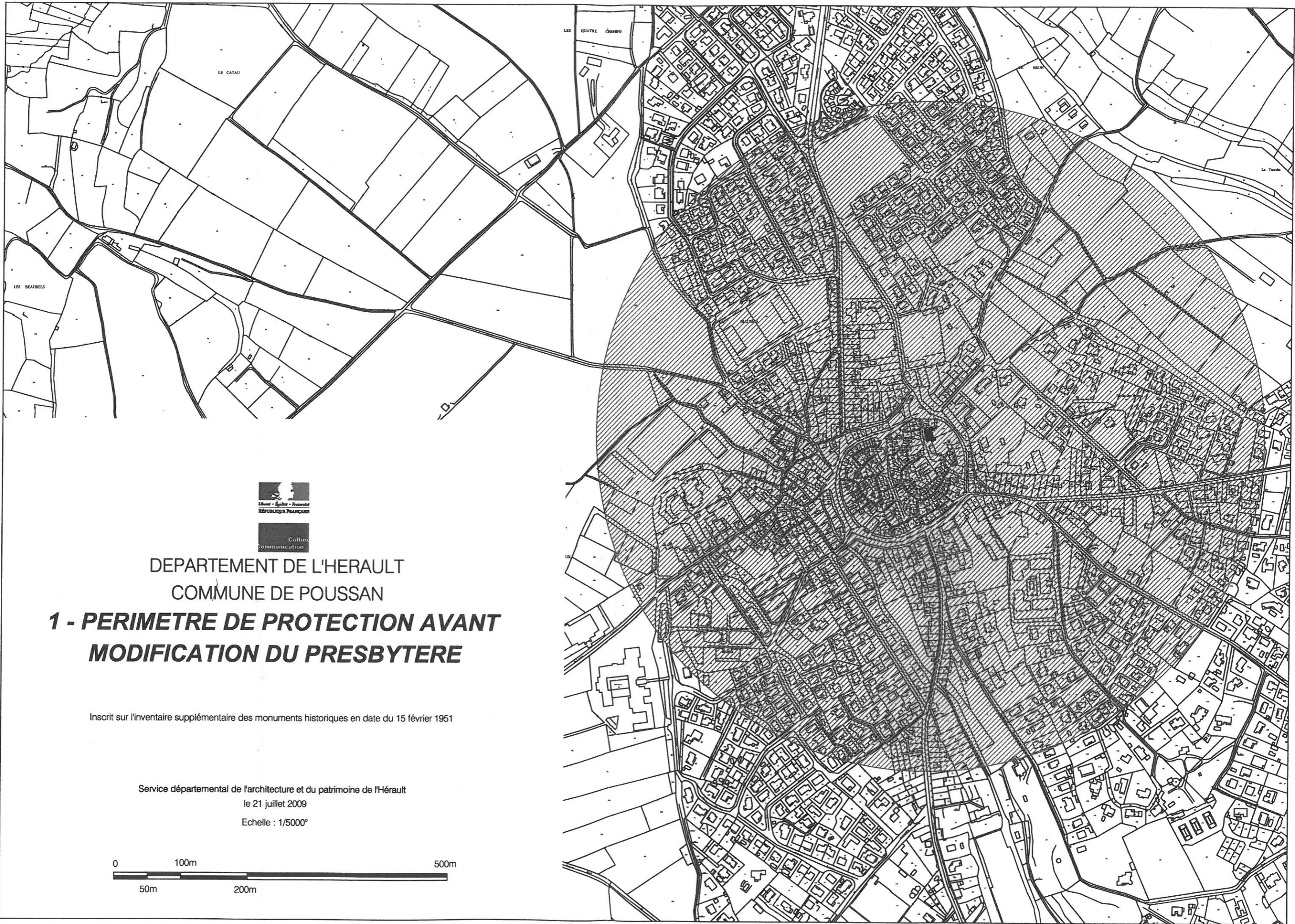
Photos anciennes



PIECES GRAPHIQUES

1. PERIMETRE AVANT MODIFICATION
2. PERIMETRE DE PROTECTION MODIFIE
3. PERIMETRE DE PROTECTION DES CINQ MONUMENTS

+ 3 CARTES AUTOCAD



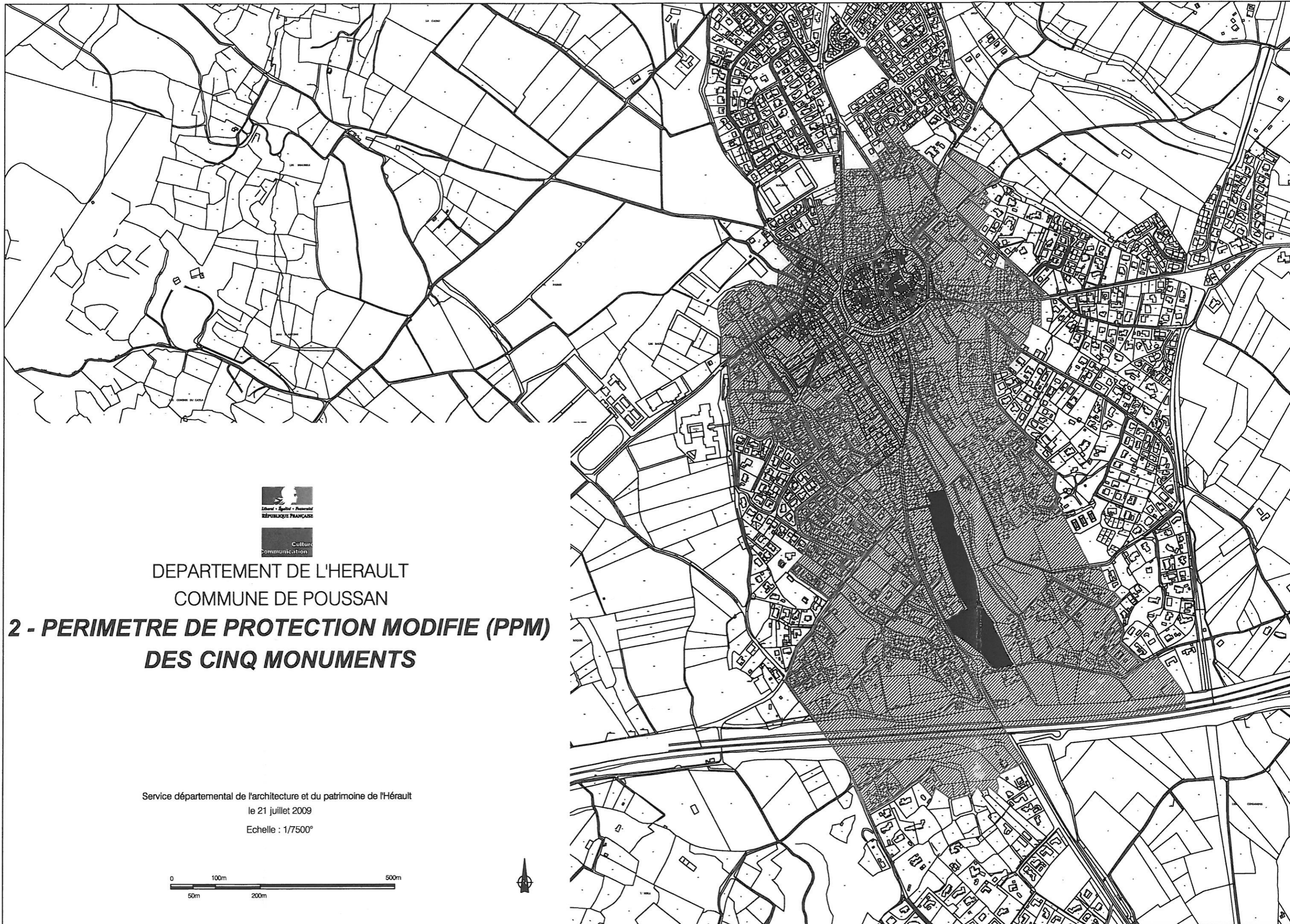
DEPARTEMENT DE L'HERAULT
COMMUNE DE POUSSAN

1 - PERIMETRE DE PROTECTION AVANT MODIFICATION DU PRESBYTERE

Inscrit sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques en date du 15 février 1951

Service départemental de l'architecture et du patrimoine de l'Hérault
le 21 juillet 2009
Echelle : 1/5000^e



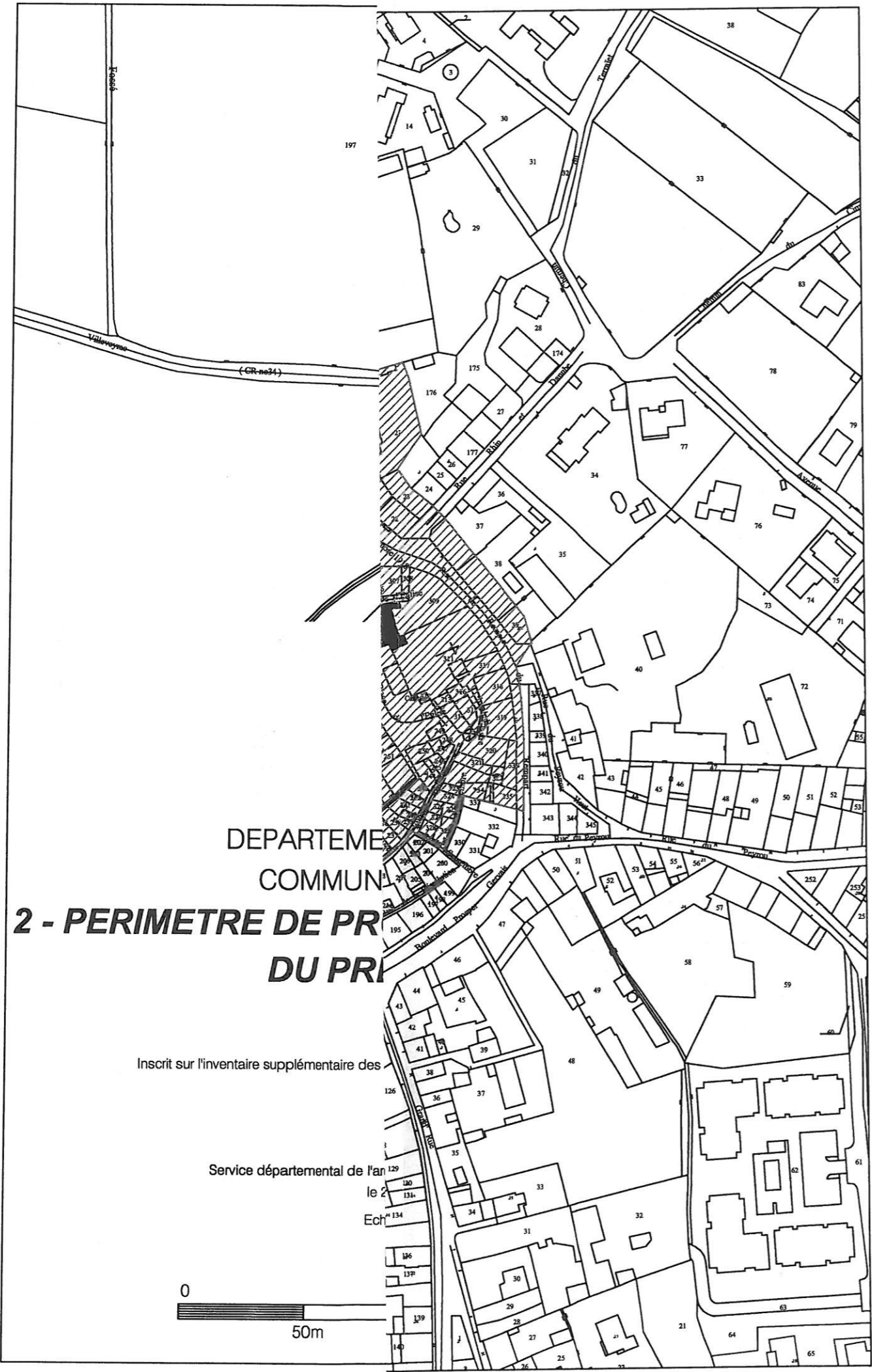


DEPARTEMENT DE L'HERAULT
COMMUNE DE POUSSAN

**2 - PERIMETRE DE PROTECTION MODIFIE (PPM)
DES CINQ MONUMENTS**

Service départemental de l'architecture et du patrimoine de l'Hérault
le 21 juillet 2009
Echelle : 1/7500^e





DEPARTEME

COMMUN

2 - PERIMETRE DE PR

DU PRI

Inscrit sur l'inventaire supplémentaire des

Service départemental de l'ar

le 2

Ecl



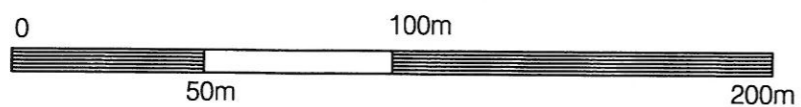


DEPARTEMENT DE L'HERAULT
COMMUNE DE POUSSAN

2 - PERIMETRE DE PROTECTION MODIFIE (PPM) DU PRESBYTERE

Inscrit sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques en date du 15 février 1951

Service départemental de l'architecture et du patrimoine de l'Hérault
le 21 juillet 2009
Echelle : 1/2000^e





DEPARTEMENT DE L'HERAULT
COMMUNE DE POUSSAN



**PERIMETRE DE PROTECTION MODIFIE
DU CHÂTEAU DE LA GARENNE
(PPM)**

CLASSE MONUMENT HISTORIQUE EN DATE DU 23 AVRIL 1965

ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L621-30-1 DU CODE DU PATRIMOINE PAR LE
SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DE L'HERAULT

FAIT A MONTPELLIER LE 21 JUILLET 2009

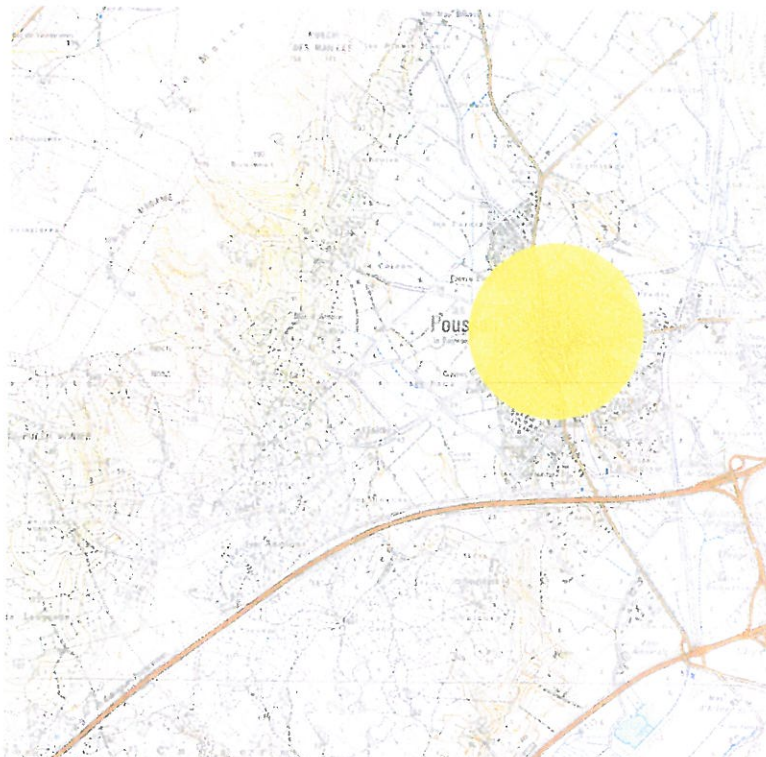
SOMMAIRE

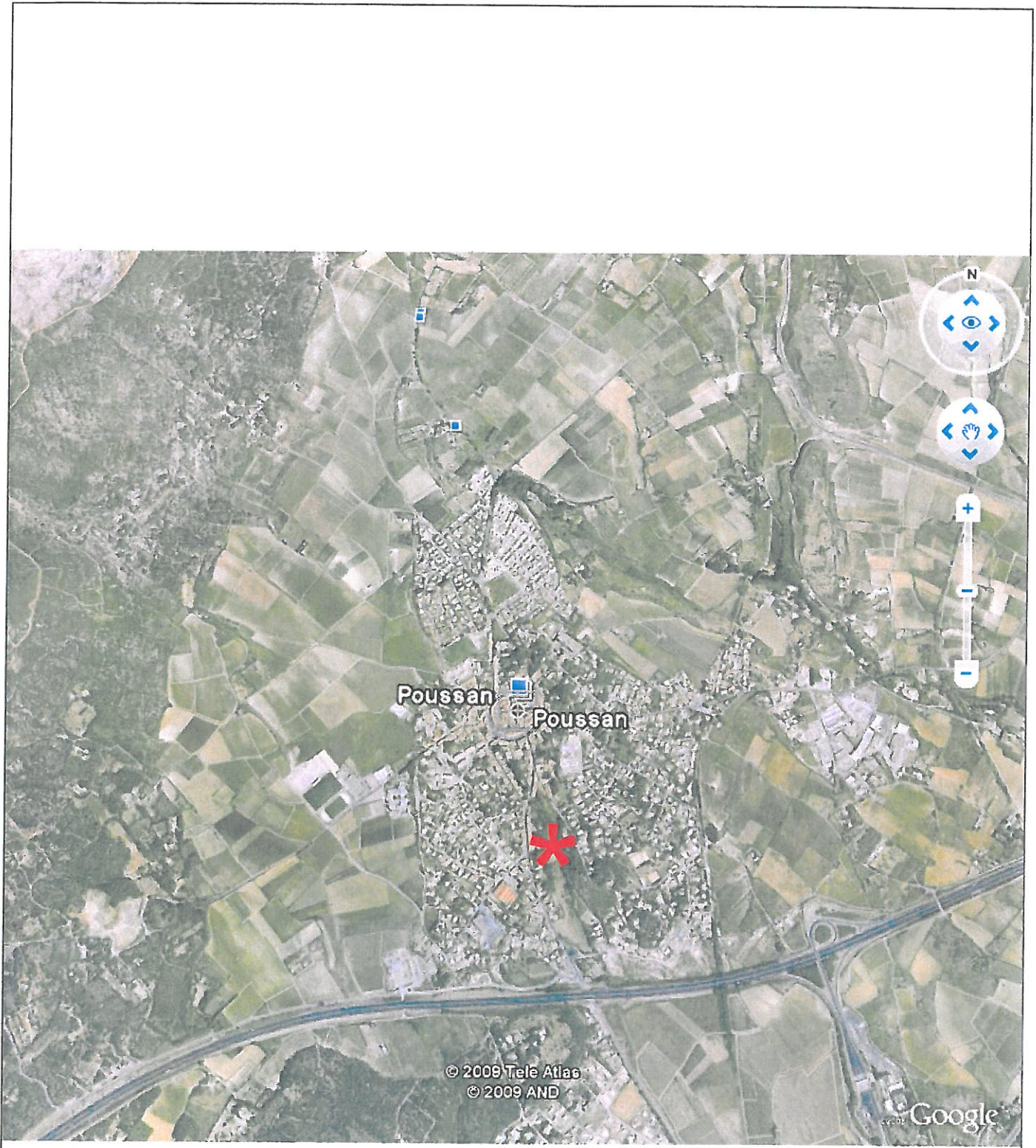
NOTICE JUSTIFICATIVE

1. DEFINITION SOMMAIRE D'UN PPM AVEC RAPPEL DES TEXTES REGLEMENTAIRES
2. ANALYSE DU CONTEXTE
 - 2.1. DESCRIPTIF DU MONUMENT
 - 2.2. ANALYSE DE SON ENVIRONNEMENT
 - Le paysage de POUSSAN
 - Histoire générale de POUSSAN
 - Eléments historiques spécifiques du château De la Garenne
 - L'environnement spatial actuel du château De la Garenne
3. PROPOSITION D'UN PERIMETRE DE PROTECTION MODIFIE
 - 3.1. LIMITE NORD DU PPM
 - 3.2. LIMITE SUD DU PPM
 - 3.3. LIMITE EST DU PPM
 - 3.4. LIMITE OUEST DU PPM
4. ORIENTATIONS REGLEMENTAIRE POUR LA GESTION DES ABORDS
5. ANNEXES
 - Cadastre Napoléonien
 - Autres cadastres
 - Photos anciennes

PIECES GRAPHIQUES

1. PERIMETRE AVANT MODIFICATION
Echelle 1/5000^e
2. PERIMETRE DE PROTECTION MODIFIE
Echelle 1/3500^e
3. PERIMETRE DE PROTECTION MODIFIE DES CINQ MONUMENTS
Echelle 1/5000^e





1 – DEFINITION SOMMAIRE D'UN PPM AVEC RAPPEL DES TEXTES REGLEMENTAIRES

Le Cadre juridique – instauration de Périmètres de Protection Modifiés (PPM)

Référence : Article L621-2 du Code du patrimoine
Ordonnance n°2005-1128 du 8 septembre 2005
Article 49 du décret n°2007-487 du 30 mars 2007
Article 50 du décret n°2007-487 du 30 mars 2007

NB : textes juridiques à voir en annexe

L'article L621-30-1 du Code du patrimoine (anciennement article L 621.2 du Code du patrimoine) stipule que le périmètre de 500 mètres de rayon autour d'un monument, protégé au titre des monuments historiques, peut être modifié sur proposition de l'architecte des bâtiments de France et en accord avec la commune.

Le PPM est une servitude qui se substitue de plein droit à celle du rayon des 500 mètres. Dans la partie des abords non reprise dans le PPM, l'ABF ne sera plus consulté et ne donnera plus d'avis au titre de la loi de 1913 modifiée sur les monuments historiques.

La notion de co-visibilité continue d'opérer à l'intérieur du PPM.

Le présent document s'attache à décrire le patrimoine protégé et analyse ses abords. A partir de ces éléments, il argumente et justifie les limites du PPM.

2 – ANALYSE DU CONTEXTE

2.1 DESCRIPTION DU MONUMENT PROTEGE

Placé à la tête du vallon, directement situé au sud du vieux village, il se ressent comme un mur de scène pour le vaste théâtre naturel aménagé en jeux et jardins.

La disposition fort simple avec un corps de bâtiment central flanqué symétriquement de deux ailes débordantes sensiblement plus hautes que lui manifeste une recherche de l'équilibre de proportions et de la pureté des lignes déjà toutes classiques et assez caractéristiques de la première moitié du XVIIe siècle.

Les ouvertures se répartissent avec une parfaite symétrie de part et d'autre de la grande porte décorée d'un encadrement à bossages. Dans son ouvrage sur les châteaux du Bas Languedoc, Anne Touzery-Salager décrit l'intérieur de l'immeuble. Le corps central est entièrement occupé par l'unique salle de réception, l'escalier très simple étant placé dans la tour ouest. Dans l'état actuel, le château n'a pas d'étage, seules les tours présentent une ouverture sous les toits. Mais un dessin dressé en 1823 par J. Amelin révèle, au dessus de la porte d'entrée, une fenêtre quadrangulaire et sur les tours de grandes baies en plein cintre. Le château a donc été modifié entre 1823 et 1900.

Quoi qu'il en soit, le bâtiment garde aujourd'hui encore une belle allure que souligne le jeu des vastes terrasses. La plus haute, bordée de balustres, est de plain pied avec l'immeuble. C'est une sorte d'esplanade dallée, destinée à mettre en valeur l'architecture. La terrasse inférieure est d'une nature totalement différente. Elle communique avec la précédente grâce à deux larges escaliers placés de part et d'autre du bâtiment et obéissant toujours aux mêmes règles de symétrie. Cette terrasse, bien plus vasque, couvre une surface de 900m² et garde les traces d'un réseau de chemins dessinant des parterres orthogonaux. Cette disposition n'est certainement pas d'origine mais il est probable que cet espace a été un jardin suspendu. L'allée la plus large borde la terrasse supérieure, véritable cryptoportique. Pour reprendre l'expression d'Anne Touzery-Salager, assez haute pour abriter un espace voûté interprété comme une salle à manger d'été derrière laquelle, sous l'emprise du château, on a prévu plusieurs pièces utilitaires. On reconnaît des caves, une cuisine avec sa cheminée et son évier, et des écuries avec leurs râteliers et leurs mangeoires.

En revanche, sous la seconde terrasse, l'architecte a aménagé un lieu purement ludique et décoratif, tout à fait caractéristique du goût Baroque des élites à la fin du XVIIe. Pour l'atteindre on a prévu deux rampes qui partent des extrémités de la terrasse et se rejoignent au centre du mur de soutènement, devant une porte placée strictement dans le même axe que la porte du château afin, une fois de plus, de respecter les règles de symétrie si chères à l'architecture néoclassique. Cette porte ouvre sur une sorte de grotte circulaire de 5m de diamètre, couverte d'une coupole. Ses murs sont garnis de niches assez profondes pour y loger des statues. Le sommet des niches est sculpté de grandes coquilles comparables à celles, de même époque, qui décorent la niche placée sur la façade des Pénitents et celle située dans la cour du château de Montlaur. Les niches, les encadrements sculptés entre chaque niche et même la coupole sont couverts de coquillages marins provenant sans doute de l'étang de Thau (clovisses, praires, mactres et autres bivalves voisinent avec des escargots de mer). Au centre de la pièce, un bassin circulaire, de taille modeste, devait abriter une fontaine. Cet aménagement se veut une reconstitution des nymphées antiques tel que la mode néoclassique se les représentait. Pour la société cultivée du XVIIIe siècle, ce petit temple païen est surtout un lieu privilégié pour la rêverie et un rendez-vous discret pour de galantes rencontres. Il se situe en effet entre le jardin suspendu et le parc qui devait être dessiné et ordonné avec soin selon le style du grand Le Notre. A l'origine, ce parc se composait de parterres et de haies dessinant une perspective géométrique organisée autour d'un grand bassin pour lequel on dût détourner le ruisseau de la Lauze et construire un petit aqueduc.

Aujourd'hui, le château témoigne encore du raffinement de la haute société provinciale, mais cette construction, à l'image des « folies » Montpelliéraines, n'était que le décor architectural d'un parc qui représentait l'essentiel du programme et se voulait l'image d'une nature idéale, celle du jardin d'Eden.



2.2 ANALYSE DE SON ENVIRONNEMENT

2.2.1 – Le paysage de Poussan

Les grandes unités paysagères sont liées étroitement aux caractéristiques du relief et de l'occupation du sol.

- Au nord les bois et garrigues situés sur le versant sud de la montagne de la Moure se retrouvent également sur le côté ouest.
- Au sud l'étang de Thau et au loin Sète.
- Entre les deux, une sorte de couloir occupé par la plaine viticole est compris entre la montagne de la Moure et le massif de la Gardiole.
- L'autoroute et son échangeur représentent les voies de communications qui ont toujours marqué le paysage.
- L'agglomération assez discrète sur son petit relief se remarque essentiellement de l'autoroute mais ses extensions récentes ont petit à petit « marqué » les différents reliefs entourant le pog d'origine avec son château et son église.

2.2.2 – Historique général de Poussan

(Le texte qui suit est tiré de la publication éditée sous la direction de Marc LUGAND (archéologue de la CC du nord Bassin de Thau), par Pierre Fabre (préface), Alain DEGAGE (professeur des Universités), Jean-Paul LACANAL (enseignant) et Jean LAFORGUE (architecte).

Le territoire communal, vaste d'un peu plus de 3000ha occupe la partie la plus méridionale du « bassin de Montbazin » qui forme une sorte de couloir, bordé au nord par la montagne de Moure et au sud par le massif de la Gardiole.

Dans ce couloir naturel, on trouve, c'est logique, la Via Domitia, symbole romain de la tradition « circulatoire » de ce lieu qui a vu, à tous les temps, s'y succéder les communications essentielles à la vie économique des bords de la méditerranée. Le paysage est composé, outre le couloir naturel, d'un amphithéâtre de garrigue au nord et des rives de l'étang de Thau au sud.

L'occupation des territoires est bien sûr très ancienne, on y remarque des traces de la préhistoire (sites archéologiques) et surtout une occupation à l'époque Romaine en sites modestes autour de la voie dépendant probablement de la cité de Nîmes. Plusieurs villas sont signalées et la très belle statue d'Actéon vient de l'une d'elles. Le petit oppidum de Puech Gayes n'a curieusement pas donné naissance à une agglomération gallo-romaine.

Le Moyen Age

Poussan est à la limite territoriale des évêques de Maguelonne et d'Agde. Deux lieux de cultes vont prospérer (Saint Vincent et Saint Cléophas). Le village ne semble pas dominer et plusieurs points de peuplement sont notables sur le territoire (Combe du Cayla). Le château serait le point de départ de l'agglomération, il aurait fixé autour de lui une première ceinture de maisons, puis une seconde sur des rues aux courbes étonnamment régulières. Des écrouissans bâtis apparaissent ensuite sous forme de deux faubourgs et les protections de ces tissus construits ont suivis les nouveaux quartiers. Le quartier bas est desservi par deux portes de ville (Notre Dame et La Ferrage) alors que « l'acropole » n'en possède qu'une (le Portalet). Le point de départ de l'agglomération (église – château – maisons autour) pourrait être daté dans une fourchette comprise entre 990 et 1105. La deuxième urbanisation paraît dater du XIV^e au XVI^e siècle.

L'époque moderne

Propriété de famille Lévis au moyenâge, la seigneurie de Poussan change plusieurs fois de propriétaires, François 1^{er} passe au château de De la Garenne en 1542, Charles IX et Henri de Navarre (futur Henri IV), Catherine de Médicis, le connétable de Montmorency dans les années 1560-70. Les guerres de religions divisent le village et familles seigneuriales et ce n'est qu'au XVII^e que l'essor démographique va faire « éclater » le tissu médiéval. Le domaine de la Garenne apparaît au XVI^e siècle et édifie son jardin au XVII^e (procès pour captation d'eau en 1703).

Au toucher du village, les fossés inondés par détournement du ruisseau de la Lauze ceinturent le sud et l'ouest, parties basses du Puche. S'ouvrent là les portes de la Ferrage avec fontaine et croix érigée au XVII^e siècle et Notre Dame reliant Poussan au faubourg. Celle du Portalet est bâtie en 1652.

Le XIXe siècle

Demeuré longtemps blotti, voire calfeutré derrière ses murailles ou ce qu'il en reste, et malgré un léger exode de familles d'agriculteurs et de bourgeois, Poussan voit sa population augmenter régulièrement. D'un millier d'habitants vers 1800, le chiffre passe à 2000 en 1850 et 2500 en 1900.

La plus spectaculaire réalisation sera la construction de la nouvelle église sur les fondations agrandies de l'église du XVe siècle. Le cimetière ayant été déplacé hors les murs, l'espace libéré, les plans réalisés par l'ingénieur Virla, les travaux sont entrepris et terminés en 1859.

La rue Neuve est élargie à la fin du siècle (1898). Les halles (place de l'Hôtel de ville) se révélant trop petites, un nouveau projet est construit, achevé en 1905 c'est un petit joyau d'architecture de l'époque.

Epoque contemporaine

Vers 1907 – 1908 le village se dote d'une usine à acétylène à « la Bascule », face au café Beau Séjour, ce lieu sacré de réunions essentiellement masculines. De cette usine part un timide réseau et les noctambules ont le privilège de rencontrer de temps en temps un lampadaire fonctionnant à l'acétylène.

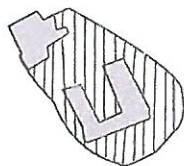
En 1936 les vignerons de Poussan créent la cave coopérative.

Le village se dépeuple pendant les deux guerres mondiales et ne retrouve sa croissance démographique qu'après 1950 pour se situer en 2000 à environ 4200 habitants (pour 2100 en 1901).

Les extensions du village gardent, dans un premier temps, la logique moyenâgeuse en ne s'étendant que le long des voies d'accès et dans les années 70 apparaissent les premiers lotissements qui feront éclater la trame urbaine traditionnelle.

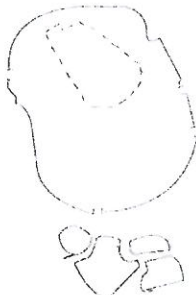
Poussan n'échappe pas au développement des surfaces urbanisées qui en 1988 occupaient déjà 7% de la surface communale.

1 : La première enceinte de Poussan (Eglise et Château d'En Haut)



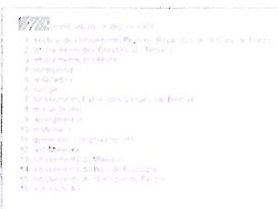
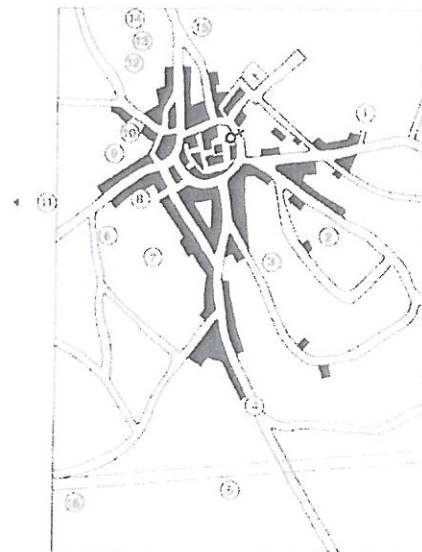
2 : L'agglomération se constitue de façon serrée, imbriquée, avec des voies étroites puis se dote d'une seconde enceinte percée de quelques portes

3 : Les constructions débordent la seconde enceinte. Un bourg s'élève en dehors des remparts mais à proximité (quartier actuel rue de la Salle)



4 : Le bâti s'élève en dehors des remparts de la seconde enceinte, en la suivant et en conservant cette forme circulaire. Les boulevards actuels sont créés. La construction du marché couvert créera un secteur de Poussan. Auparavant une percée transversale à l'intérieur des remparts aura été réalisée : la rue Neuve ou rue de la République

5 : Les maisons, dans un bâti serré et aligné, se développent le long des axes routiers en direction de Sète, Gignan et Villeveyrac. L'ossature du village est constituée (en noir). Les constructions nouvelles sous forme de lotissements ou de villas individuelles viendront se greffer en occupant des espaces déterminés (hachures)



2.2.3 – Eléments historiques spécifiques du château de la Garenne

Jacques Tournesy était Conseiller à la Cour des Aydes de Montpellier lorsqu'il obtint la consécration suprême pour un fils de riche bourgeois. Avec l'accord du Roi il parvint en 1672 à acheter la seigneurie de Poussan aux héritiers de la famille de Chaume. La particule facilite sans doute son mariage avec Lucrèce de Pradel, nièce du puissant évêque de Montpellier. Ce dernier lui concède ses parts sur la seigneurie de Poussan. Le Roi ayant lui-même cédé les droits de justice et les quelques privilèges qu'il possédait sur ce village, Tournesy est devenu un tout-puissant seigneur. D'après Jean-Marie Négri l'ancien roturier se comporte plutôt bien avec ses sujets. Contrairement à ses prédécesseurs, nobles de longue date, il n'entreprend pas de réévaluer les droits seigneuriaux et donc, il n'entre pas en conflit avec les consuls de la communauté. Jacques de Tournesi n'a certainement pas besoin du revenu des taxes pour tenir son train de vie, sa famille possède un vaste domaine à Montpellier (aujourd'hui Z.A.C. Tournezy) et ses fonctions à la Cour des Aydes (Cour de justice compétente en matière de délits fiscaux) sont très rémunératrices.

En 1672 et 1684 le nouveau seigneur fait construire au sud du village, dans un vallon largement ouvert sur l'étang, l'élégant château de la Garenne. Le terrain contenait alors une bergerie, un bois de laurier, des olivettes et un jardin potager. Seule la bergerie existe encore, en bordure de la route de Balaruc.

A sa mort en 1687, excepté les jardins, la bâtisse reste inachevée : d'un simple rendez-vous de chasse à l'origine (comme l'indique le toponyme « La Garenne »), il fait un pavillon à corps rectangulaire de simple profondeur, cantonné de puissants avant-corps tours carrés, relativement modeste mais de construction et de décor soigné. Son intérêt est indissociable des aménagements du vallon. Celui-ci est situé entre ravin et coteaux en terrasse de culture, inscrivant l'ensemble dans des perspectives paysagères entre la plaine de l'étang de Thau au Sud et les collines de garrigues de la Moure (extrémité des Causses) au Nord, avec le village qui se détache à l'arrière plan, couronné de son église (ancienne abbatale) et la masse du vieux château féodal Montlaur (MH). Dans la perspective méridionale, le vallon s'ouvre largement sur l'horizon du littoral mais le passage de l'autoroute vient malheureusement aujourd'hui couper la vue lointaine.



Photo 1 :
Le château vu du sud (carrefour d'entrée après l'autoroute).



Photo 2 :
Le château et l'espace dégagé des jardins au sud.



Photo 3 :
Le château à l'arrière vient barrer le petit vallon encore très végétalisé.



Photo 4 :
Le « mur de scène » que constitue le château vu du village dans son vallon. Hélas, depuis sa construction il est lui-même « barré de son panorama initial par l'autoroute.

2.2.4 – L'environnement spatial actuel

Le château de la Garenne et ses jardins sont dans un vallon assez fermé, commençant aux abords du village ancien de Poussan et se terminant sur les rives de l'étang de Thau. Malheureusement, ce vallon est aujourd'hui coupé par l'autoroute et l'environnement s'arrête donc au sud, à ce grand axe surplombant et bruyant. Cependant, un petit relief dit « Le Girade » offre encore légèrement au-delà de l'autoroute, de belles vues sur le village avec le château et ses jardins à ses pieds.

Latéralement (est et ouest) on a un fort contraste entre un versant urbanisé en bâtiments sans homogénéité (côté ouest) et un versant encore très bisé (côté est) offrant de belles vues sur le château.



Photo 5 :
Le site général avec le château et ses jardins au pied du vieux village et barré par l'autoroute (vue depuis la colline de la Girade).



Le site complet avec à gauche le versant construit et à droite le versant encore très boisé.

3 – PROPOSITION D'UN PERIMETRE DE PROTECTION MODIFIE

Etant donné le caractère peu dominant du Château de la Garenne et de ses jardins comparé à la situation du château Montlaur, le périmètre se trouve être beaucoup plus réduit au nord que celui du château Montlaur. Par contre, au sud, ainsi qu'au sud-est et sud-ouest, le même périmètre est requis.

3.1 LIMITE NORD

C'est une limite assez artificielle qui est retenue ici. En effet, la véritable limite va jusqu'au château Montlaur mais depuis la plupart du village, il n'y a pas de co-visibilité et il a donc été préféré s'arrêter avant le tour des boulevards.

3.2 LIMITE SUD

C'est la limite la plus simple car basée sur le petit relief dit « Le Girade » offrant de très belles vues sur le village avec l'autoroute au pied du château de la Garenne et ses jardins au centre.

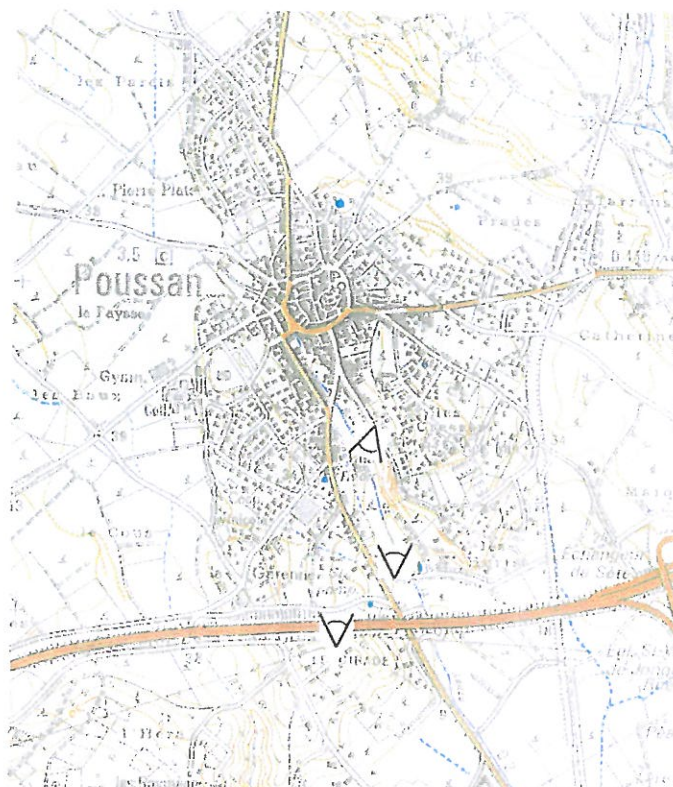
3.3 LIMITE EST

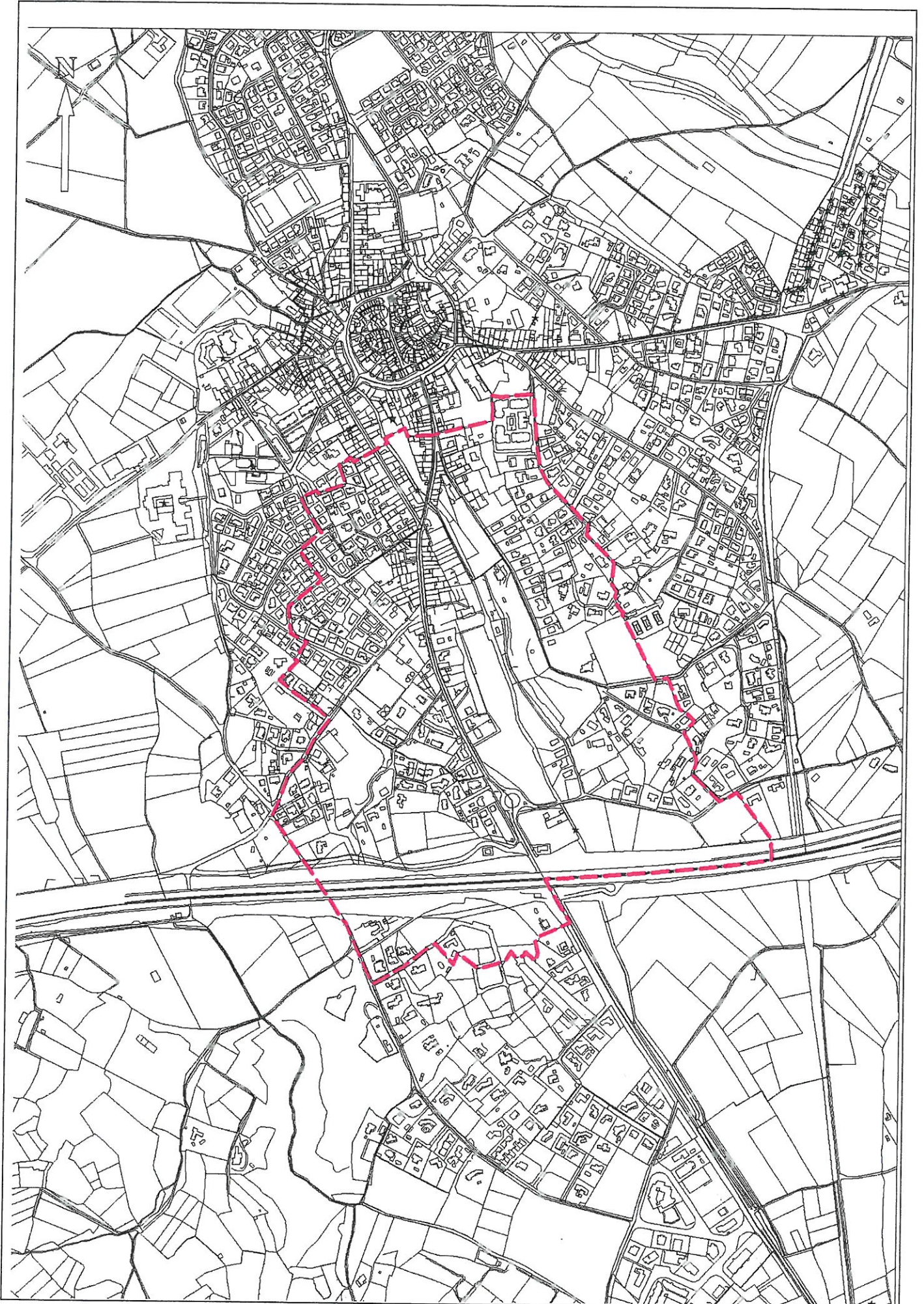
Le relief encore boisé mais de plus en plus bâti de « Les Cresses » constitue une limite naturelle intéressante.

3.3 LIMITE OUEST

L'autre côté du vallon est difficile à définir, la ligne de crête passant à l'intérieur d'un vaste lotissement. Une portion ne coupant aucun lot a été retenue.

Carte avec photos





4 – ORIENTATIONS POUR LA GESTION DES ABORDS

Côté nord, la zone arrière du château et des jardins est fragile et les vues plongeantes des deux routes soulignent l'importance de toute transformation à ce niveau. A ce niveau éviter les couleurs fortes et les volumes agressifs.

De même à l'est où le caractère boisé de la colline est essentiel comme écrin pour le vallon des jardins. La préservation du végétal est donc ici essentielle.

C'est certainement sur ce côté encore peu dégradé que le plus grand danger existe.

A l'inverse, côté ouest, le paysage a été complètement transformé et le mal est fait. Reste les abords immédiats de la route et les quelques grosses emprises foncières (entreprises, cave coopérative, ...) qui peuvent amener des changements.

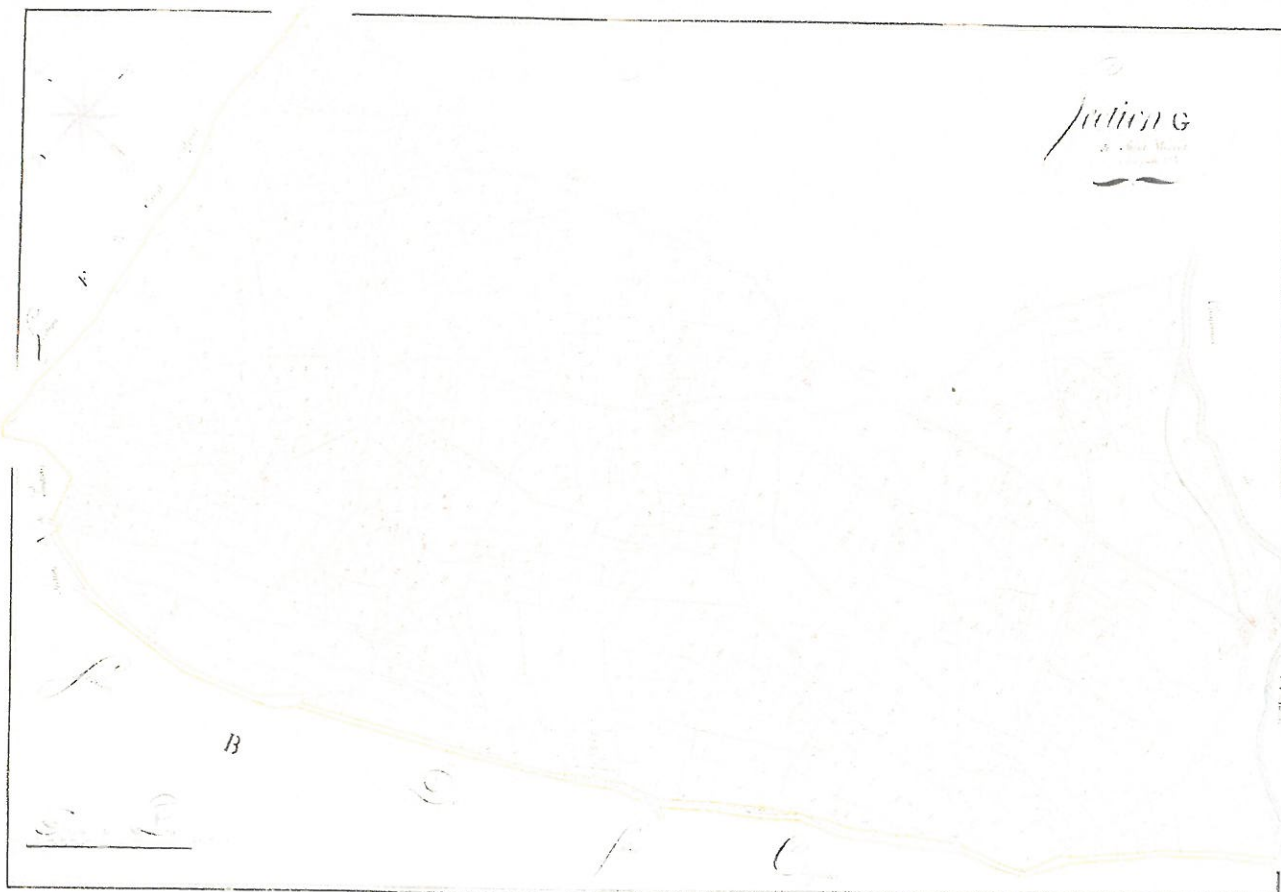
Au sud, deux éléments très importants :

* Le carrefour (rond-point) et ses abords où une belle vue sur le château et ses jardins est offerte. Cet équipement a été réalisé sans tenir compte des éléments protégés et c'est regrettable. Il serait intéressant de mieux les mettre en valeur par une composition végétale appropriée qui pourrait à la fois servir de premier plan vis-à-vis de l'autoroute pour le château et, dans l'autre sens mieux « cadrer » les vues vers le village et le château de la Garenne.

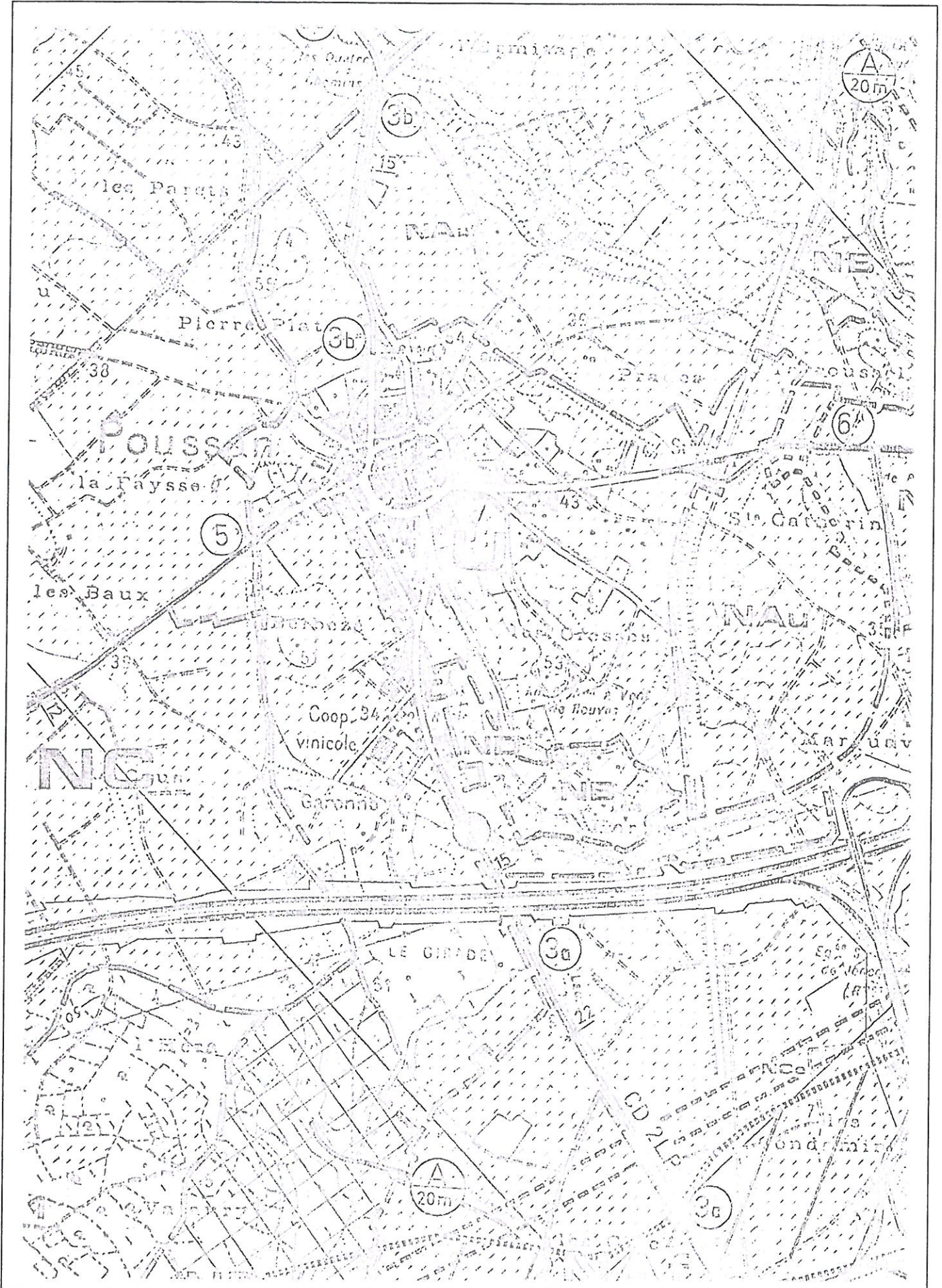
* La colline dite « Le Girade » a hélas supporté des constructions individuelles très blanches et assez « agressives ». Il faudrait boiser la partie haute autour de la placette, éviter toute nouvelle construction sur le plan nord et nord-est et demander des tons plus sombres ou terreux pour les constructions existantes.

5 – ANNEXES

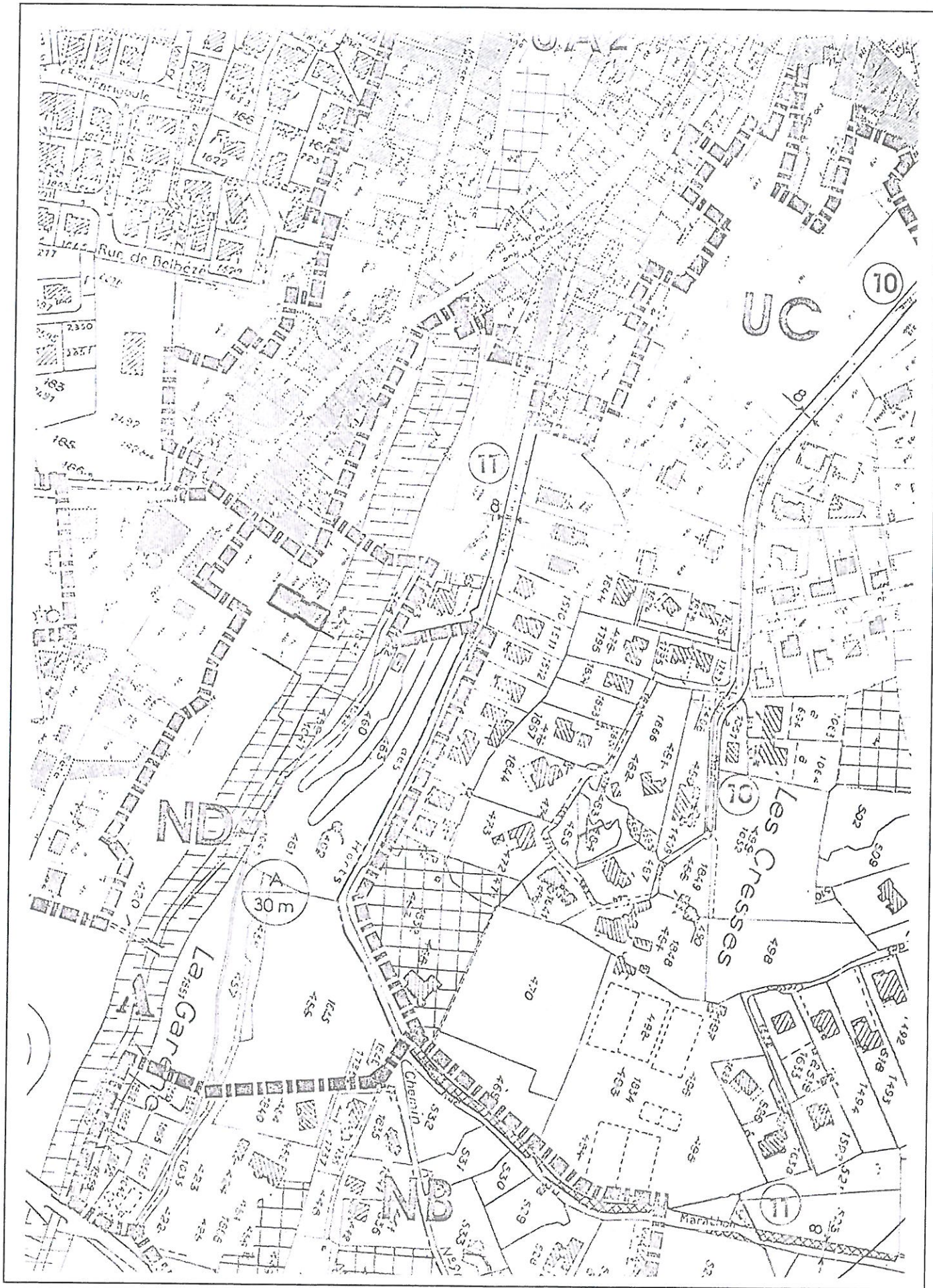
Cadastre Napoléonien



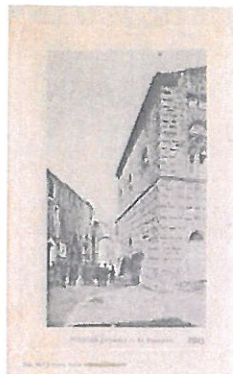
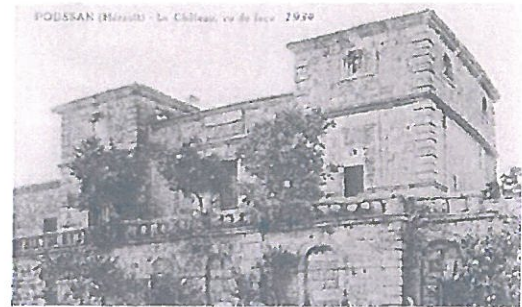
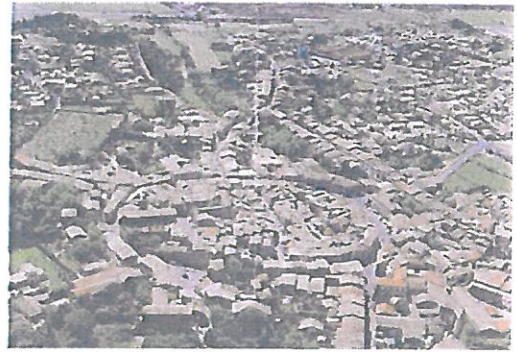






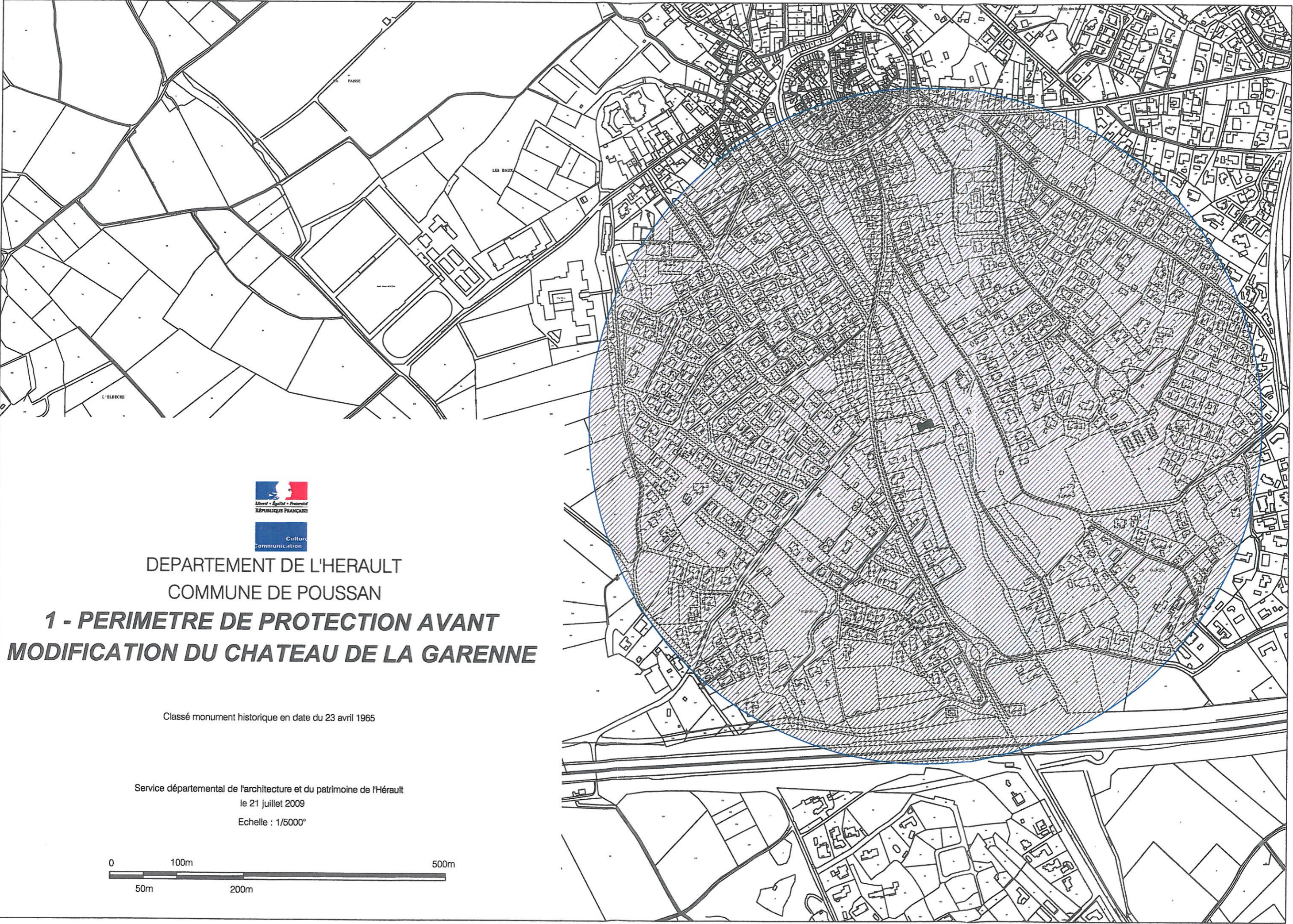


Photos anciennes



PIECES GRAPHIQUES

1. PERIMETRE AVANT MODIFICATION
2. PERIMETRE DE PROTECTION MODIFIE
3. PERIMETRE DE PROTECTION DES CINQ MONUMENTS



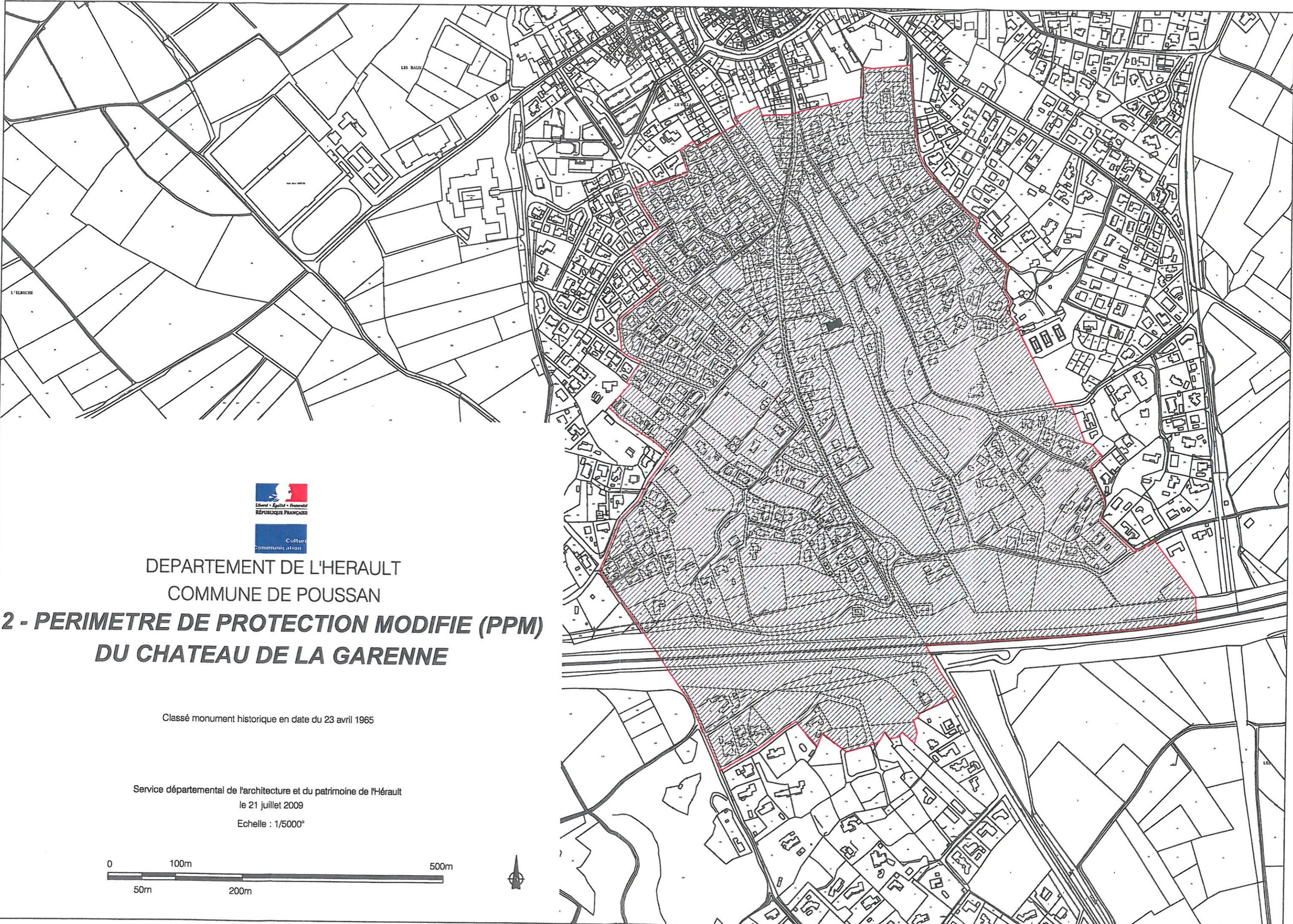
DEPARTEMENT DE L'HERAULT
COMMUNE DE POUSSAN

**1 - PERIMETRE DE PROTECTION AVANT
MODIFICATION DU CHATEAU DE LA GARENNE**

Classé monument historique en date du 23 avril 1965

Service départemental de l'architecture et du patrimoine de l'Hérault
le 21 juillet 2009
Echelle : 1/5000°





DEPARTEMENT DE L'HERAULT
COMMUNE DE POUSSAN

2 - PERIMETRE DE PROTECTION MODIFIE (PPM) DU CHATEAU DE LA GARENNE

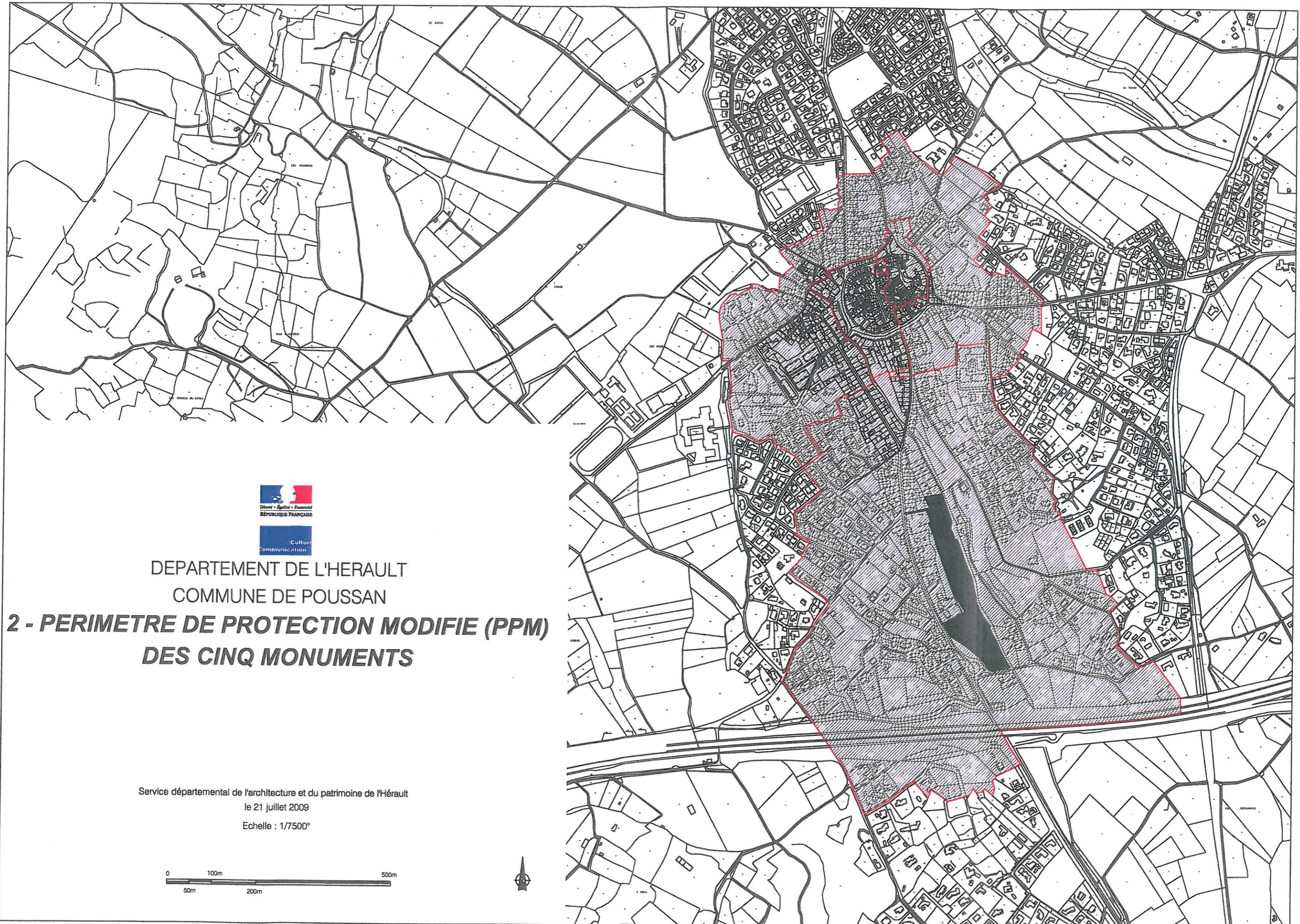
Classé monument historique en date du 23 avril 1965

Service départemental de l'architecture et du patrimoine de l'Hérault

le 21 juillet 2009

Echelle : 1/5000^e





DEPARTEMENT DE L'HERAULT
COMMUNE DE POUSSAN

**2 - PERIMETRE DE PROTECTION MODIFIE (PPM)
DES CINQ MONUMENTS**

Service départemental de l'architecture et du patrimoine de l'Hérault
le 21 juillet 2009
Echelle : 1/7500^e





DEPARTEMENT DE L'HERAULT
COMMUNE DE POUSSAN



**PERIMETRE DE PROTECTION MODIFIE
DES ANCIENS JARDINS DU CHÂTEAU DE LA GARENNE
(PPM)**

CLASSE MONUMENT HISTORIQUE EN DATE DU 22 AOUT 2008

ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L621-30-1 DU CODE DU PATRIMOINE PAR LE
SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DE L'HERAULT

FAIT A MONTPELLIER LE 21 JUILLET 2009

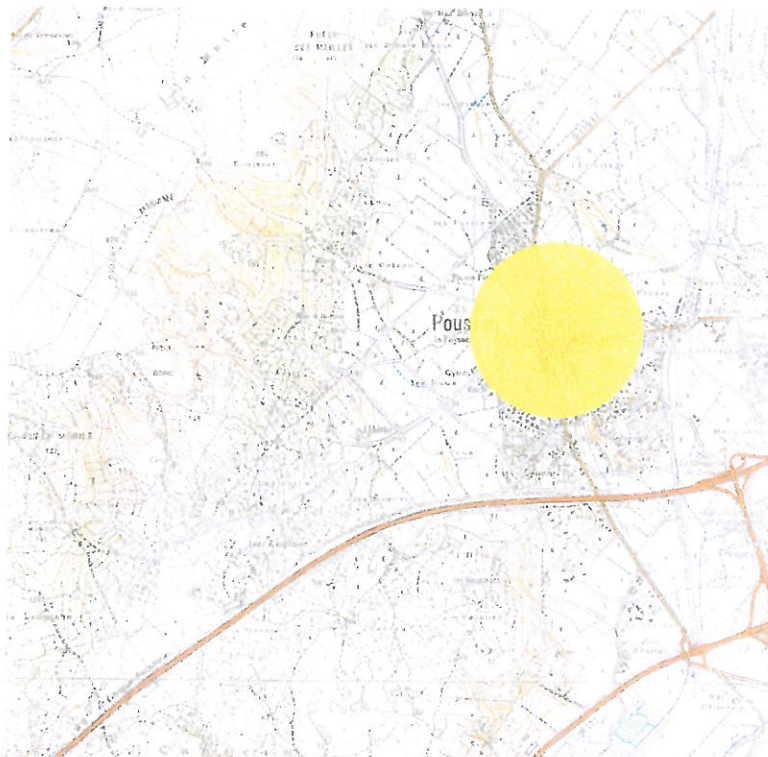
SOMMAIRE

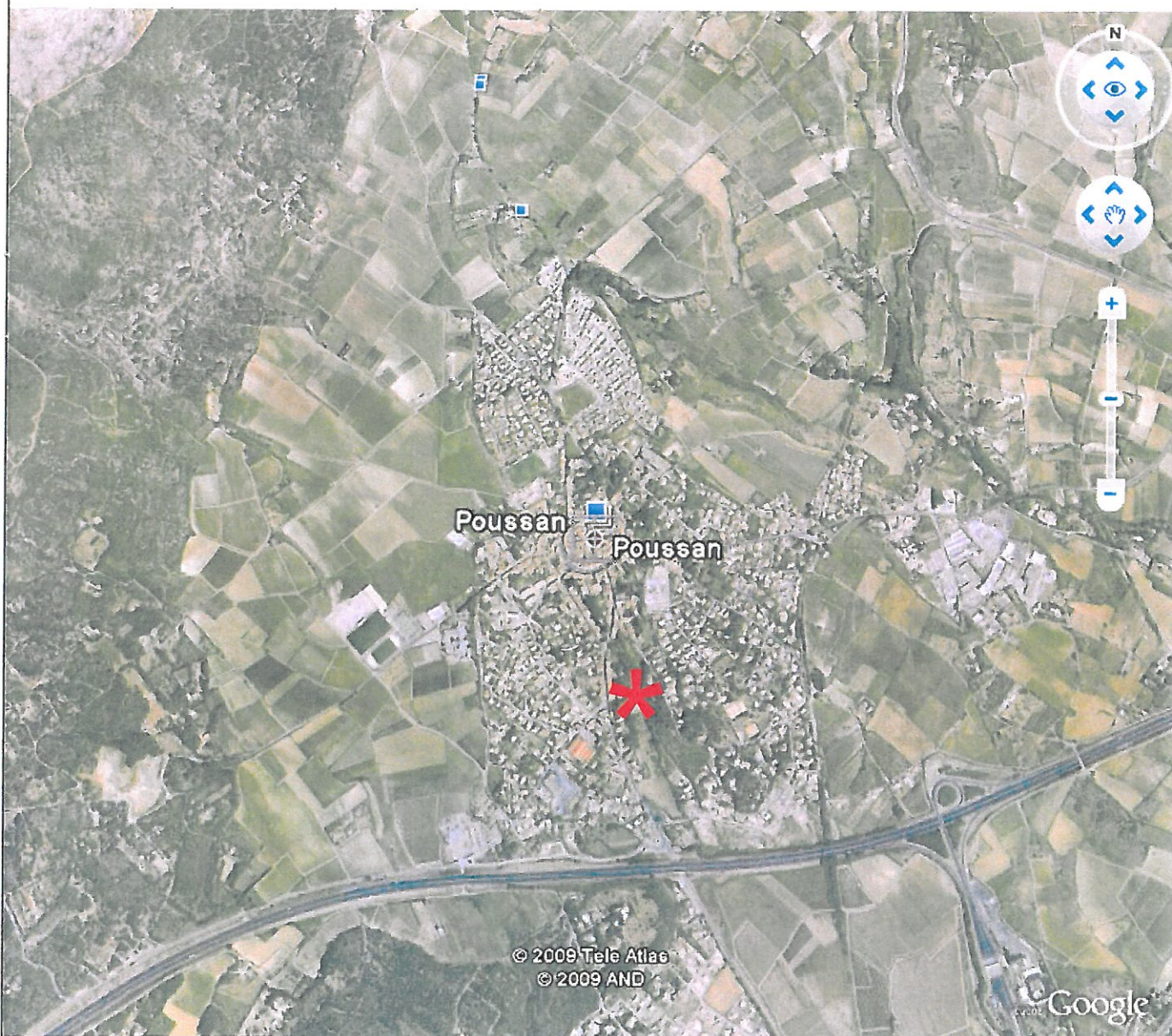
NOTICE JUSTIFICATIVE

1. DEFINITION SOMMAIRE D'UN PPM AVEC RAPPEL DES TEXTES REGLEMENTAIRES
2. ANALYSE DU CONTEXTE
 - 2.1. DESCRIPTIF DU MONUMENT
 - 2.2. ANALYSE DE SON ENVIRONNEMENT
 - Le paysage de POUSSAN
 - Histoire générale de POUSSAN
 - Éléments historiques spécifiques des anciens jardins du Château de la Garenne
 - L'environnement spatial actuel des anciens jardins du Château de la Garenne
3. PROPOSITION D'UN PERIMETRE DE PROTECTION MODIFIE
 - 3.1. LIMITE NORD DU PPM
 - 3.2. LIMITE SUD DU PPM
 - 3.3. LIMITE EST DU PPM
 - 3.4. LIMITE OUEST DU PPM
4. ORIENTATIONS REGLEMENTAIRE POUR LA GESTION DES ABORDS
5. ANNEXES
 - Cadastre Napoléonien
 - Autres cadastres
 - Photos anciennes

PIECES GRAPHIQUES

1. PERIMETRE AVANT MODIFICATION
Echelle 1/5000^e
2. PERIMETRE DE PROTECTION MODIFIE
Echelle 1/3500^e
3. PERIMETRE DE PROTECTION MODIFIE DES CINQ MONUMENTS
Echelle 1/5000^e





1 – DEFINITION SOMMAIRE D'UN PPM AVEC RAPPEL DES TEXTES REGLEMENTAIRES

Le Cadre juridique – instauration de Périmètres de Protection Modifiés (PPM)

Référence : Article L621-2 du Code du patrimoine

Ordonnance n°2005-1128 du 8 septembre 2005

Article 49 du décret n°2007-487 du 30 mars 2007

Article 50 du décret n°2007-487 du 30 mars 2007

NB : textes juridiques à voir en annexe

L'article L621-30-1 du Code du patrimoine (anciennement article L 621.2 du Code du patrimoine) stipule que le périmètre de 500 mètres de rayon autour d'un monument, protégé au titre des monuments historiques, peut être modifié sur proposition de l'architecte des bâtiments de France et en accord avec la commune.

Le PPM est une servitude qui se substitue de plein droit à celle du rayon des 500 mètres. Dans la partie des abords non reprise dans le PPM, l'ABF ne sera plus consulté et ne donnera plus d'avis au titre de la loi de 1913 modifiée sur les monuments historiques.

La notion de co-visibilité continue d'opérer à l'intérieur du PPM.

Le présent document s'attache à décrire le patrimoine protégé et analyse ses abords. A partir de ces éléments, il argumente et justifie les limites du PPM.

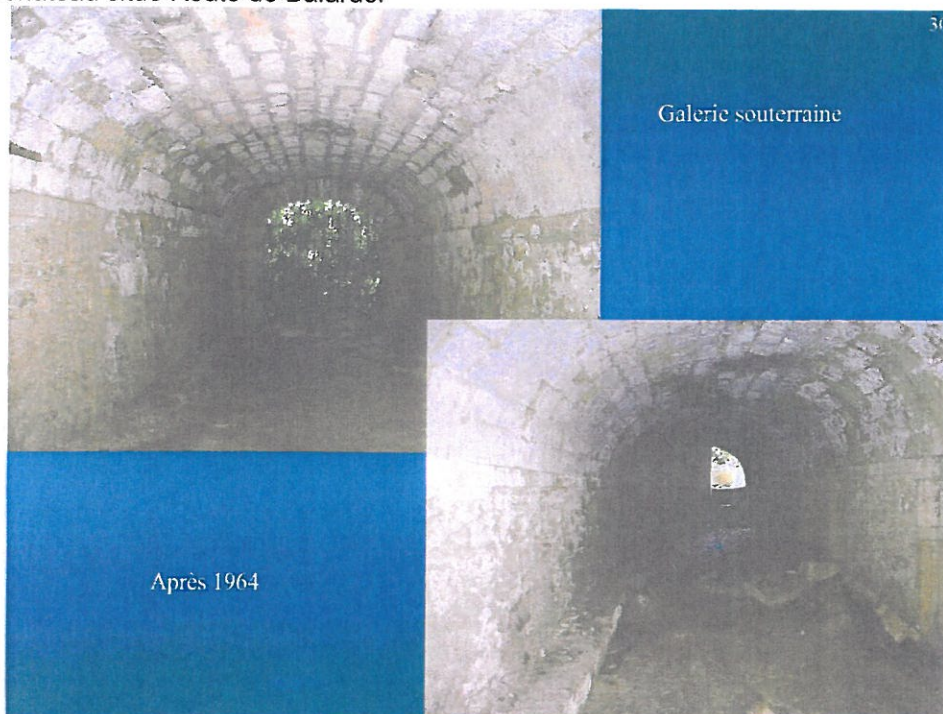
2 – ANALYSE DU CONTEXTE

2.1 DESCRIPTION DU MONUMENT PROTEGE

Les jardins ont été les premiers éléments réalisés par Jacques de Tournezy de 1680 à 1687. L'intérêt principal est l'aménagement du vallon situé entre ravin et coteaux inscrivant l'ensemble du modeste château d'alors (un simple rendez-vous de chasse) dans des perspectives paysagères entre le plaine de l'étang de Thau au sud et les collines de Garrigues au nord.

Les parties souterraines révèlent des travaux hydrauliques importants, avec puits, grotte source en nymphée, galerie, et salles souterraines (salles de fraîcheur, écuries, cuisine, etc...) s'ouvrant au sud sur la campagne par des arcades formant cryptoportique. Sous la terrasse inférieure traitée jadis en parterres, s'ouvre un nymphée circulaire de près de 5m de diamètre, centré sur un bassin source entouré de niches avec coquilles sculptées et décor de rocailles avec coquillages ; le tout aujourd'hui très dégradé. Le seul exemple de ces nymphées du château Bocaud à Jacou (classée) mais on pense aussi aux exemples provençaux d'Arnajon et d'Albertas. Le grand buffet d'eau dit « cascade » de la galerie souterraine à l'Est ne se présente plus qu'à l'état de vestiges mais révèle une composition monumentale avec ses vasques superposées. L'espace des anciens jardins, cités dans plusieurs baux et expertises du XVIIe siècle, est en partie préservé : planté de vignes au 19^e siècle, il est aujourd'hui planté en verger. Au centre existait une grande pièce d'eau circulaire, aujourd'hui comblée.

Sont inscrits au titre des monuments historiques, les parcelles de terrains correspondantes aux anciens jardins y compris les aménagements souterrains et hydrauliques correspondants notamment à la galerie souterraine reliant les anciens jardins au sud et le terrain au nord du château situé Route de Balaruc.

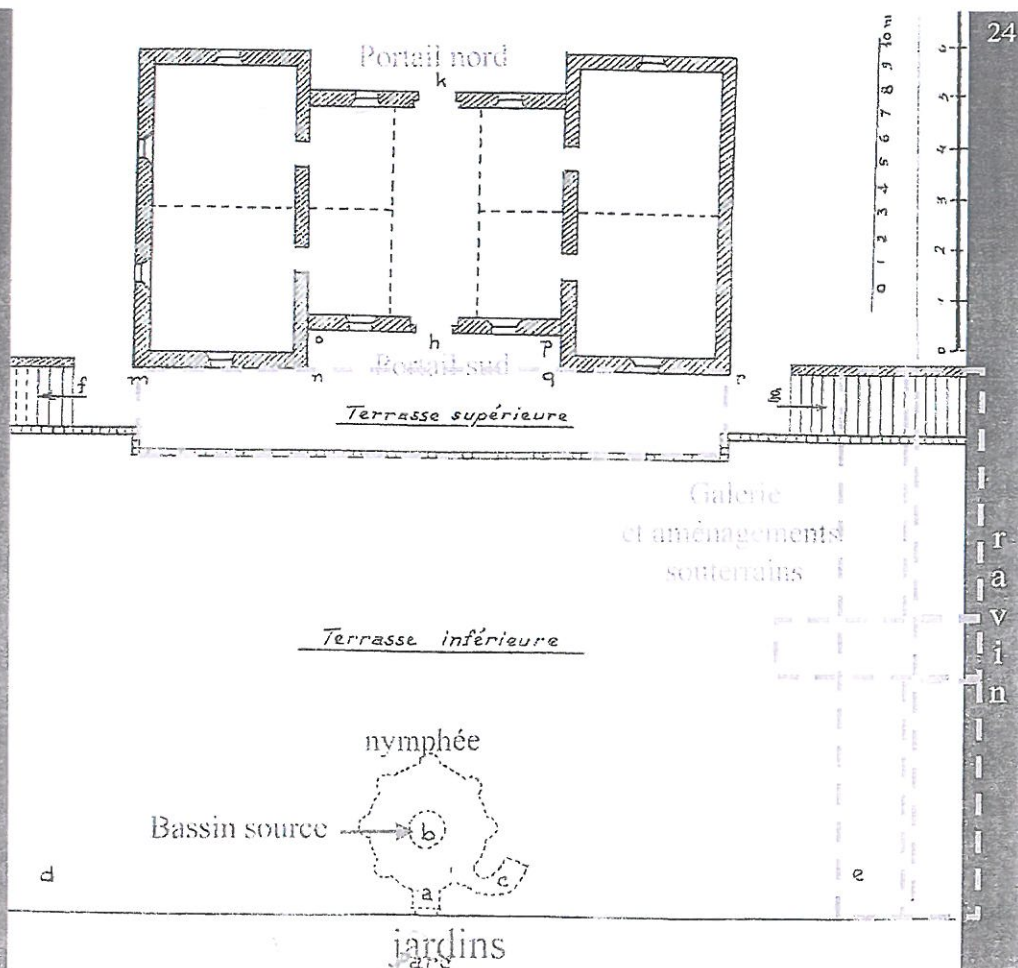


Nord

12



plan



2.2 ANALYSE DE SON ENVIRONNEMENT

2.2.1 – Le paysage de Poussan

Les grandes unités paysagères sont liées étroitement aux caractéristiques du relief et de l'occupation du sol.

- Au nord les bois et garrigues situés sur le versant sud de la montagne de la Moure se retrouvent également sur le côté ouest.
- Au sud l'étang de Thau et au loin Sète.
- Entre les deux, une sorte de couloir occupé par la plaine viticole est compris entre la montagne de la Moure et le massif de la Gardiole.
- L'autoroute et son échangeur représentent les voies de communications qui ont toujours marqué le paysage.
- L'agglomération assez discrète sur son petit relief se remarque essentiellement de l'autoroute mais ses extensions récentes ont petit à petit « marqué » les différents reliefs entourant le pog d'origine avec son château et son église.

2.2.2 – Historique général de Poussan

(Le texte qui suit est tiré de la publication éditée sous la direction de Marc LUGAND (archéologue de la CC du nord Bassin de Thau), par Pierre Fabre (préface), Alain DEGAGE (professeur des Universités), Jean-Paul LACANAL (enseignant) et Jean LAFORGUE (architecte).

Le territoire communal, vaste d'un peu plus de 3000ha occupe la partie la plus méridionale du « bassin de Montbazin » qui forme une sorte de couloir, bordé au nord par la montagne de Moure et au sud par le massif de la Gardiole.

Dans ce couloir naturel, on trouve, c'est logique, la Via Domitia, symbole romain de la tradition « circulatoire » de ce lieu qui a vu, à tous les temps, s'y succéder les communications essentielles à la vie économique des bords de la méditerranée. Le paysage est composé, outre le couloir naturel, d'un amphithéâtre de garrigue au nord et des rives de l'étang de Thau au sud.

L'occupation des territoires est bien sûr très ancienne, on y remarque des traces de la préhistoire (sites archéologiques) et surtout une occupation à l'époque Romaine en sites modestes autour de la voie dépendant probablement de la cité de Nîmes. Plusieurs villas sont signalées et la très belle statue d'Actéon vient de l'une d'elles. Le petit oppidum de Puech Gayes n'a curieusement pas donné naissance à une agglomération gallo-romaine.

Le Moyen Age

Poussan est à la limite territoriale des évêques de Maguelonne et d'Agde. Deux lieux de cultes vont prospérer (Saint Vincent et Saint Cléophas). Le village ne semble pas dominer et plusieurs points de peuplement sont notables sur le territoire (Combe du Cayla). Le château serait le point de départ de l'agglomération, il aurait fixé autour de lui une première ceinture de maisons, puis une seconde sur des rues aux courbes étonnamment régulières. Des écroussans bâtis apparaissent ensuite sous forme de deux faubourgs et les protections de ces tissus construits ont suivis les nouveaux quartiers. Le quartier bas est desservi par deux portes de ville (Notre Dame et La Ferrage) alors que « l'acropole » n'en possède qu'une (le Portalet). Le point de départ de l'agglomération (église – château – maisons autour) pourrait être daté dans une fourchette comprise entre 990 et 1105. La deuxième urbanisation paraît dater du XIVe au XVIe siècle.

L'époque moderne

Propriété de famille Lévis au moyenâge, la seigneurie de Poussan change plusieurs fois de propriétaires, François Ier passe au château de De la Garenne en 1542, Charles IX et Henri de Navarre (futur Henri IV), Catherine de Médicis, le connétable de Montmorency dans les années 1560-70. Les guerres de religions divisent le village et familles seigneuriales et ce n'est qu'au XVIIe que l'essor démographique va faire « éclater » le tissu médiéval. Le domaine de la Garenne apparaît au XVIe siècle et édifie son jardin au XVIIe (procès pour captation d'eau en 1703).

Au toucher du village, les fossés inondés par détournement du ruisseau de la Lauze ceinturent le sud et l'ouest, parties basses du Puche. S'ouvrent là les portes de la Ferrage avec fontaine et croix érigée au XVIIe siècle et Notre Dame reliant Poussan au faubourg. Celle du Portalet est bâtie en 1652.

Le XIXe siècle

Demeuré longtemps blotti, voire calfeutré derrière ses murailles ou ce qu'il en reste, et malgré un léger exode de familles d'agriculteurs et de bourgeois, Poussan voit sa population augmenter régulièrement. D'un millier d'habitants vers 1800, le chiffre passe à 2000 en 1850 et 2500 en 1900.

La plus spectaculaire réalisation sera la construction de la nouvelle église sur les fondations agrandies de l'église du XVe siècle. Le cimetière ayant été déplacé hors les murs, l'espace libéré, les plans réalisés par l'ingénieur Virla, les travaux sont entrepris et terminés en 1859.

La rue Neuve est élargie à la fin du siècle (1898). Les halles (place de l'Hôtel de ville) se révélant trop petites, un nouveau projet est construit, achevé en 1905 c'est un petit joyau d'architecture de l'époque.

Epoque contemporaine

Vers 1907 – 1908 le village se dote d'une usine à acétylène à « la Bascule », face au café Beau Séjour, ce lieu sacré de réunions essentiellement masculines. De cette usine part un timide réseau et les noctambules ont le privilège de rencontrer de temps en temps un lampadaire fonctionnant à l'acétylène.

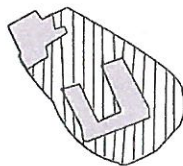
En 1936 les vigneron de Poussan créent la cave coopérative.

Le village se dépeuple pendant les deux guerres mondiales et ne retrouve sa croissance démographique qu'après 1950 pour se situer en 2000 à environ 4200 habitants (pour 2100 en 1901).

Les extensions du village gardent, dans un premier temps, la logique moyenâgeuse en ne s'étendant que le long des voies d'accès et dans les années 70 apparaissent les premiers lotissements qui feront éclater la trame urbaine traditionnelle.

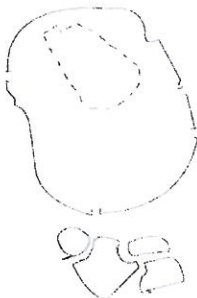
Poussan n'échappe pas au développement des surfaces urbanisées qui en 1988 occupaient déjà 7% de la surface communale.

1 : La première enceinte de Poussan (Eglise et Château d'En Haut)



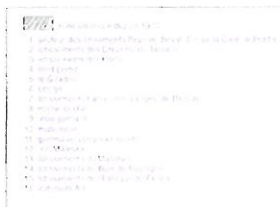
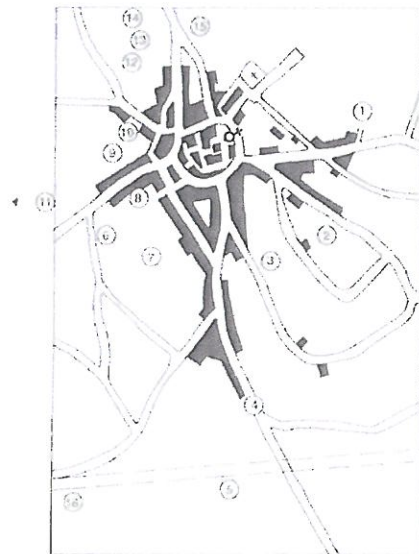
2 : l'agglomération se constitue de façon serrée, imbriquée, avec des voies étroites puis se dote d'une seconde enceinte percée de quelques portes

3 : Les constructions débordent la seconde enceinte. Un bourg s'élève en dehors des remparts mais à proximité (quartier actuel rue de la Salle)



4 : Le bâti s'élève en dehors des remparts de la seconde enceinte, en la suivant et en conservant cette forme circulaire. Les boulevards actuels sont créés. La construction de marché couvert créera un secteur de Poussan. Auparavant une percée transversale à l'intérieur des remparts aura été réalisée : la rue Neuve ou rue de la République

5 : Les maisons, dans un bâti serré et aligné, se développent le long des axes routiers en direction de Sète, Gigeon et Villeveyrac. L'ossature du village est constituée (en noir). Les constructions nouvelles sous forme de lotissements ou de villas individuelles viendront se greffer en occupant des espaces déterminés (hachures)



2.2.3 – Eléments historiques spécifiques aux jardins du Château de la Garenne

En 1680, dans un bail à Simon ANDRE, maître jardinier, il est fait référence aux vieux jardins (confrontant le chemin de Poussan à Balaruc et la rivière de la Lause : potager et vergers, ...) et aux quatre carrés du nouveau jardin. En 1684 il est fait référence aux nouveaux jardins et parterres terrasses. En 1688, l'estimation après décès du jardin mentionne encore « le jardin nouvellement construit » et « les parterres ». En 1692, un bail cite les « jardins potagers et à fleurs qui sont au devant et au derrière du château » et le verger ainsi que des conduites d'eau (Simon FABRE, maître jardinier). En 1694 une expertise fait état de dégâts causés par le gel aux plantations et aux « cascades et autres édifices et bastiments », donnant la mesure de l'importance de l'œuvre : 106 arbres en pot (orangers et limoniers) et autres fruitiers, espalières. Des « figures » et des « ornement » sont tombés, notamment celui de la porte d'entrée de la grotte ». La « cascade qui est vis-à-vis la porte qui communique à la guarenne » est minutieusement décrite avec ses « coquillages du haut de ladite cascade » tombés et les « deux dauphins qui sont au-dessus du bassin du milieu » défigurés, « les seraines qui sont au dessous du grand bassin (...), et la figure qui est au bas n'y ayant aucun bras, ni aucune jambe)... On cite encore comme disparus renard, petit lion, oiseaux, ... Enfin, un document (non daté) parle de remise en état « les canonades de la fontaine, les bassins réservoirs » ainsi que « des jardins qui sont devant et derrière le château ».

En 1685, apparaît le nom de l'architecte montpelliérain Antoine Arman dans un texte relatif à la construction d'une « rigolle ou canal » ; pourrait-il être l'architecte du château ? (auteur de la chapelle de l'Hôpital Saint Charles à Montpellier).

Un plan de 1836 présente un parc romantique qui est peut-être fantaisiste ou non réalisé.

Racheté dans les années 1960 par Mme Dane, le château en l'état de quasi ruine est en partie restauré ainsi que ses terrasses puis classé en 1965. Les espaces des anciens jardins au sud et l'espace au nord qui n'avaient pas fait alors l'objet de la protection pourraient être ajoutés au classement ou bénéficier d'une inscription. M. Philipp Dane qui vient d'hériter du château souhaite continuer l'œuvre de mise en valeur...



Photo 1 :
Le château vu du sud (carrefour d'entrée après l'autoroute).



Photo 2 :
Le château et l'espace dégagé des jardins au sud.



Photo 3 :
Le château à l'arrière vient barrer le petit vallon encore très végétalisé.



Photo 4 :
Le « mur de scène » que constitue le château vu du village dans son vallon. Hélas, depuis sa construction il est lui-même « barré de son panorama initial par l'autoroute.

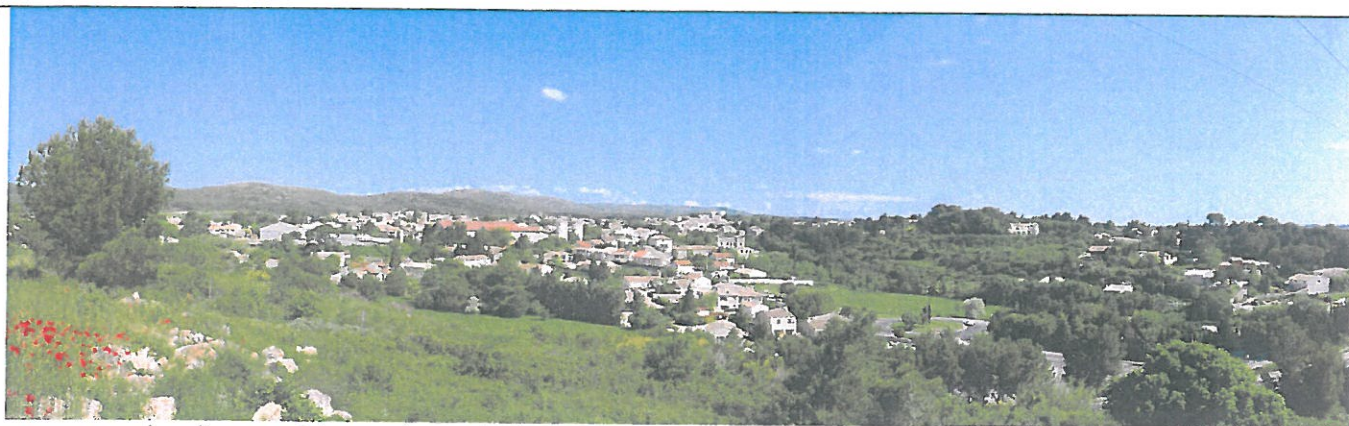
2.2.4 – L'environnement spatial actuel

Le château de la Garenne et ses jardins sont dans un vallon assez fermé, commençant aux abords du village ancien de Poussan et se terminant sur les rives de l'étang de Thau. Malheureusement, ce vallon est aujourd'hui coupé par l'autoroute et l'environnement s'arrête donc au sud, à ce grand axe surplombant et bruyant. Cependant, un petit relief dit « Le Girade » offre encore légèrement au-delà de l'autoroute, de belles vues sur le village avec le château et ses jardins à ses pieds.

Latéralement (est et ouest) on a un fort contraste entre un versant urbanisé en bâtiments sans homogénéité (côté ouest) et un versant encore très bisé (côté est) offrant de belles vues sur le château.



Photo 5 :
Le site général avec le château et ses jardins au pied du vieux village et barré par l'autoroute (vue depuis la colline de la Girade).



Le site complet avec à gauche le versant construit et à droite le versant encore très boisé.

3 – PROPOSITION D'UN PERIMETRE DE PROTECTION MODIFIE

Etant donné le caractère peu dominant des anciens jardins du Château de la Garenne et de ses jardins comparé à la situation du château Montlaur, le périmètre se trouve être beaucoup plus réduit au nord que celui du château Montlaur. Par contre, au sud, ainsi qu'au sud-est et sud-ouest, le même périmètre est requis.

3.1 LIMITE NORD

C'est une limite assez artificielle qui est retenue ici. En effet, la véritable limite va jusqu'au château Montlaur mais depuis la plupart du village, il n'y a pas de co-visibilité et il a donc été préféré s'arrêter avant le tour des boulevards.

3.2 LIMITE SUD

C'est la limite la plus simple car basée sur le petit relief dit « Le Girade » offrant de très belles vues sur le village avec l'autoroute au pied des anciens jardins du Château de la Garenne et ses jardins au centre.

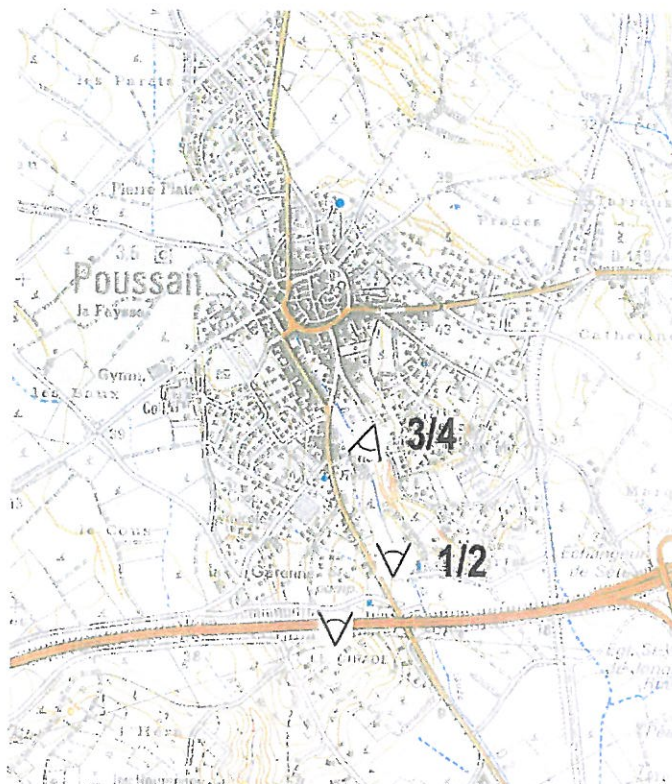
3.3 LIMITE EST

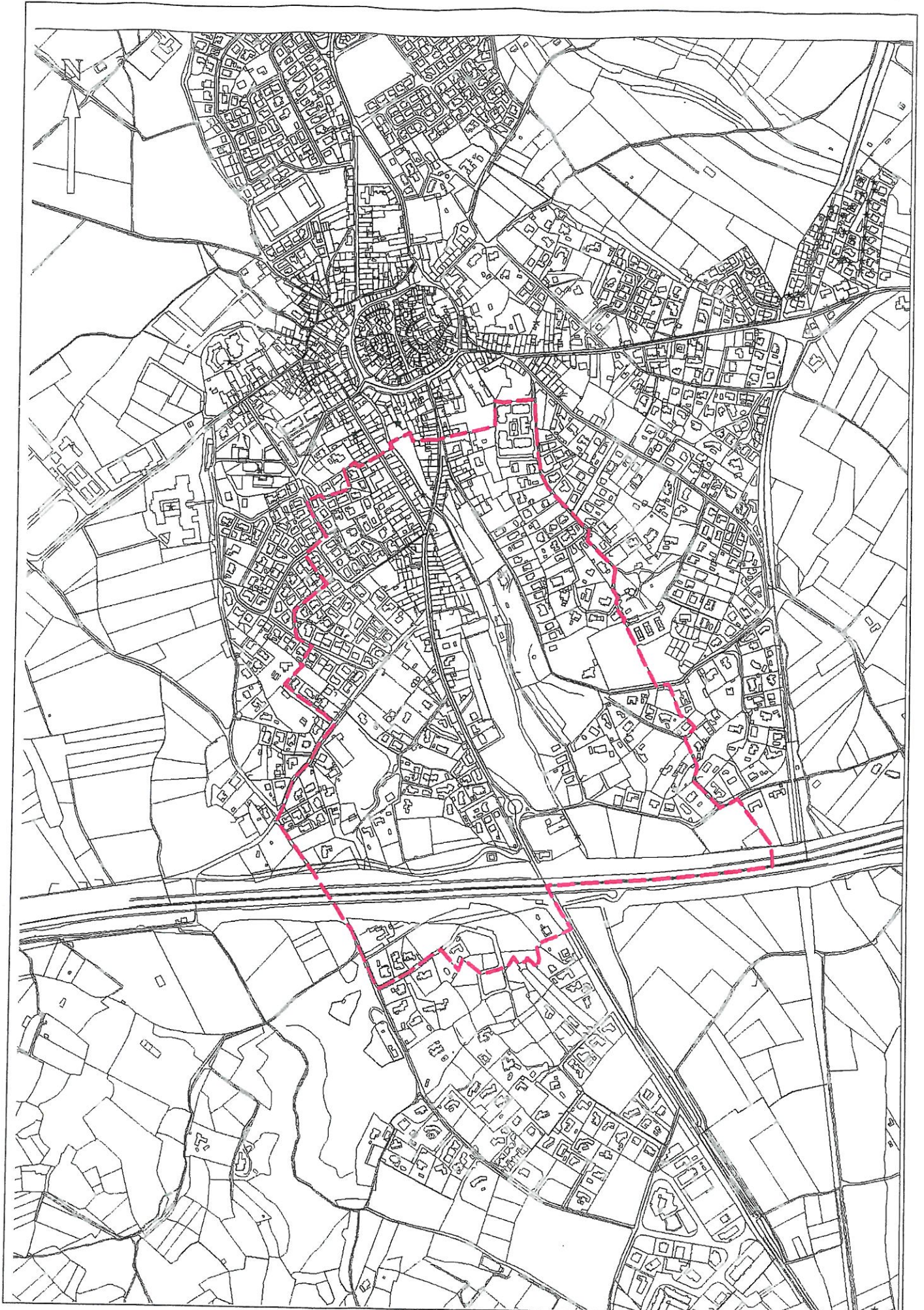
Le relief encore boisé mais de plus en plus bâti de « Les Cresses » constitue une limite naturelle intéressante.

3.3 LIMITE OUEST

L'autre côté du vallon est difficile à définir, la ligne de crête passant à l'intérieur d'un vaste lotissement. Une portion ne coupant aucun lot a été retenue.

Carte avec photos





4 – ORIENTATIONS POUR LA GESTION DES ABORDS

Côté nord, la zone arrière du château et des jardins est fragile et les vues plongeantes des deux routes soulignent l'importance de toute transformation à ce niveau. A ce niveau éviter les couleurs fortes et les volumes agressifs.

De même à l'est où le caractère boisé de la colline est essentiel comme écrin pour le vallon des jardins. La préservation du végétal est donc ici essentielle.

C'est certainement sur ce côté encore peu dégradé que le plus grand danger existe.

A l'inverse, côté ouest, le paysage a été complètement transformé et le mal est fait. Reste les abords immédiats de la route et les quelques grosses emprises foncières (entreprises, cave coopérative, ...) qui peuvent amener des changements.

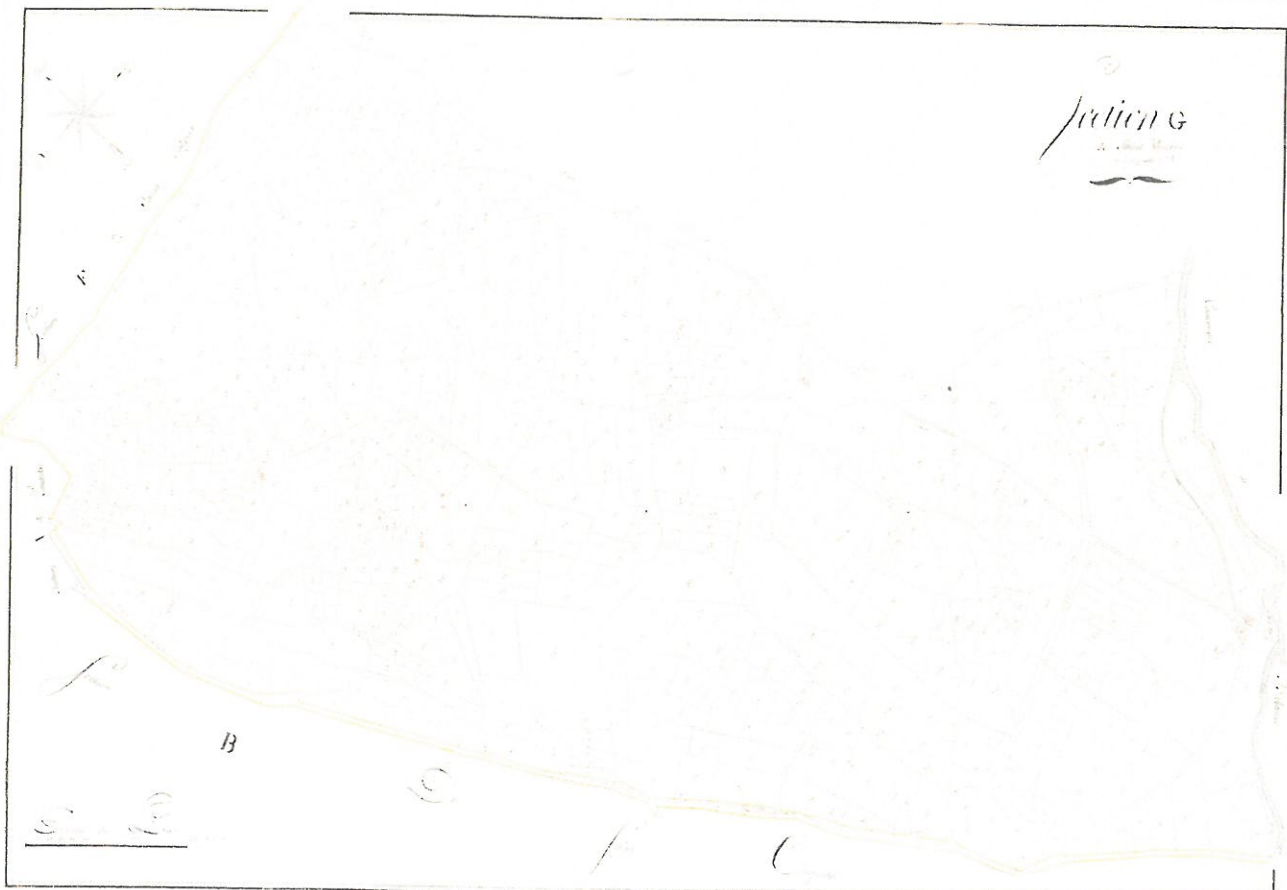
Au sud, deux éléments très importants :

* Le carrefour (rond-point) et ses abords où une belle vue sur le château et ses jardins est offerte. Cet équipement a été réalisé sans tenir compte des éléments protégés et c'est regrettable. Il serait intéressant de mieux les mettre en valeur par une composition végétale appropriée qui pourrait à la fois servir de premier plan vis-à-vis de l'autoroute pour le château et, dans l'autre sens mieux « cadrer » les vues vers le village et le château de la Garenne.

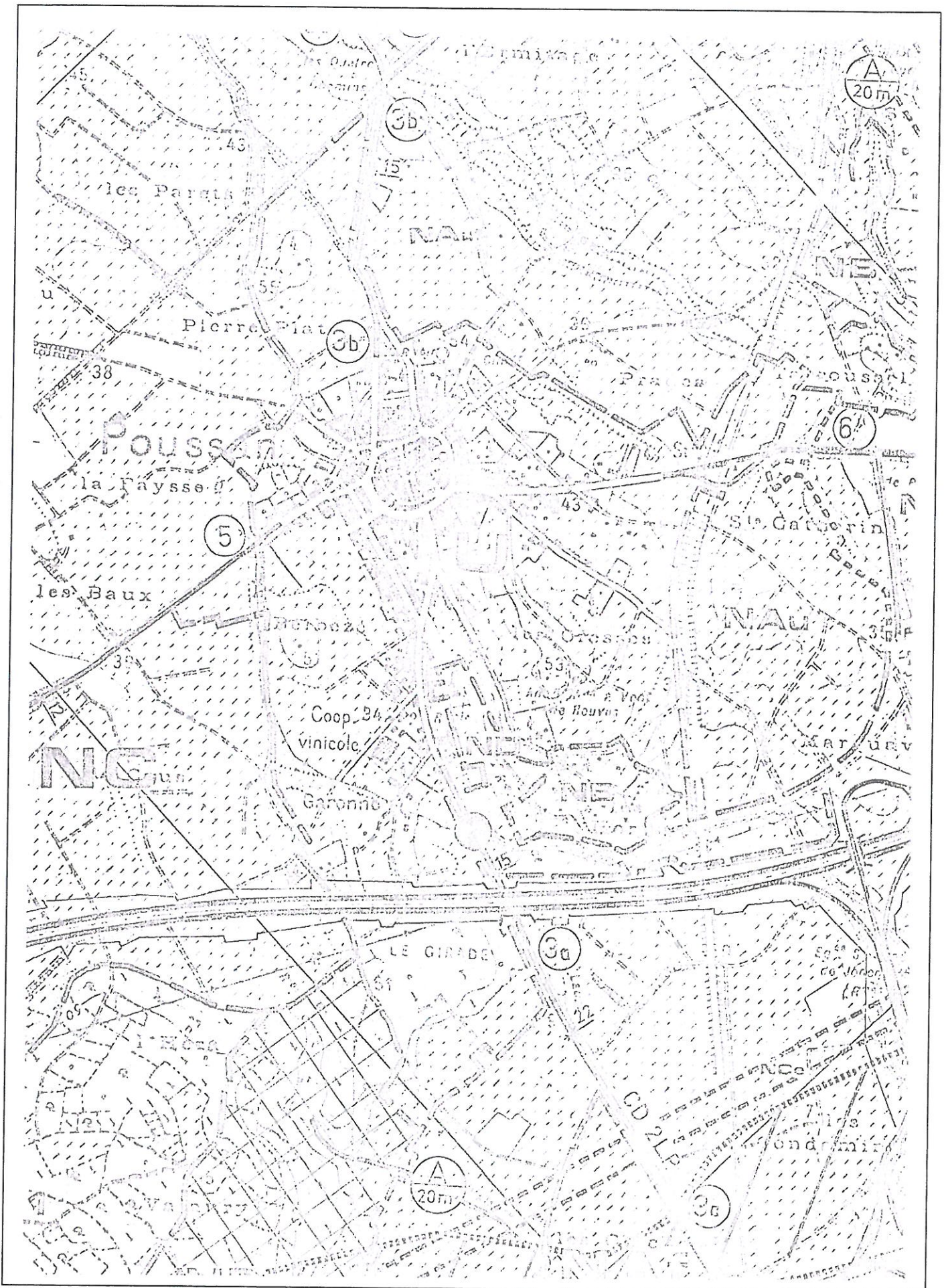
* La colline dite « Le Girade » a hélas supporté des constructions individuelles très blanches et assez « agressives ». Il faudrait boiser la partie haute autour de la placette, éviter toute nouvelle construction sur le plan nord et nord-est et demander des tons plus sombres ou terreux pour les constructions existantes.

5 – ANNEXES

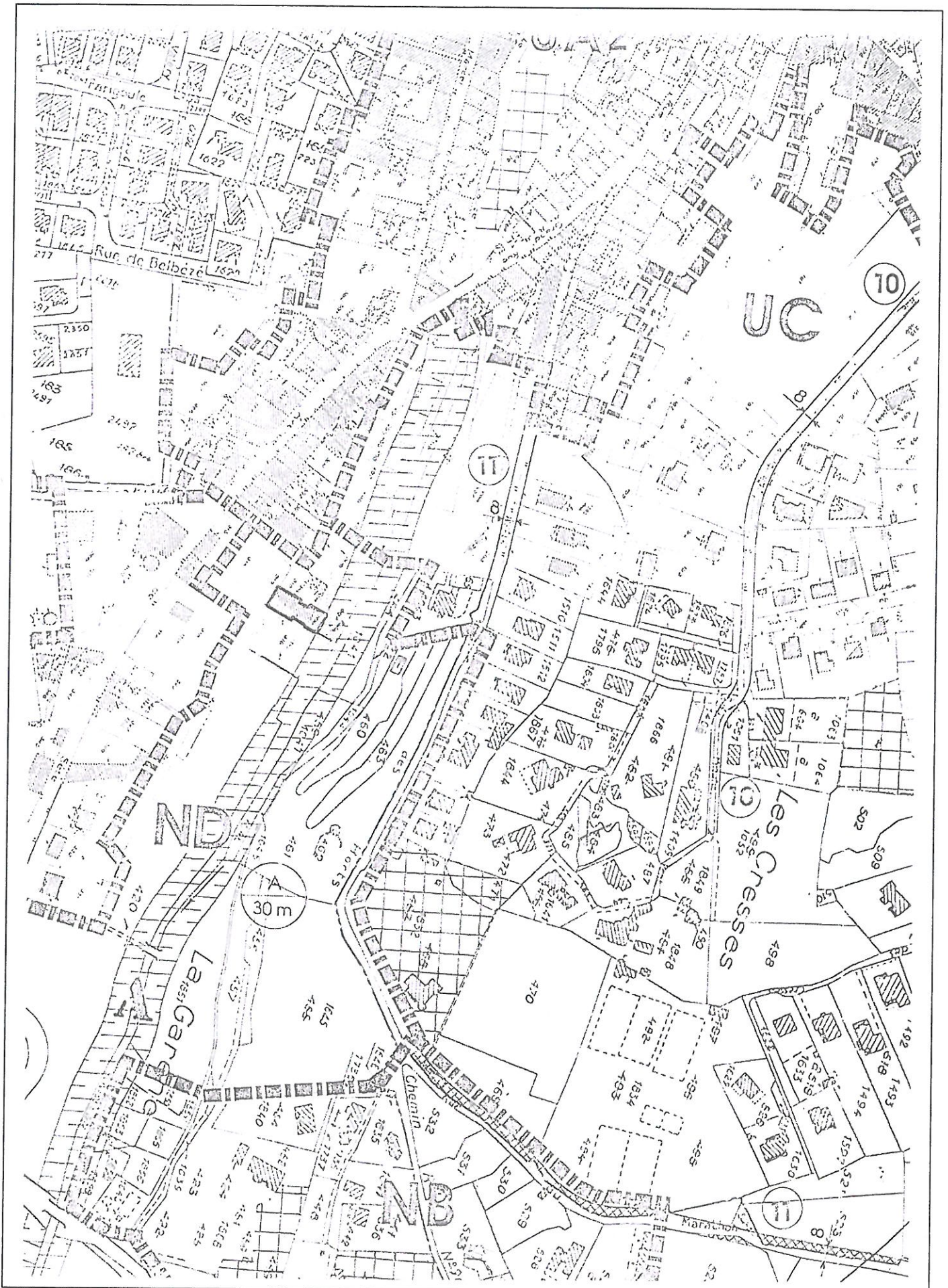
Cadastre Napoléonien

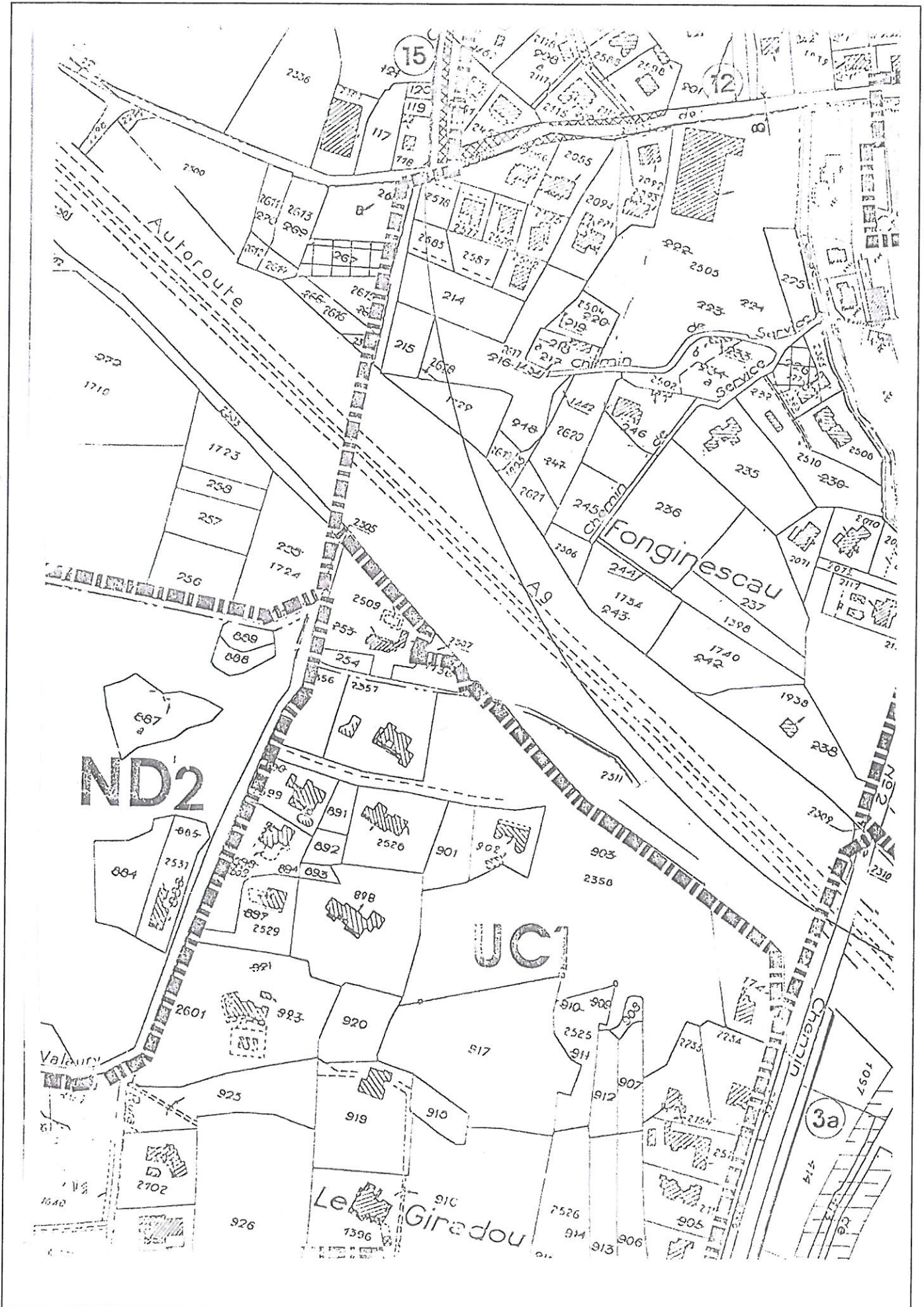




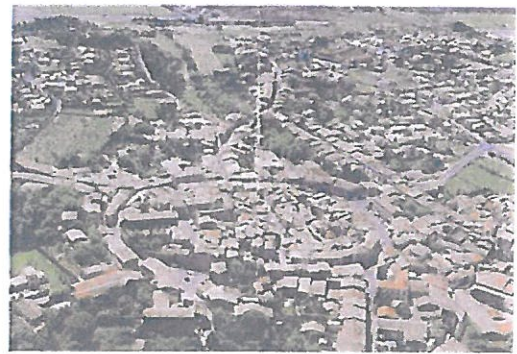






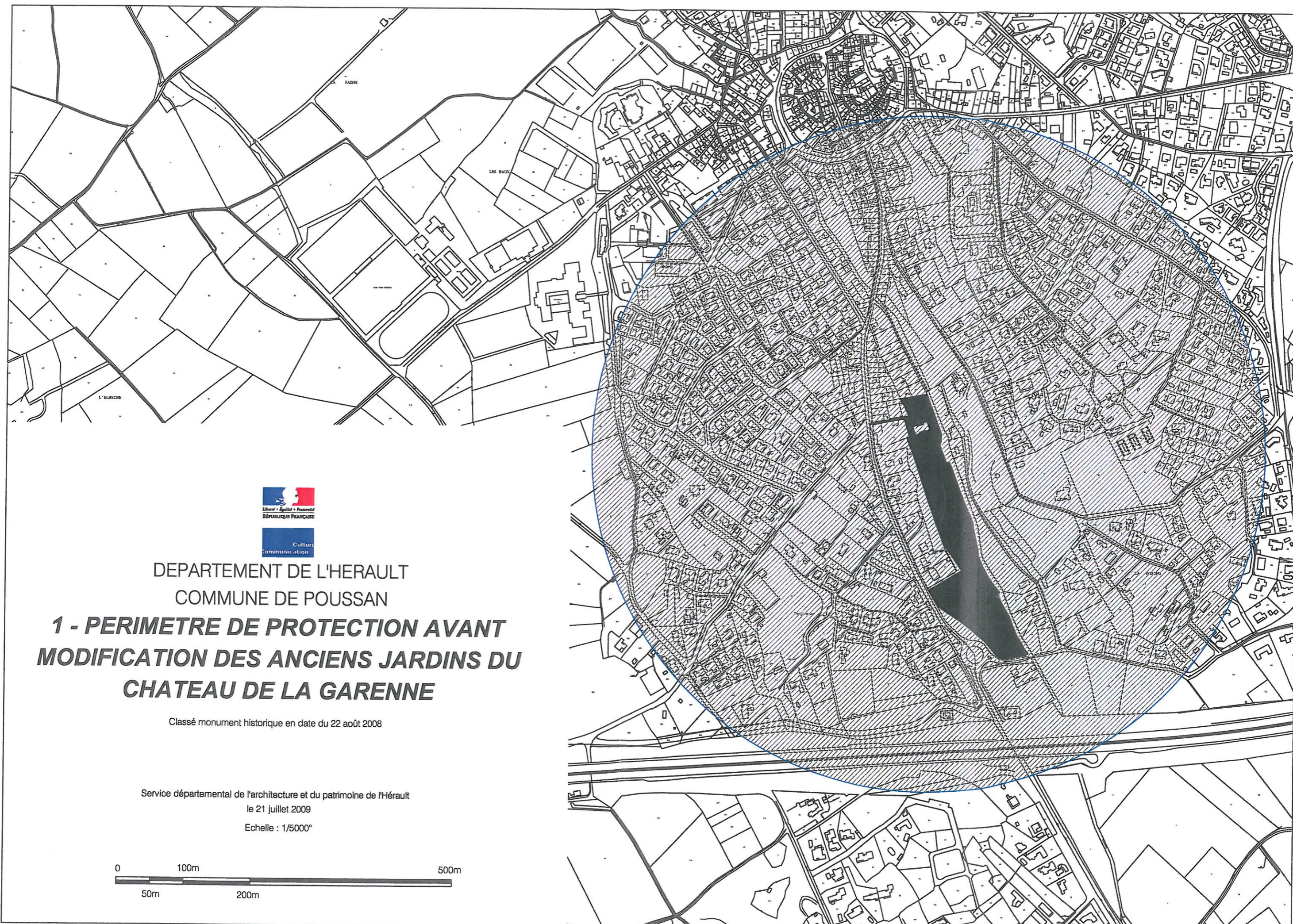


Photos anciennes



PIECES GRAPHIQUES

1. PERIMETRE AVANT MODIFICATION
2. PERIMETRE DE PROTECTION MODIFIE
3. PERIMETRE DE PROTECTION DES CINQ MONUMENTS



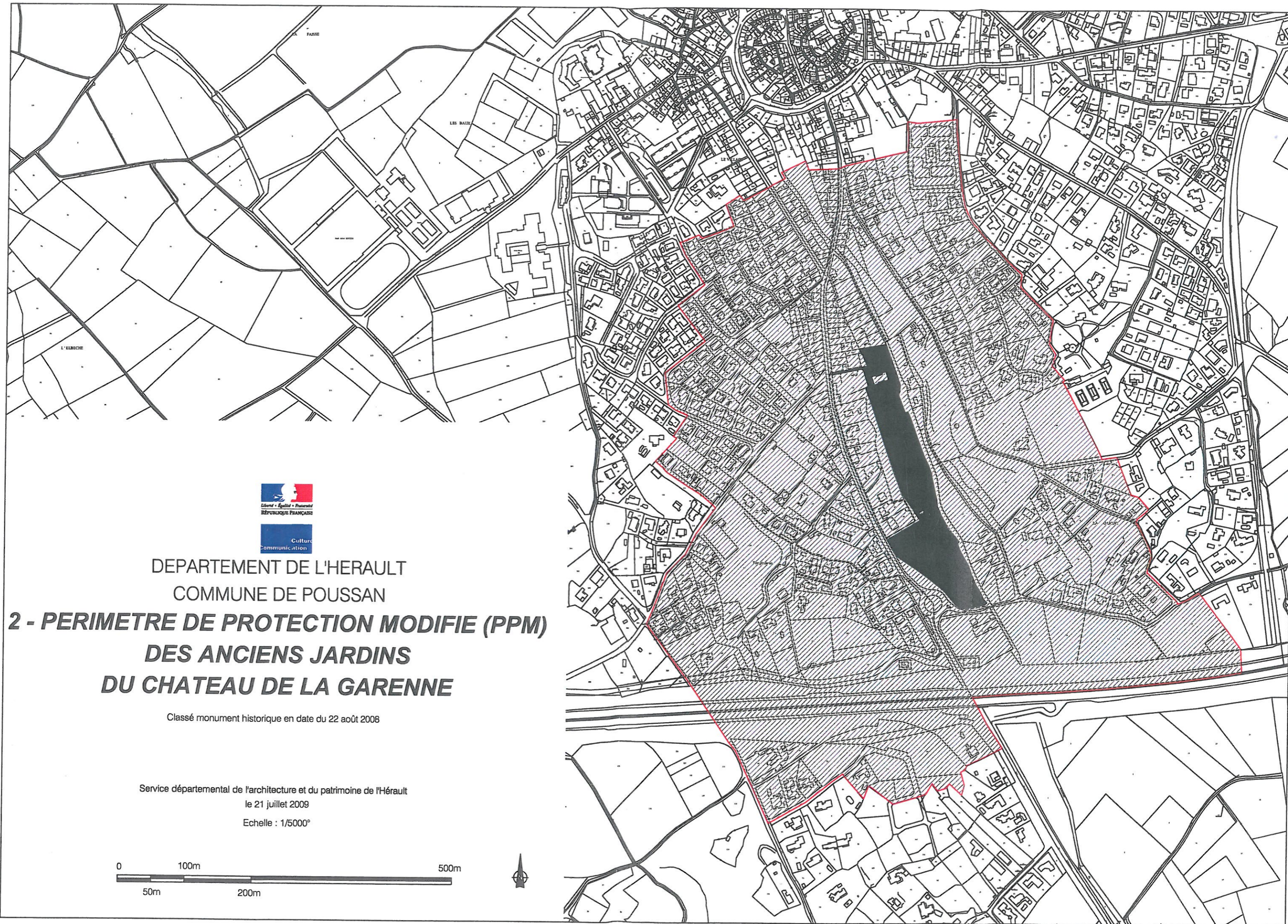
DEPARTEMENT DE L'HERAULT
COMMUNE DE POUSSAN

**1 - PERIMETRE DE PROTECTION AVANT
MODIFICATION DES ANCIENS JARDINS DU
CHATEAU DE LA GARENNE**

Classé monument historique en date du 22 août 2008

Service départemental de l'architecture et du patrimoine de l'Hérault
le 21 juillet 2009
Echelle : 1/5000^e





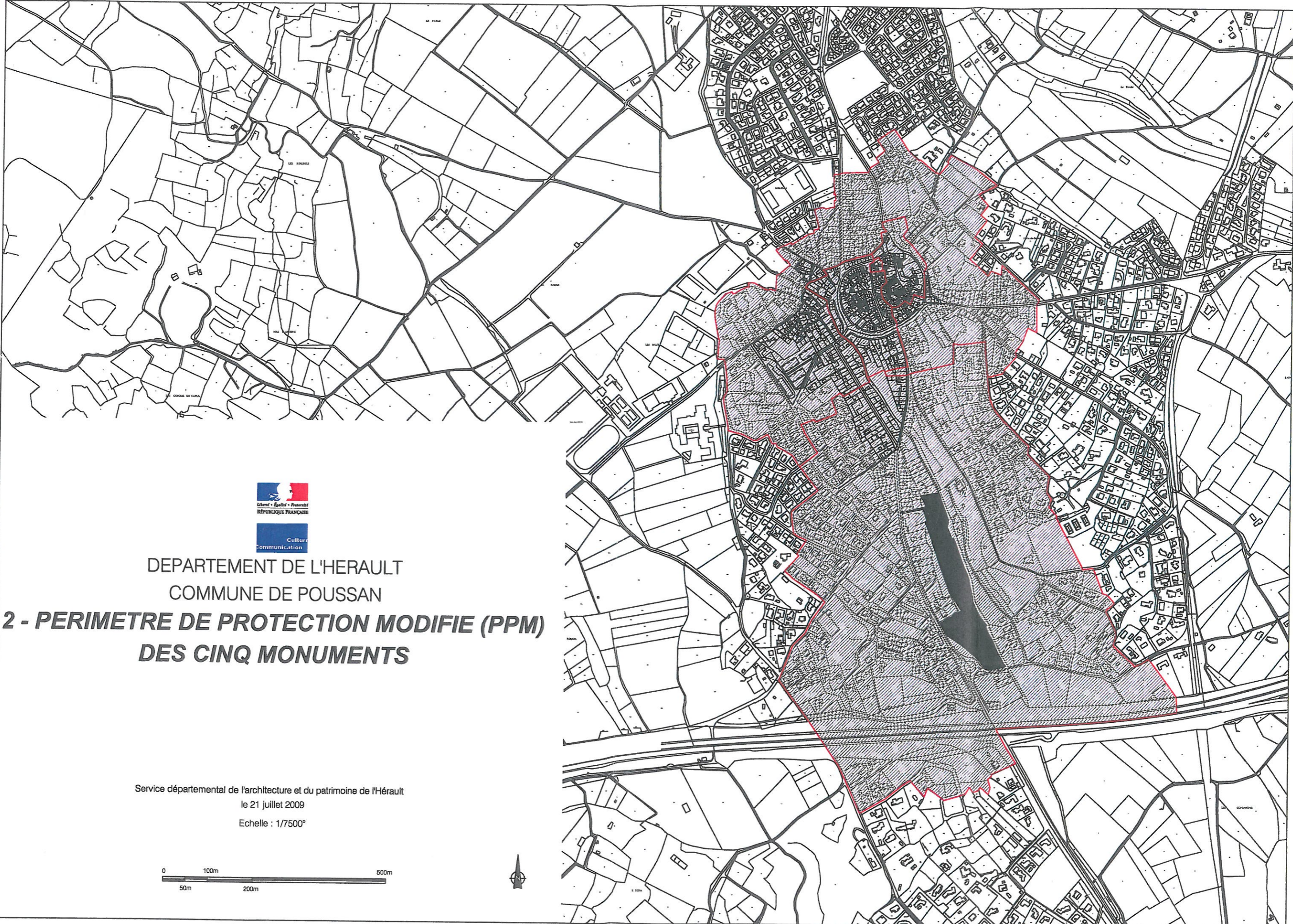
DEPARTEMENT DE L'HERAULT
COMMUNE DE POUSSAN

**2 - PERIMETRE DE PROTECTION MODIFIE (PPM)
DES ANCIENS JARDINS
DU CHATEAU DE LA GARENNE**

Classé monument historique en date du 22 août 2008

Service départemental de l'architecture et du patrimoine de l'Hérault
le 21 juillet 2009
Echelle : 1/5000^e





DEPARTEMENT DE L'HERAULT
COMMUNE DE POUSSAN

**2 - PERIMETRE DE PROTECTION MODIFIE (PPM)
DES CINQ MONUMENTS**

Service départemental de l'architecture et du patrimoine de l'Hérault
le 21 juillet 2009
Echelle : 1/7500°





DEPARTEMENT DE L'HERAULT
COMMUNE DE POUSSAN



**PERIMETRE DE PROTECTION MODIFIE
DE LA MAISON VINAS OU CHÂTEAU D'EN-BAS
(PPM)**

INSCRIT SUR L'INVENTAIRE SUPPLEMENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES
EN DATE DU 28 JUIN 1963

ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L621-30-1 DU CODE DU PATRIMOINE PAR LE
SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DE L'HERAULT

FAIT A MONTPELLIER LE 21 JUILLET 2009

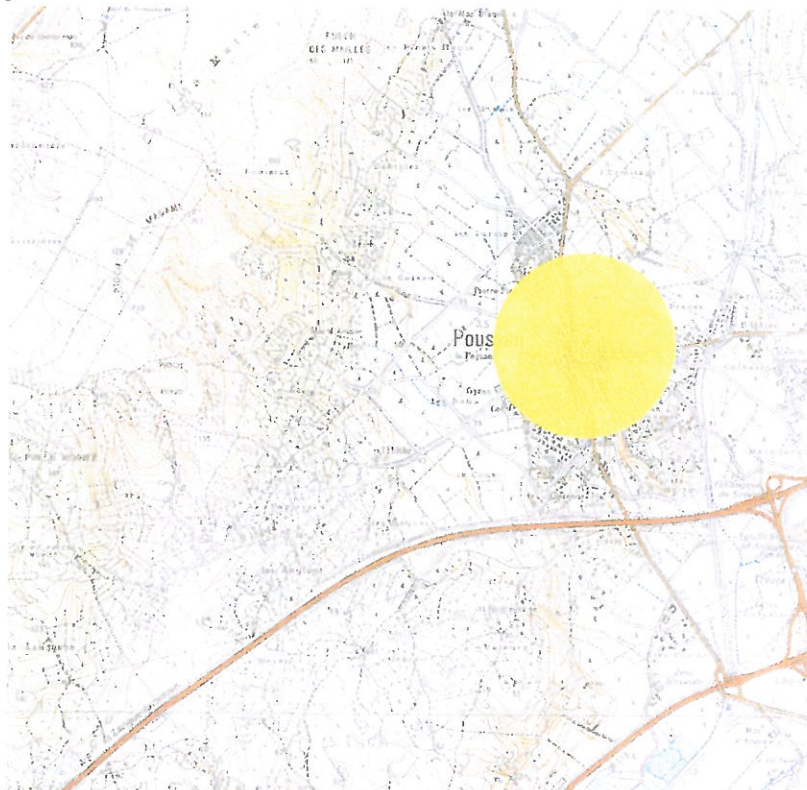
SOMMAIRE

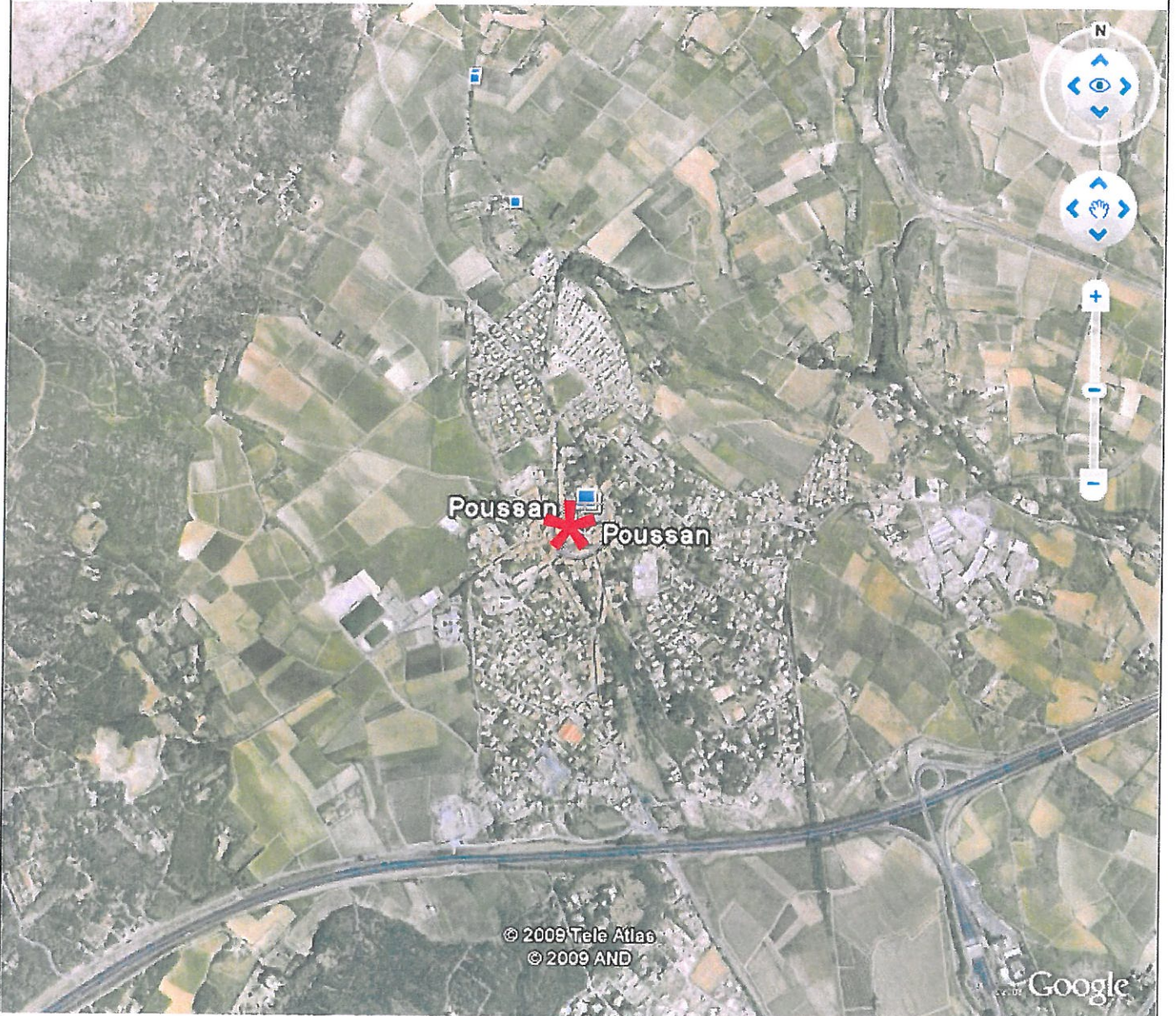
NOTICE JUSTIFICATIVE

1. DEFINITION SOMMAIRE D'UN PPM AVEC RAPPEL DES TEXTES REGLEMENTAIRES
2. ANALYSE DU CONTEXTE
 - 2.1. DESCRIPTIF DU MONUMENT
 - 2.2. ANALYSE DE SON ENVIRONNEMENT
 - Le paysage de POUSSAN
 - Histoire générale de POUSSAN
 - Eléments historiques spécifiques du Château d'En-bas ou Maison Vinas
 - L'environnement spatial actuel du Château d'En-bas ou Maison Vinas
3. PROPOSITION D'UN PERIMETRE DE PROTECTION MODIFIE
 - 3.1. LIMITE NORD DU PPM
 - 3.2. LIMITE SUD DU PPM
 - 3.3. LIMITE EST DU PPM
 - 3.4. LIMITE OUEST DU PPM
4. ORIENTATIONS REGLEMENTAIRE POUR LA GESTION DES ABORDS
5. ANNEXES
 - Cadastre Napoléonien
 - Autres cadastres
 - Photos anciennes

PIECES GRAPHIQUES

1. PERIMETRE AVANT MODIFICATION
Echelle 1/5000^e
2. PERIMETRE DE PROTECTION MODIFIE
Echelle 1/2000^e
3. PERIMETRE DE PROTECTION MODIFIE DES CINQ MONUMENTS
Echelle 1/5000^e





1 – DEFINITION SOMMAIRE D'UN PPM AVEC RAPPEL DES TEXTES REGLEMENTAIRES

Le Cadre juridique – instauration de Périmètres de Protection Modifiés (PPM)

Référence : Article L621-2 du Code du patrimoine

Ordonnance n°2005-1128 du 8 septembre 2005

Article 49 du décret n°2007-487 du 30 mars 2007

Article 50 du décret n°2007-487 du 30 mars 2007

NB : textes juridiques à voir en annexe

L'article L621-30-1 du Code du patrimoine (anciennement article L 621.2 du Code du patrimoine) stipule que le périmètre de 500 mètres de rayon autour d'un monument, protégé au titre des monuments historiques, peut être modifié sur proposition de l'architecte des bâtiments de France et en accord avec la commune.

Le PPM est une servitude qui se substitue de plein droit à celle du rayon des 500 mètres. Dans la partie des abords non reprise dans le PPM, l'ABF ne sera plus consulté et ne donnera plus d'avis au titre de la loi de 1913 modifiée sur les monuments historiques.

La notion de co-visibilité continue d'opérer à l'intérieur du PPM.

Le présent document s'attache à décrire le patrimoine protégé et analyse ses abords. A partir de ces éléments, il argumente et justifie les limites du PPM.

2 – ANALYSE DU CONTEXTE

2.1 DESCRIPTION DU MONUMENT PROTEGE (élément du texte : « Histoire de Poussan »).

Le Château d'En-bas ou Maison VINAS est inscrit pour sa façade sur la rue à l'exception des deux balcons modernes et le versant de toiture correspondant à la maison Vinas.

Egalement appelé le Château Malbois, le Château d'En-bas est une construction complexe occupant la quasi-totalité d'un îlot du vieux village de Poussan. Sa forme est trapézoïdale enserrée entre trois ruelles étroites et ouverte à l'intérieur sur deux cours, l'une carrée, l'autre triangulaire. Depuis longtemps morcelé en de nombreuses parcelles, il présente onze façades différenciées sur rues. Une seule de ces façades est protégée, celle ornée du 16^e.

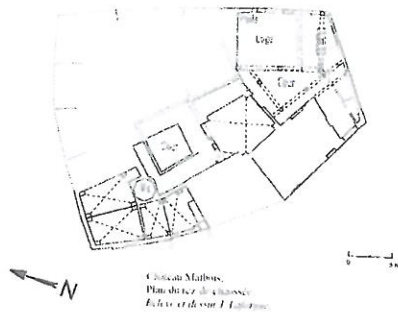
L'étude du bâti permet de retrouver certaines étapes de l'histoire de la construction.

- La première période correspond à la fondation de la maison noble (période XIV^e siècle). Il reste de cette période le portail d'entrée en tiers joint, orné de moulures et de croisillons avec pierre de blason, surmonté d'une bretèche sur arc mouluré en plein cintre porté par des culots figurés.
Cette porte charretière s'ouvre sur une loge en plein cintre qui mène à la cour triangulaire. En face, une autre porte en tiers joint. Une tour crénelée posée sur un cul de lampe feuillagé a été construite contre la porte charretière pour abriter un escalier.
- La seconde période (milieu XV^e siècle) se caractérise par l'emploi d'une maçonnerie de qualité faite de blocs minces très régulier qui alterne les pierres en assises à plat et en assises à chant.
Cette période concerne avant tout un bâtiment sur trois niveaux au sud-est dont l'élément le plus remarquable est la grande salle éclairée par deux fenêtres à meneaux sur la rue Jules Ferry et une autre sur la cour. Cette grande salle est décorée par un plafond à caisson en bois peint, elle possède une cheminée monumentale derrière laquelle se dissimule un escalier menant aux combles.
- La troisième période voit apparaître la galerie dans la cour triangulaire et un passage enjambant la rue Lazare Carnot.
- La quatrième période regroupe tous les éléments datables du XVI^e ou XVII^e siècle.
Certains planchers du rez-de-chaussée sont remplacés par des voûtes d'arrêtes surbaissées. Un escalier droit est installé et une coursière est aménagée dans la cour carrée.
Les transformations les plus spectaculaires affectent la façade sur la rue Lazare Carnot. Elle reçoit de grandes baies encadrées de pilastre et d'entablement corinthiens qui forment un ensemble unique en son genre dans la région.

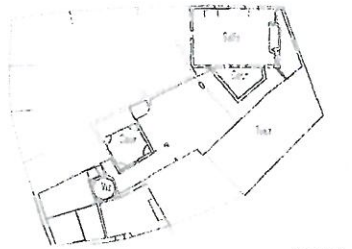
- La cinquième période correspond à une stagnation pendant près de 200ans. Changement des menuiseries au XVIIIe (invention de l'espagnolette).
- La sixième et dernière période voit la mise en pièce du château divisé en appartement. Seule la partie « maison VINAS » garde un vrai témoignage du château et de ses évolutions.

La maison Vinas est donc un bâtiment très complexe qui est un livre ouvert sur l'histoire et les modes architecturales de notre région.

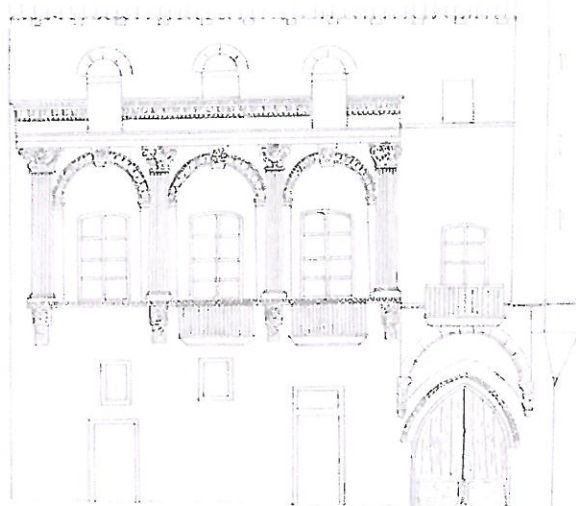
Seule sa façade sur rue et ses toitures sont protégées pourtant les parties les plus intéressantes (outre la porte de la façade) sont probablement à l'intérieur du bâtiment, sur les cours et surtout dans la grande salle dont le plafond date aux environs de 1446 aurait été réalisé sur le modèle de ceux de la maison de Jacques Cœur à Montpellier. A l'inverse du plafond conservé et restauré, la façade présente un état discutable avec des balcons modernes, des fenêtres en PVC et volets en appliques.



Château Malbois.
Plan d'après de Lamoignon.
Elevée et dessinée par L. Lamoignon.



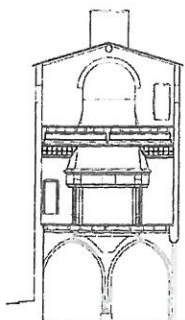
Château Malbois.
Plan de la première étage.
Elevée et dessinée par L. Lamoignon.



Façade du château Malbois.

La partie de droite, avec le portail, sa breèche et avec la tourelle polygonale, appartient à la première période (XIVe siècle). Le reste de la façade a été recomposé au XVIe ou XVIIe siècle (pilastres et chapiteaux corinthiens, entablement néoclassique), puis modifié dans le courant du XIXe siècle (agrandissement des baies, balcons).

d'après R. Hervieux - Service départemental de l'architecture de l'Hérault.



Château Malbois coupe de l'entrée nord.
Elevée en haut de la page L. Lamoignon et les comblés.
Elevée et dessinée par L. Lamoignon.

Plan de l'étage supérieur
de la salle Vinas (XIVe siècle).
Elevée et dessinée par L. Lamoignon.



Un des éléments du plafond en bois peint
couvrant la salle Vinas (XIVe siècle).
Photo M. Lamoignon.



Photo 1 :
La porte fait partie de la première période de construction.





Photo 2 :
Détails de la porte.



Photo 3 :
Partie basse de la façade.



Photos 4 / 5 :
La façade et ses transformations où les dernières ne sont pas les plus heureuses.

	<p>Photo 6 : Façade arrière du château.</p>
	<p>Photos 7/ 8 / 9 / 10 : Les cours intérieures.</p>

2.2 ANALYSE DE SON ENVIRONNEMENT

2.2.1 – Le paysage de Poussan

Les grandes unités paysagères sont liées étroitement aux caractéristiques du relief et de l'occupation du sol.

- Au nord les bois et garrigues situés sur le versant sud de la montagne de la Moure se retrouvent également sur le côté ouest.
- Au sud l'étang de Thau et au loin Sète.
- Entre les deux, une sorte de couloir occupé par la plaine viticole est compris entre la montagne de la Moure et le massif de la Gardiole.
- L'autoroute et son échangeur représentent les voies de communications qui ont toujours marqué le paysage.
- L'agglomération assez discrète sur son petit relief se remarque essentiellement de l'autoroute mais ses extensions récentes ont petit à petit « marqué » les différents reliefs entourant le pog d'origine avec son château et son église.

2.2.2 – Historique général de Poussan

(Le texte qui suit est tiré de la publication éditée sous la direction de Marc LUGAND (archéologue de la CC du nord Bassin de Thau), par Pierre Fabre (préface), Alain DEGAGE (professeur des Universités), Jean-Paul LACANAL (enseignant) et Jean LAFORGUE (architecte).

Le territoire communal, vaste d'un peu plus de 3000ha occupe la partie la plus méridionale du « bassin de Montbazin » qui forme une sorte de couloir, bordé au nord par la montagne de Moure et au sud par le massif de la Gardiole.

Dans ce couloir naturel, on trouve, c'est logique, la Via Domitia, symbole romain de la tradition « circulatoire » de ce lieu qui a vu, à tous les temps, s'y succéder les communications essentielles à la vie économique des bords de la méditerranée. Le paysage est composé, outre le couloir naturel, d'un amphithéâtre de garrigue au nord et des rives de l'étang de Thau au sud.

L'occupation des territoires est bien sûr très ancienne, on y remarque des traces de la préhistoire (sites archéologiques) et surtout une occupation à l'époque Romaine en sites modestes autour de la voie dépendant probablement de la cité de Nîmes. Plusieurs villas sont signalées et la très belle statue d'Actéon vient de l'une d'elle. Le petit oppidum de Puech Gayes n'a curieusement pas donné naissance à une agglomération gallo-romaine.

Le Moyen Age

Poussan est à la limite territoriale des évêques de Maguelonne et d'Agde. Deux lieux de cultes vont prospérer (Saint Vincent et Saint Cléophas). Le village ne semble pas dominer et plusieurs points de peuplement sont notables sur le territoire (Combe du Cayla). Le château serait le point de départ de l'agglomération, il aurait fixé autour de lui une première ceinture de maisons, puis une seconde sur des rues aux courbes étonnamment régulières. Des écrouissans bâtis apparaissent ensuite sous forme de deux faubourgs et les protections de ces tissus construits ont suivis les nouveaux quartiers. Le quartier bas est desservi par deux portes de ville (Notre Dame et La Ferrage) alors que « l'acropole » n'en possède qu'une (le Portalet). Le point de départ de l'agglomération (église – château – maisons autour) pourrait être daté dans une fourchette comprise entre 990 et 1105. La deuxième urbanisation paraît dater du XIVe au XVIe siècle.

L'époque moderne

Propriété de famille Lévis au moyenage, la seigneurie de Poussan change plusieurs fois de propriétaires, François Ier passe au château de Montlaur en 1542, Charles IX et Henri de Navarre (futur Henri IV), Catherine de Médicis, le connétable de Montmorency dans les années 1560-70. Les guerres de religions divisent le village et familles seigneuriales et ce n'est qu'au XVIIe que l'essor démographique va faire « éclater » le tissu médiéval. Le domaine de la Garenne apparaît au XVIe siècle et édifie son jardin au XVIIe (procès pour captation d'eau en 1703).

Au toucher du village, les fossés inondés par détournement du ruisseau de la Lauze ceinturent le sud et l'ouest, parties basses du Puche. S'ouvrent là les portes de la Ferrage avec fontaine et croix érigée au XVIIe siècle et Notre Dame reliant Poussan au faubourg. Celle du Portalet est bâtie en 1652.

Le XIXe siècle

Demeuré longtemps blotti, voire calfeutré derrière ses murailles ou ce qu'il en reste, et malgré un léger exode de familles d'agriculteurs et de bourgeois, Poussan voit sa population augmenter régulièrement. D'un millier d'habitants vers 1800, le chiffre passe à 2000 en 1850 et 2500 en 1900.

La plus spectaculaire réalisation sera la construction de la nouvelle église sur les fondations agrandies de l'église du XVe siècle. Le cimetière ayant été déplacé hors les murs, l'espace libéré, les plans réalisés par l'ingénieur Virla, les travaux sont entrepris et terminés en 1859.

La rue Neuve est élargie à la fin du siècle (1898). Les halles (place de l'Hôtel de ville) se révélant trop petites, un nouveau projet est construit, achevé en 1905 c'est un petit joyau d'architecture de l'époque.

Epoque contemporaine

Vers 1907 – 1908 le village se dote d'une usine à acétylène à « la Bascule », face au café Beau Séjour, ce lieu sacré de réunions essentiellement masculines. De cette usine part un timide réseau et les noctambules ont le privilège de rencontrer de temps en temps un lampadaire fonctionnant à l'acétylène.

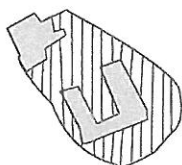
En 1936 les vignerons de Poussan créent la cave coopérative.

Le village se dépeuple pendant les deux guerres mondiales et ne retrouve sa croissance démographique qu'après 1950 pour se situer en 2000 à environ 4200 habitants (pour 2100 en 1901).

Les extensions du village gardent, dans un premier temps, la logique moyenâgeuse en ne s'étendant que le long des voies d'accès et dans les années 70 apparaissent les premiers lotissements qui feront éclater la trame urbaine traditionnelle.

Poussan n'échappe pas au développement des surfaces urbanisées qui en 1988 occupaient déjà 7% de la surface communale.

1 : La première enceinte de Poussan (Eglise et Château d'En-Haut)



2 : L'agglomération se constitue de façon serrée, imbriquée, avec des voies étroites puis se dote d'une seconde enceinte percée de quelques portes

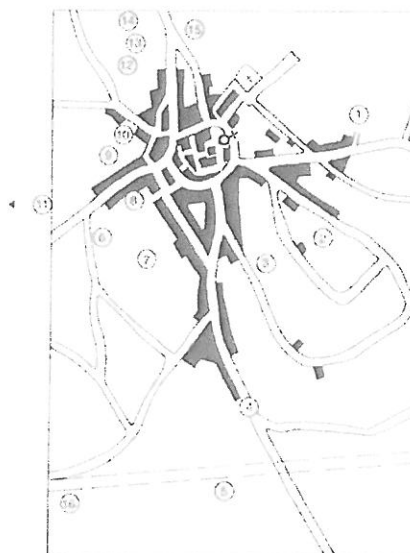
3 : Les constructions débordent la seconde enceinte. Un bourg s'élève en dehors des remparts mais à proximité (quartier actuel rue de la Salle)



4 : Le bâti s'élève en dehors des remparts de la seconde enceinte, en la suivant et en conservant cette forme circulaire. Les boulevards actuels sont créés. La construction du marché couvert créera un secteur de Poussan. Auparavant une percée transversale à l'intérieur des remparts aura été réalisée : la rue Neuve ou rue de la République.

120

5 : Les maisons, dans un bâti serré et aligné, se développent le long des axes routiers en direction de Sète, Gigeon et Villeveyrac. L'enclosure du village est constituée (en noir). Les constructions nouvelles sous forme de logements ou de villas individuelles viendront se greffer en occupant des espaces déterminés (hachures)



121

2.2.3 – Eléments historiques spécifiques du Château d'En-bas ou maison VINAS :

L'histoire de cette demeure a été reconstituée par J-M Negri. En 1330, les frères Philippe et Bertrand de Lévis, petits-fils du comte de Monséguir et Mirepoix, anciens combattants des armées du roi Philippe VI de Valois se marient avec deux sœurs, filles de Gui de la Roche seigneur de Poussan. Ce dernier partage, comme bien dotal, sa seigneurie entre les deux frères. Il fait alors construire le Château d'En-bas pour sa fille et ses droits sur la ville à la famille de Barrière qui gardera les lieux jusqu'en 1740, date à laquelle la seigneurie passe aux de Vignolles de Vallongues. Le dernier occupant noble sera César de Malbois, avocat général au parlement de Toulouse. De Malbois émigre en 1789, le château est alors confisqué puis vendu comme bien national le 28 vendémiaire An II.

Les différentes étapes de constructions (6 périodes détaillées) ont été analysées dans la partie descriptive du bâtiment (2.1). Elles correspondent à peu près aux périodes :

- Etape 1 : XVIe siècle : la demeure noble.
- Etape 2 : XVIe siècle : extension et raffinement.
- Etape 3 : XVIe et XVIIe siècles : modifications fonctionnelles.
- Etape 4 : XVIIe siècle : grande salle et façades.
- Etape 5 : XVIIIe siècle : stagnation.
- Etape 6 : XIXe et XXe siècles : division.

2.2.4 – L'environnement spatial actuel du Château d'En bas ou Maison Vinas

Situé au cœur du village, le bâtiment est très peu repérable.

Malgré ses richesses architecturales et ses décors, le bâtiment se remarque très peu et n'est véritablement sensible que depuis les rues qu'il borde.

Certes, quelques aperçus, ici et là à travers une percée, une rue, permettent quelques vues plus éloignées mais sans que jamais le bâtiment prenne une importance prépondérante dans ce paysage urbain dense et étroit.

Par contre, le centre ancien sert, dans sa majorité, d'écrin au bâtiment protégé et sa relative discrétion est un bon exemple de ces demeures nobles mais fondues dans le tissu moyenâgeux.

En résumé, un environnement de rues étroites et sans perspectives mais un bâti général de qualité très important pour l'ambiance urbaine et historique entourant le monument protégé.



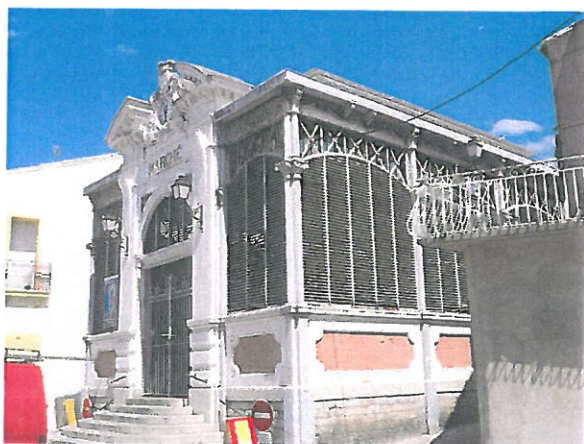
Photo 11 :
Depuis la place du marché, vue de biais sur l'angle du bâtiment par la rue Lazare Carnot.

Photo 12 :
Ce sont surtout les balcons modernes qu'on remarque.



Photo 13 :
La belle porte de la maison noble s'apprécie surtout à partir de la rue de la Brèche.

Photo 14 :
La façade arrière ne se voit vraiment que par l'étroit passage donnant sur la rue Jules Ferry.



Photos 15 et 16 :
La proximité de la belle halle couverte entre dans la qualité des ambiances urbaines entourant le bâtiment.





Photos 17 et 18 :
Et l'ensemble des rues qui entourent le bâti joue un grand rôle sur l'ambiance exceptionnelle de ce centre ancien.



Photo 19 :
Dans cette ambiance générale, les boulevards et les belles constructions plus récentes qui les bordent jouent un rôle non négligeable.

3 – PROPOSITION D'UN PERIMETRE DE PROTECTION MODIFIE

Etant donné l'environnement bâti très dense et évocateur qui entoure le bâtiment protégé, le périmètre de protection est réduit mais prend en compte des constructions situées au-delà de la simple co-visibilité.

3.1 LIMITE NORD

Le boulevard Jean Fabre étant important, la limite nord englobe les maisons bordant ce boulevard.

3.2 LIMITE SUD

Le boulevard René Tulet étant important, la limite sud englobe le pâté de maison situé en bord de ce boulevard.

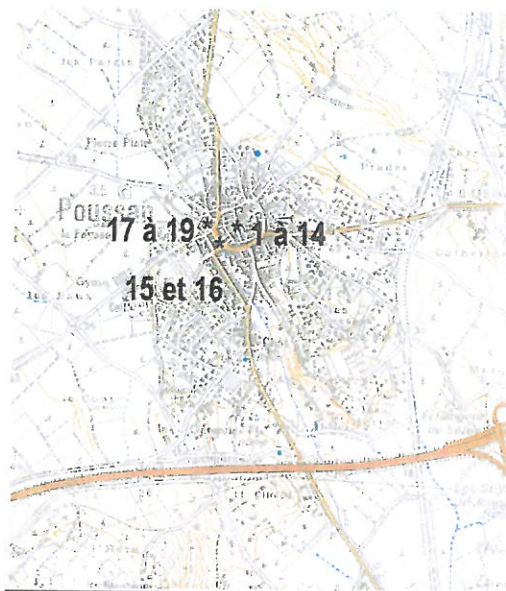
3.3 LIMITE EST

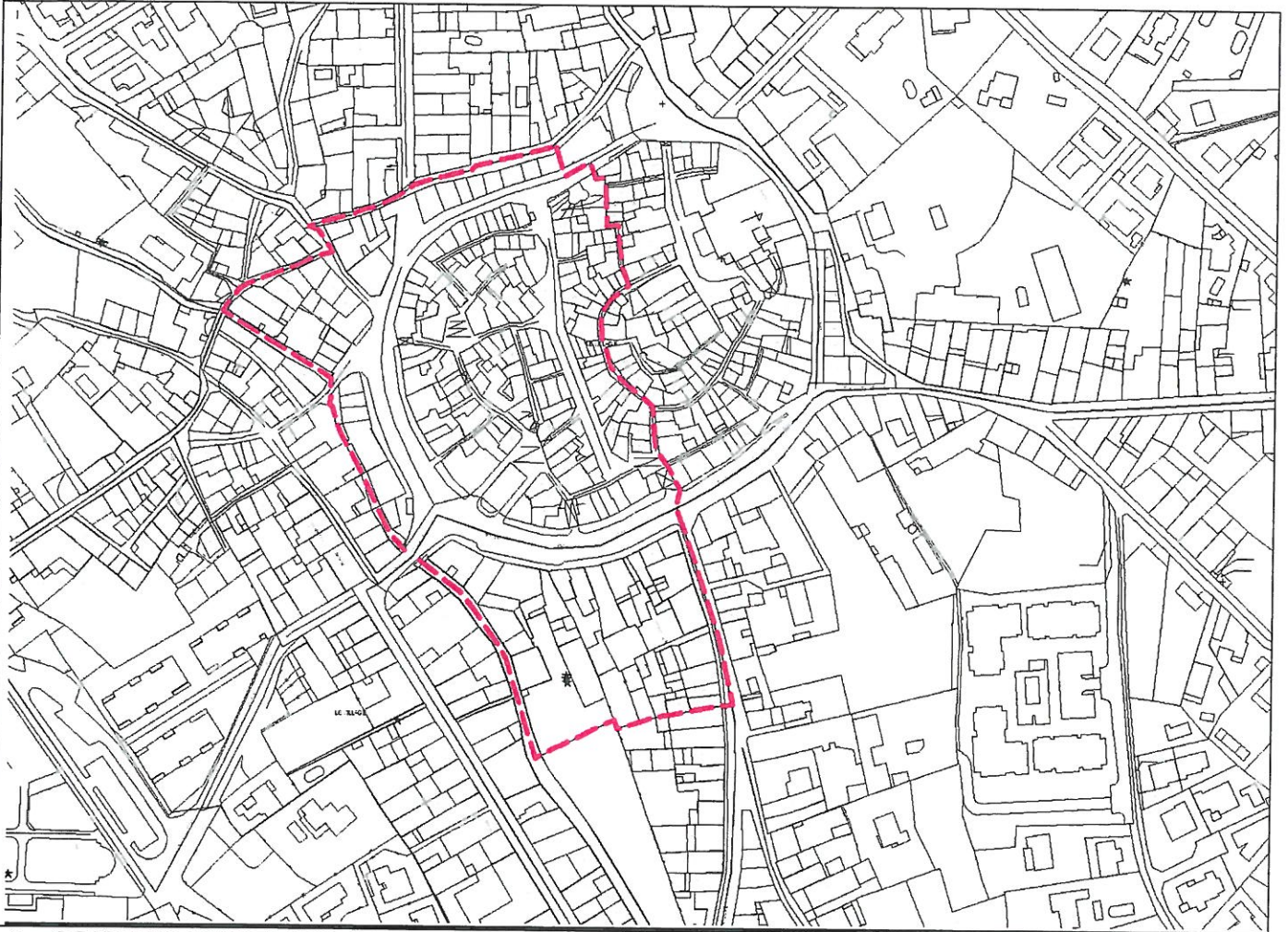
Etant donné le caractère très dominant du château d'en haut ou château Montlau, la limite à ce niveau reprend les rues situées juste sous ce bâtiment sans aller au-delà dans le centre. En effet, la place de l'église et les rues attenantes sont sous l'influence très prépondérante des monuments se trouvant à ce niveau.

3.3 LIMITE OUEST

A ce niveau, comme pour les limites nord et sud, sont intégrées les maisons ou pâtés de maisons bordant le Boulevard du Riverain.

Carte avec photos





4 – ORIENTATIONS POUR LA GESTION DES ABORDS

La faible étendue des abords stricts du monument amène des orientations concernant les seuls espaces bâtis et les espaces libres les structurant.

Ces espaces libres se caractérisent par un grand contraste entre le caractère fermé et moyenâgeux du tissu ancien et le caractère ouvert et social du tissu 19^e des boulevards. Ce contraste est à enrichir par un traitement différencié.

Le centre ancien est peu traité et nécessiterait le recours à des matériaux nobles et simples lui assurant une certaine homogénéité.

Les bâtiments qui sont dans le périmètre de protection sont eux aussi d'une grande variété et c'est cette variété qui le est le témoin de la vie et de l'évolution du village. La très belle halle, l'ancienne mairie, l'ancienne poste, l'usine d'acétylène, ... confrontés aux constructions 14^e, 15^e, 17^e et 18^e du centre ancien, donnent à ce village, toute sa personnalité.

Pour le bâti, reprendre les règlements typiques des ZPPAUP.

- Volume : ne pas dépasser la moyenne des îlots.
- Toiture : Simple et en tuiles de récupération ou rondes vieilles.
- Percements : respecter les rythmes des existants.
- Enduits : à la chaux naturelle sans adjuvants avec une application à adapter à l'époque de la façade.
- Couleurs : éviter les couleurs vives au profit de teintes plus « terreuses ».
- Menuiseries : bois ou aciers. PVC interdit. Volets roulants interdits sur les bâtiments anciens.
- Garages et commerces : à intégrer au rythme et à la maçonnerie des façades.
- ...

Ce n'est là bien sûr qu'un tout petit aperçu de la réglementation classique d'une ZPPAUP.

En résumé : A Poussan plus que presque partout ailleurs, c'est une ZPPAUP qu'il faudrait créer. Elle serait incitative, limitée et pourrait répondre à la complexité d'une protection très diversifiée. Accompagnée d'une assistance conseil légère, elle aboutirait à une requalification spectaculaire de ce très riche patrimoine.

5 – ANNEXES
Cadastre 1813

Cote 3P3425 , Période [1813], Commune Poussan, N° section A, Nom de section de Poussan, Echelle : 1/10000, Ville de Poussan Archives de l'Hérault



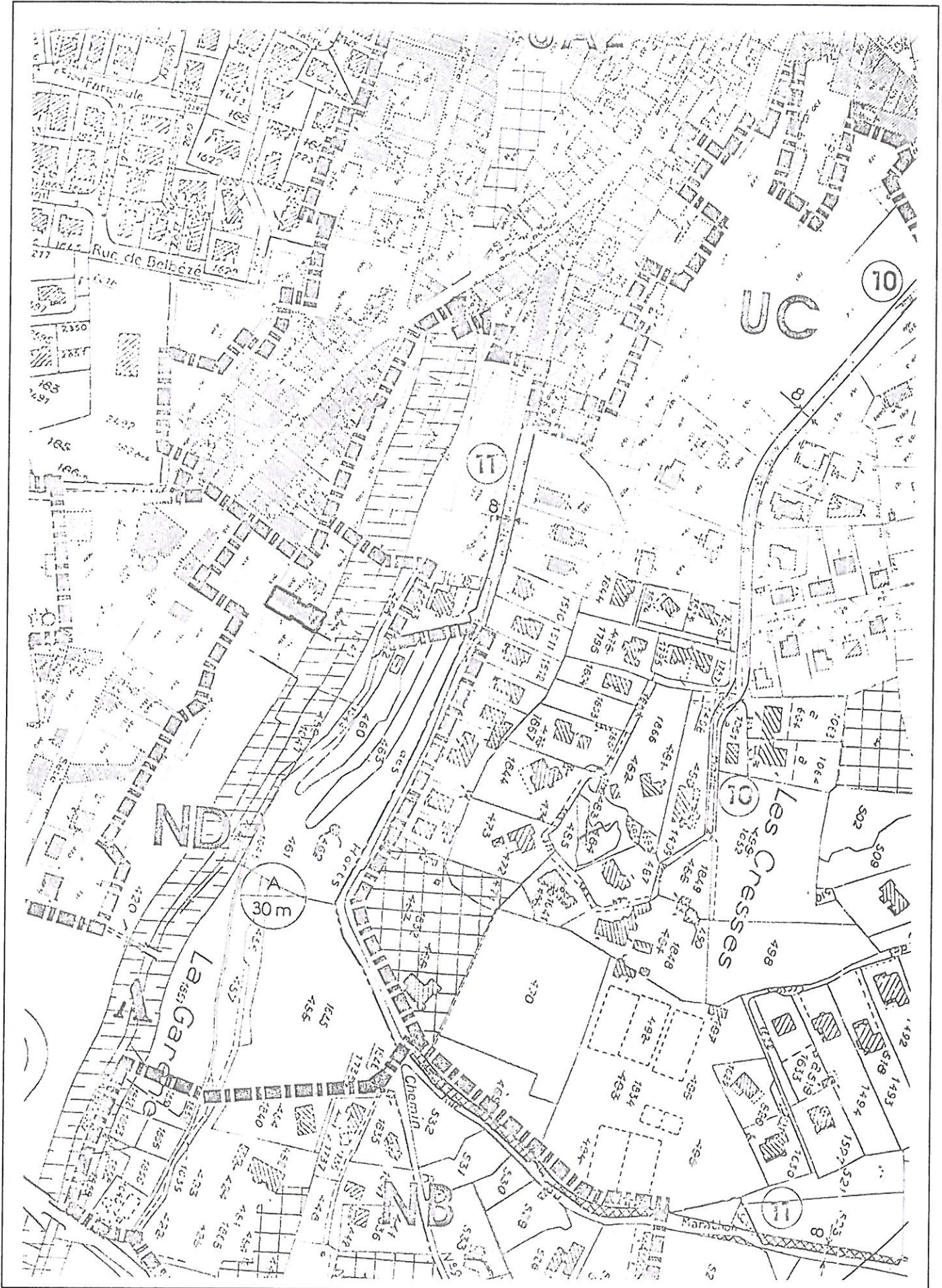
Cadastre Napoléonien

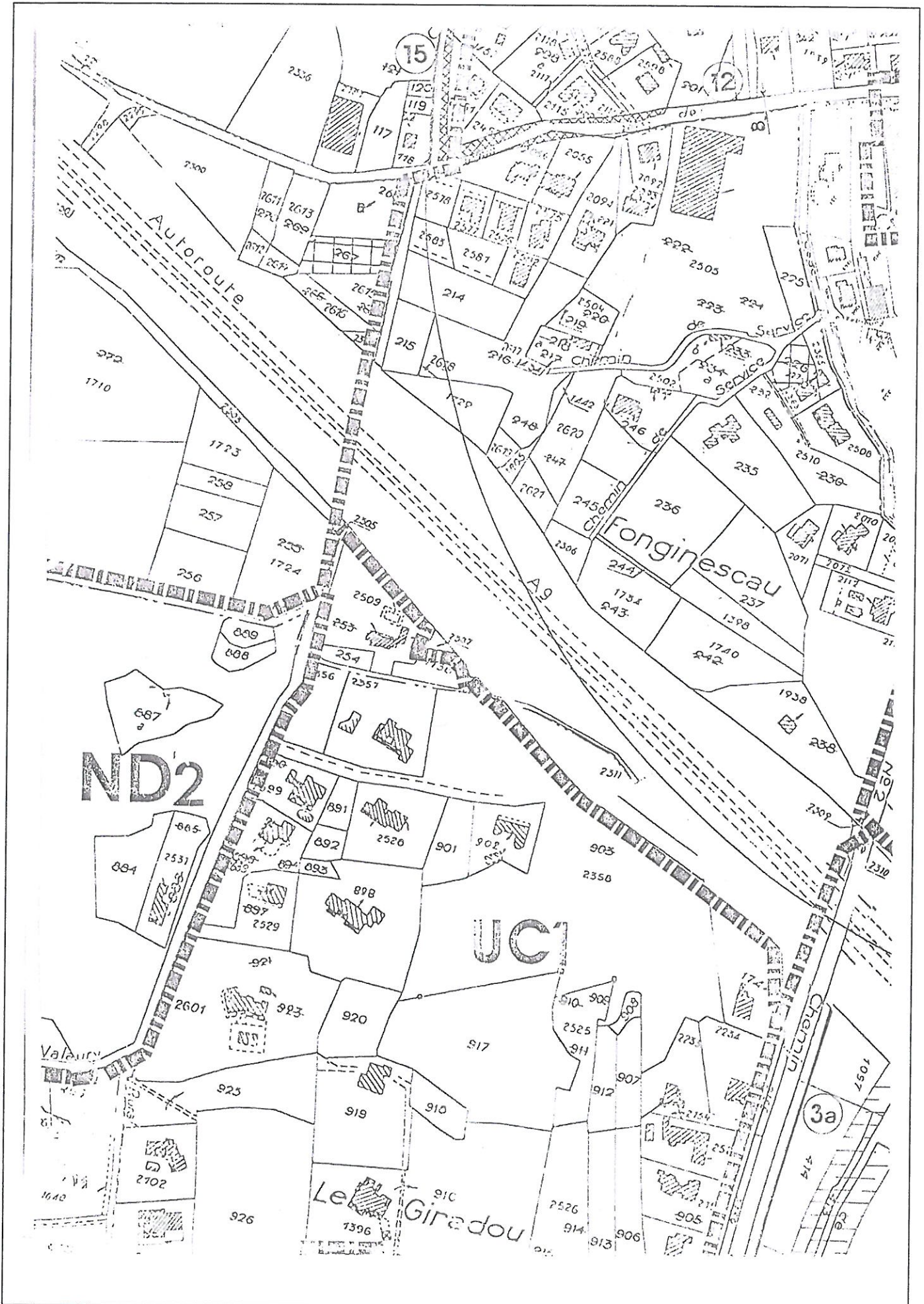




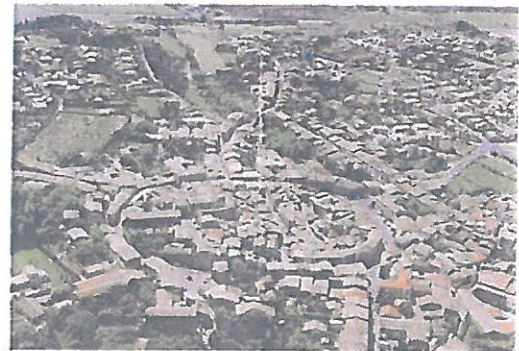
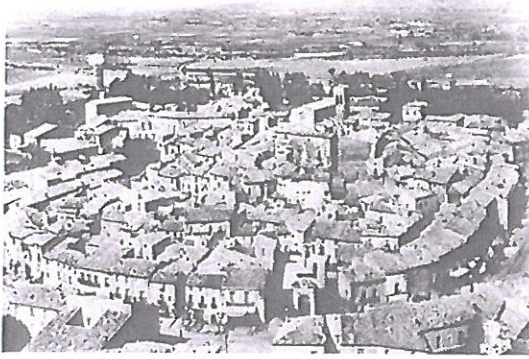






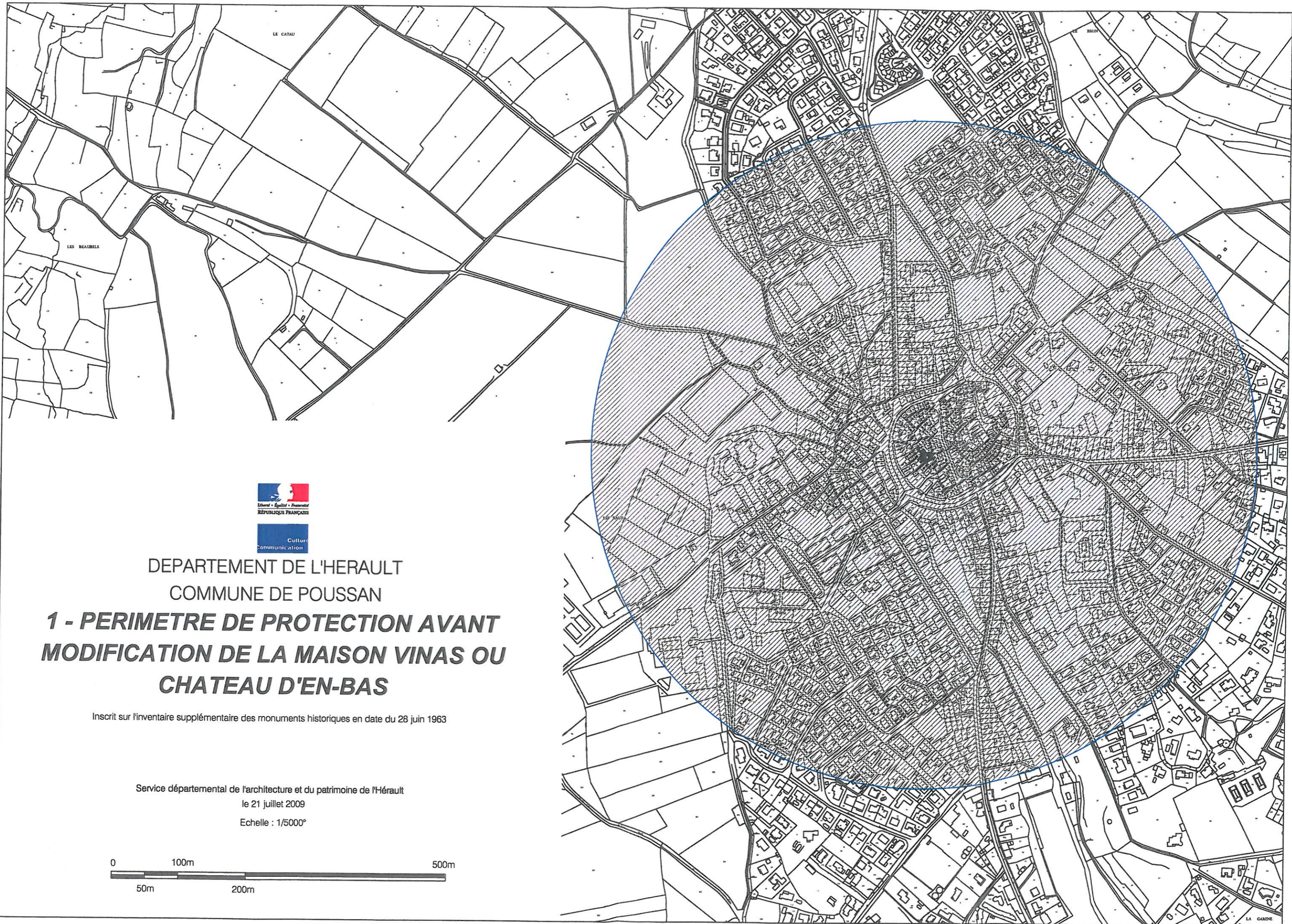


Photos anciennes



PIECES GRAPHIQUES

1. PERIMETRE AVANT MODIFICATION
2. PERIMETRE DE PROTECTION MODIFIE
3. PERIMETRE DE PROTECTION DES CINQ MONUMENTS



DEPARTEMENT DE L'HERAULT
COMMUNE DE POUSSAN

**1 - PERIMETRE DE PROTECTION AVANT
MODIFICATION DE LA MAISON VINAS OU
CHATEAU D'EN-BAS**

Inscrit sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques en date du 28 juin 1963

Service départemental de l'architecture et du patrimoine de l'Hérault
le 21 juillet 2009
Echelle : 1/5000^e



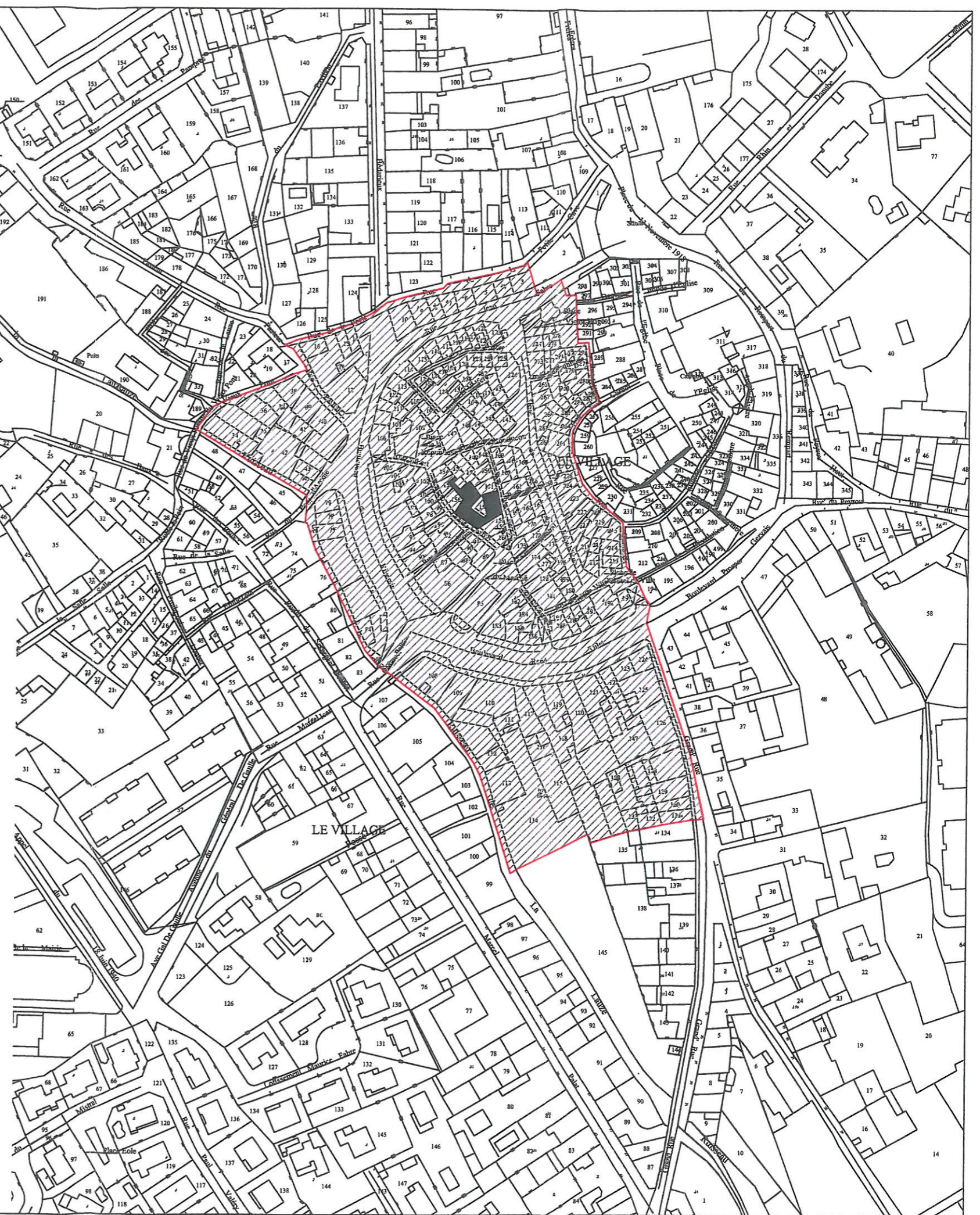
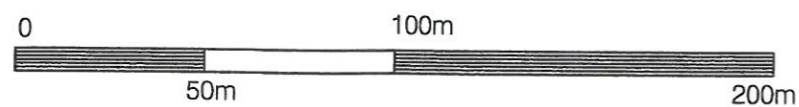


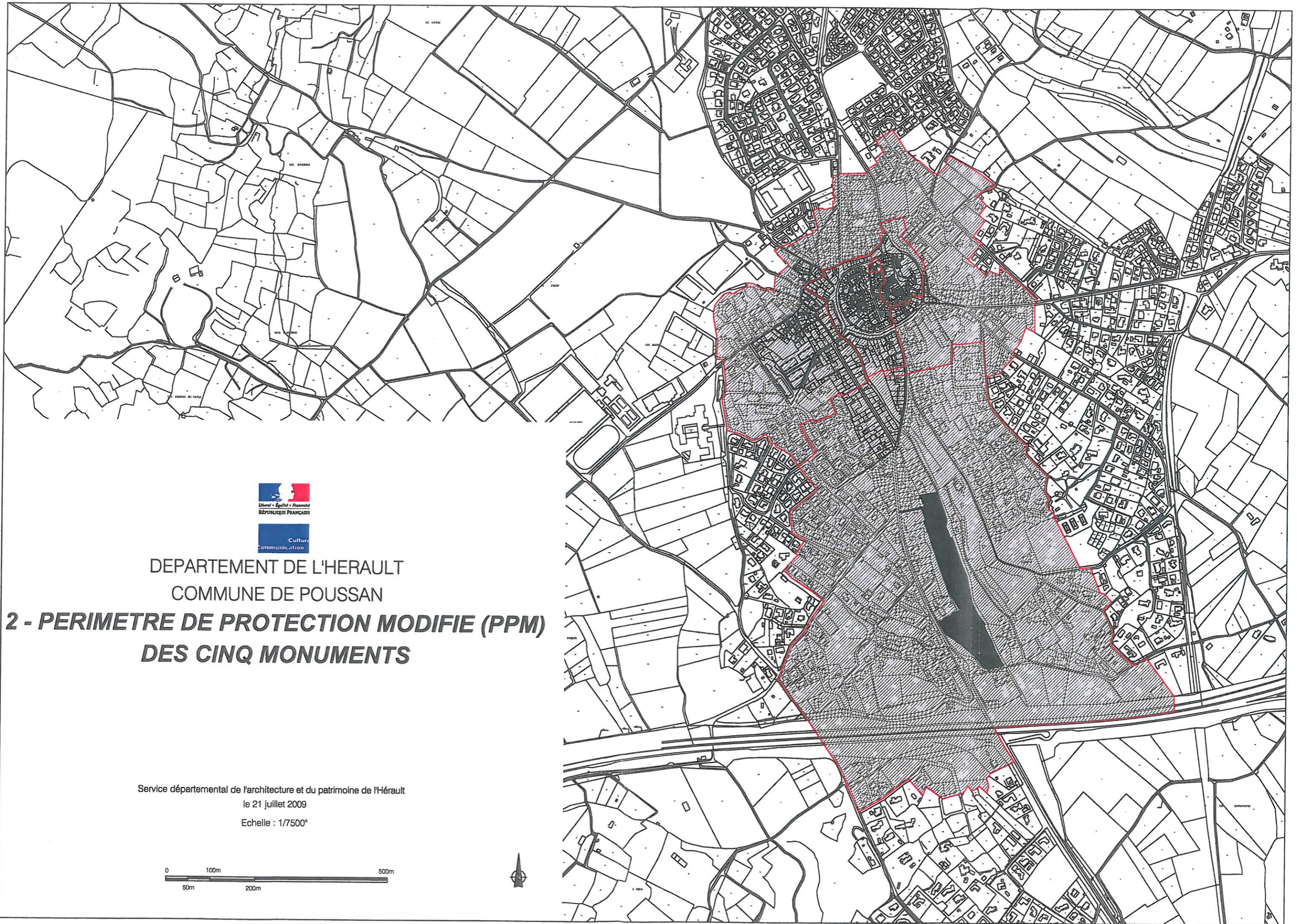
DEPARTEMENT DE L'HERAULT
COMMUNE DE POUSSAN

2 - PERIMETRE DE PROTECTION MODIFIE (PPM) DE LA MAISON DE VINAS OU CHATEAU D'EN-BAS

Inscrit sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques en date du 28 juin 1963

Service départemental de l'architecture et du patrimoine de l'Hérault
le 21 juillet 2009
Echelle : 1/2000^e





DEPARTEMENT DE L'HERAULT
COMMUNE DE POUSSAN

**2 - PERIMETRE DE PROTECTION MODIFIE (PPM)
DES CINQ MONUMENTS**

Service départemental de l'architecture et du patrimoine de l'Hérault
le 21 juillet 2009
Echelle : 1/7500°





DEPARTEMENT DE L'HERAULT
COMMUNE DE POUSSAN



**PERIMETRE DE PROTECTION MODIFIE
DU CHÂTEAU MONTLAUR
(PPM)**

INSCRIT SUR L'INVENTAIRE SUPPLEMENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES
EN DATE DU 11 MAI 2006

ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L621-30-1 DU CODE DU PATRIMOINE PAR LE
SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DE L'HERAULT

FAIT A MONTPELLIER LE 21 JUILLET 2009

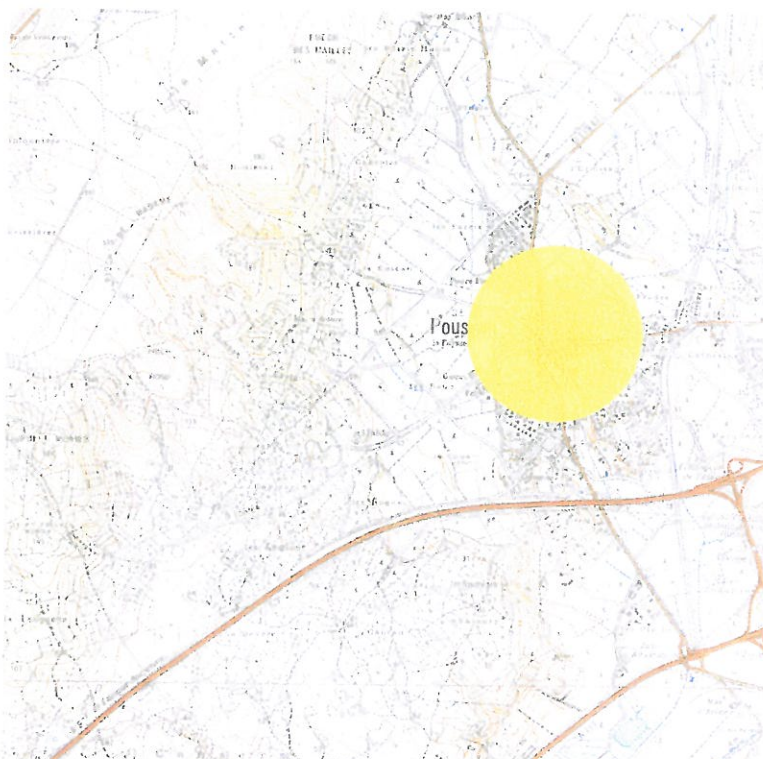
SOMMAIRE

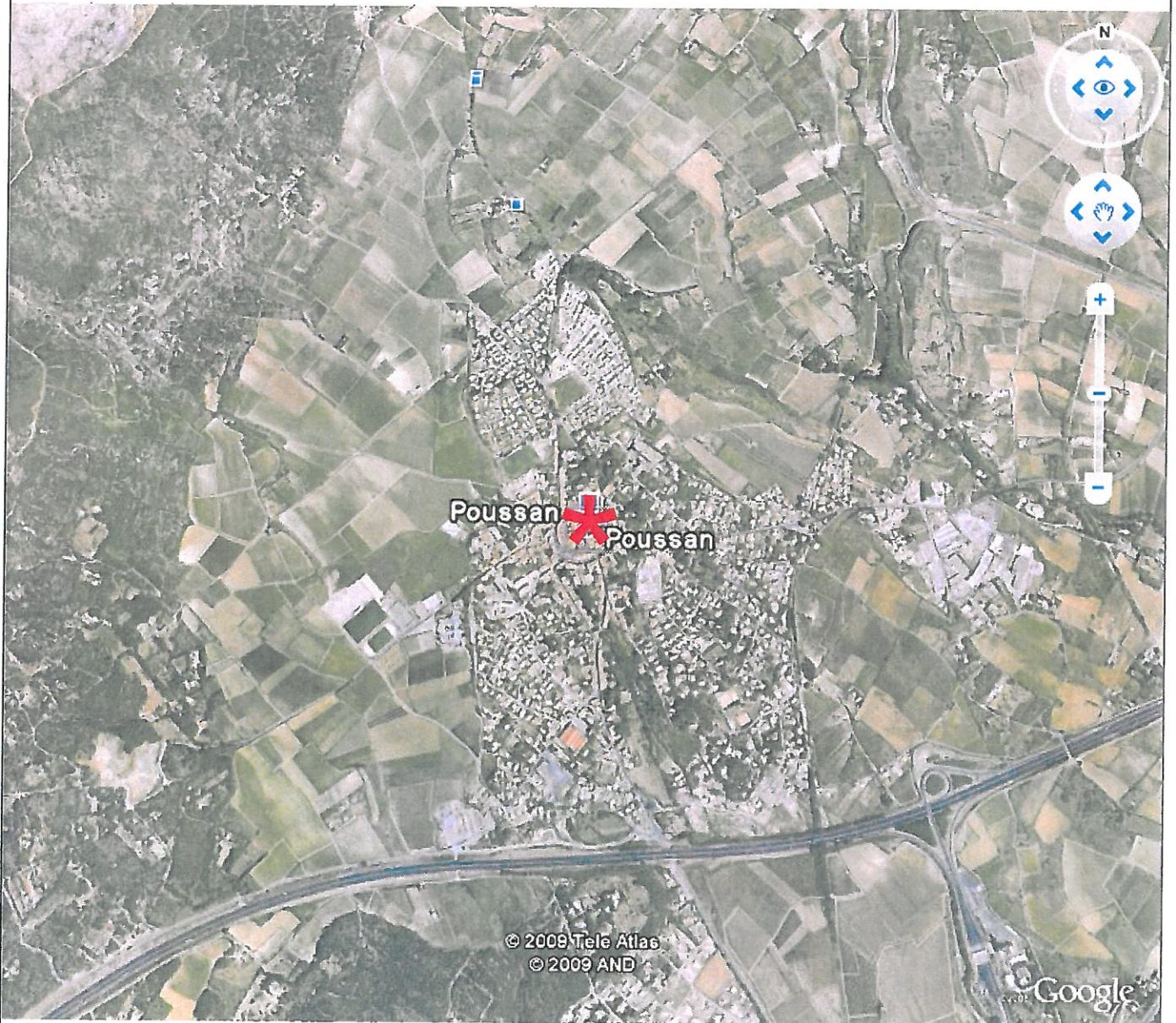
NOTICE JUSTIFICATIVE

1. DEFINITION SOMMAIRE D'UN PPM AVEC RAPPEL DES TEXTES REGLEMENTAIRES
2. ANALYSE DU CONTEXTE
 - 2.1. DESCRIPTIF DU MONUMENT
 - 2.2. ANALYSE DE SON ENVIRONNEMENT
 - Le paysage de POUSSAN
 - Histoire générale de POUSSAN
 - Eléments historiques spécifiques du château Montlaur
 - L'environnement spatial actuel du château Montlaur
3. PROPOSITION D'UN PERIMETRE DE PROTECTION MODIFIE
 - 3.1. LIMITE NORD DU PPM
 - 3.2. LIMITE SUD DU PPM
 - 3.3. LIMITE EST DU PPM
 - 3.4. LIMITE OUEST DU PPM
4. ORIENTATIONS REGLEMENTAIRE POUR LA GESTION DES ABORDS
5. ANNEXES
 - Cadastre 1813
 - Cadastre Napoléonien
 - Autres cadastres
 - Photos anciennes

PIECES GRAPHIQUES

1. PERIMETRE AVANT MODIFICATION
Echelle 1/5000^e
2. PERIMETRE DE PROTECTION MODIFIE
Echelle 1/5000^e
3. PERIMETRE DE PROTECTION MODIFIE DES CINQ MONUMENTS
Echelle 1/5000^e





1 – DEFINITION SOMMAIRE D'UN PPM AVEC RAPPEL DES TEXTES REGLEMENTAIRES

Le Cadre juridique – instauration de Périmètres de Protection Modifiés (PPM)

Référence : Article L621-2 du Code du patrimoine

Ordonnance n°2005-1128 du 8 septembre 2005

Article 49 du décret n°2007-487 du 30 mars 2007

Article 50 du décret n°2007-487 du 30 mars 2007

NB : textes juridiques à voir en annexe

L'article L621-30-1 du Code du patrimoine (anciennement article L 621.2 du Code du patrimoine) stipule que le périmètre de 500 mètres de rayon autour d'un monument, protégé au titre des monuments historiques, peut être modifié sur proposition de l'architecte des bâtiments de France et en accord avec la commune.

Le PPM est une servitude qui se substitue de plein droit à celle du rayon des 500 mètres. Dans la partie des abords non reprise dans le PPM, l'ABF ne sera plus consulté et ne donnera plus d'avis au titre de la loi de 1913 modifiée sur les monuments historiques.

La notion de co-visibilité continue d'opérer à l'intérieur du PPM.

Le présent document s'attache à décrire le patrimoine protégé et analyse ses abords. A partir de ces éléments, il argumente et justifie les limites du PPM.

2 – ANALYSE DU CONTEXTE

2.1 DESCRIPTION DU MONUMENT PROTEGE

Les nombreux remaniements ont presque totalement altéré l'organisation intérieure du château à plan en U de l'origine. Un des rares éléments conservés est le local voûté en berceau situé sous le corps de bâtiment nord. Il s'agit en fait d'une vaste cave, en partie enterrée, à laquelle on donne le nom de « salle d'armes » et visible depuis la rue à travers une grille.

Les autres parties de l'immeuble, encadrant la cour, présentent une sorte de mosaïque de style, les parties transformées ou construites au XVIIe par la famille de Chaume se caractérisent par les détails néo-classiques de l'aile nord (encadrements de baies, niches, console, décors). Sur les autres parties de l'édifice, les reprises sont plus récentes, l'aile sud est morcelée en logements individuels et l'aile ouest a été partiellement reconstruite au milieu du XIXe pour abriter les classes des écoles chrétiennes tenues par les sœurs de St Charles.

Heureusement, l'enveloppe extérieure a gardé son caractère. L'analyse des puissantes parois du château, côté ouest (rue Davalada), révèle l'utilisation d'un grand appareil de calcaire marneux. Ces blocs, de dimensions remarquables (1m x 0.6m), sont fondés directement sur le rocher et sont assemblés en assises régulières, liées au mortier de chaux. Les autres parties de l'édifice sont construites avec un appareil irrégulier, de dimensions plus modestes, taillé dans un calcaire coquiller jaune clair que les bâtisseurs ont peut-être extrait sur place puisque le socle rocheux est de même nature.

Les autres éléments observés sur l'enveloppe extérieure sont sans doute postérieurs. Ainsi la série de corbeaux située en partie haute, au dessus du mur en maçonnerie, a probablement été mise en place au XIVe siècle pour soutenir un système de hours en bois. Ce type d'aménagement forme une sorte de chemin de ronde en surplomb permettant aux soldats du seigneur, à l'abri derrière la palissade de bois, de défendre le mur du château grâce aux ouvertures placées à leurs pieds, entre les corbeaux. S'il s'agit bien de hours il faut imaginer qu'à l'origine ils couronnaient l'ensemble des murs.

Les tourelles conservées aux angles ouest et est, appartiennent quant à elles au XVIIe siècles. C'est un équipement classique de cette époque sur les demeures seigneuriales, on les trouve en bon état à Loupian, par exemple. A l'origine, le château de Montlaur en possédait une dans chaque angle. Une note du Service de l'Inventaire, dressée en septembre 1951, en décrit trois. Celle qui a disparu aujourd'hui était placée dans l'angle sud, elle était plus petite que les autres et son encorbellement n'était pas décoré. L'encorbellement de celles qui subsistent présente au contraire un travail de sculpture des plus élaborés. Chaque assise, de taille dégressive, est ornée de motifs différents, ce qui donne à l'ensemble l'aspect d'une pièce montée Baroque. Les godrons, les cordes, les denticules ou les ovales s'empilent sur un culot feuillagé d'un très bel effet.

Les tourelles elles-mêmes ne sont pas décorées mais on note la présence d'une embrasure à mousquet sur l'une d'entre elles et d'une embrasure à fauconneau (canon de petit calibre) sur l'autre. Ce dispositif défensif est assez sommaire mais il est là pour rappeler que cet ancien château fort est toujours le siège de l'autorité seigneuriale.

Le corps de logis principal qui est encore observable est donc l'aile nord avec la grande salle du rez-de-cour sur la salle souterraine et le grand escalier. Dans la grande salle se tenaient les assemblées reformées, la famille de la Chaume ayant épousée les thèses de Calvin.

C'est dans cette aile que sont encore observables les restes de beaux enduits peints.

- Un ensemble de peintures :

Dans l'aile nord-ouest du château Montlaur, un ensemble de peintures murales figuratives sont de première importance, par leur conservation, leur ancienneté, la qualité de leur réalisation, leur cadre civil et leur étendue. Elles se trouvent, d'une part dans un grand escalier de pierre, rampe sur rampe, avec mur d'échiffre (dimensions : L x l x h = 7 x 3.50 x 7.50m), trois volées de 13 marches avec palier de repos, et, d'autre part, dans la grande salle voûtée en berceau plein-cintre (L x l x h = 12 x 7 x 4,2m) ouvrant sur cet escalier.

- Escalier :

La sous-face des marches porte les traces d'un décor géométrique de trompe l'œil de faux caissons fait de rectangles, losange et cercles qui apparaît lorsque le badigeon a disparu : les pigments rouges se sont imprimés dans la pierre. Par lumière rasante, on distingue des dessins sous le badigeon des murs : suite d'arcades séparées par des pilastres (?) (4 arcades sur paliers, 3 arcades montantes de chaque côté des volées). L'écaillage du badigeon laisse voir un fond sombre mais nuancé et de nettes traces de pinceau de sens variés de couleurs bistres, ocres jaune et rouge, rouge carminé, etc...

En parties hautes, se détache une frise brun rouge sur fond blanc. Sur le repos médian, dans la partie supérieure d'un panneau délimité par une arcade et des pilastres, a pu être repéré la représentation d'un pied nu d'une facture ancienne de très bonne qualité. Ce qui a permis de faire apparaître deux angelots chevauchant un aigle ou un griffon, qui révèlent un peintre de grand talent au geste vif et expressif. Des sondages sur les autres murs de la cage se font révélés positifs. A l'entrée de la volée supérieure conduisant aux greniers, un fragment de colonne cannelée avec chapiteau au décor d'acanthé apparaît. Il semble donc que le programme pictural couvre l'ensemble des murs de la cage d'escalier, mur d'échiffre compris (à l'exception du mur de la façade sur cour recouvert d'un enduit ciment). Sur ce décor couvrant primitivement environ 170m² de peinture, il reste environ 155m², plus la surface des plafonds de 26m². La peinture semble avoir été réalisée a secco et donc légèrement pulvérulente et très fragile, mais apparemment bien conservée.

- La chapelle :

La grande salle, ancienne salle seigneuriale, a été transformée en chapelle au milieu du XIXe siècle. L'actuel badigeon blanc recouvre l'enduit de plâtre peint en gris bleuté décoré au pochoir. Cet enduit masque les reprises des ouvertures pratiquées dans les pénétrations de la voûte. Une tradition orale locale fait état d'un grand décor peint dans cette salle, attribué à Guillaume de Chaume, qui l'aurait fait réaliser pour commémorer la visite inopinée de Charles IX le 31 décembre 1554. Le décor ancien apparaît à plusieurs endroits sur la voûte et les murs latéraux, piqueté pour l'accroche du plâtre, mais nettement repérable, avec ses nuances d'ocres et de bruns, avec des traces de pinceaux comparables à celles de la cage d'escalier. Il pourrait recouvrir la totalité de la surface de la salle, soit près de 200m².



Photo 1 :

La cour centrale donne à peu près la position et le principe des bâtiments : l'évolution des ailes est hélas aussi très semblable.

2.2 ANALYSE DE SON ENVIRONNEMENT

2.2.1 – Le paysage de Poussan

Les grandes unités paysagères sont liées étroitement aux caractéristiques du relief et de l'occupation du sol.

- Au nord les bois et garrigues situés sur le versant sud de la montagne de la Moure se retrouvent également sur le côté ouest.
- Au sud l'étang de Thau et au loin Sète.
- Entre les deux, une sorte de couloir occupé par la plaine viticole est compris entre la montagne de la Moure et le massif de la Gardiole.
- L'autoroute et son échangeur représentent les voies de communications qui ont toujours marqué le paysage.
- L'agglomération assez discrète sur son petit relief se remarque essentiellement de l'autoroute mais ses extensions récentes ont petit à petit « marqué » les différents reliefs entourant le plog d'origine avec son château et son église.

2.2.2 – Historique général de Poussan

(Le texte qui suit est tiré de la publication éditée sous la direction de Marc LUGAND (archéologue de la CC du nord Bassin de Thau), par Pierre Fabre (préface), Alain DEGAGE (professeur des Universités), Jean-Paul LACANAL (enseignant) et Jean LAFORGUE (architecte).

Le territoire communal, vaste d'un peu plus de 3000ha occupe la partie la plus méridionale du « bassin de Montbazin » qui forme une sorte de couloir, bordé au nord par la montagne de Moure et au sud par le massif de la Gardiole.

Dans ce couloir naturel, on trouve, c'est logique, la Via Domitia, symbole romain de la tradition « circulatoire » de ce lieu qui a vu, à tous les temps, s'y succéder les communications essentielles à la vie économique des bords de la méditerranée. Le paysage est composé, outre le couloir naturel, d'un amphithéâtre de garrigue au nord et des rives de l'étang de Thau au sud.

L'occupation des territoires est bien sûr très ancienne, on y remarque des traces de la préhistoire (sites archéologiques) et surtout une occupation à l'époque Romaine en sites modestes autour de la voie dépendant probablement de la cité de Nîmes. Plusieurs villas sont signalées et la très belle statue d'Actéon vient de l'une d'elles. Le petit oppidum de Puech Gayes n'a curieusement pas donné naissance à une agglomération gallo-romaine.

Le Moyen Age

Poussan est à la limite territoriale des évêques de Maguelonne et d'Agde. Deux lieux de cultes vont prospérer (Saint Vincent et Saint Cléophas). Le village ne semble pas dominer et plusieurs points de peuplement sont notables sur le territoire (Combe du Cayla). Le château serait le point de départ de l'agglomération, il aurait fixé autour de lui une première ceinture de maisons, puis une seconde sur des rues aux courbes étonnamment régulières. Des accroissements bâtis apparaissent ensuite sous forme de deux faubourgs et les protections de ces tissus construits ont suivis les nouveaux quartiers. Le quartier bas est desservi par deux portes de ville (Notre Dame et La Ferrage) alors que « l'acropole » n'en possède qu'une (le Portalet). Le point de départ de l'agglomération (église – château – maisons autour) pourrait être daté dans une fourchette comprise entre 990 et 1105. La deuxième urbanisation paraît dater du XIVe au XVIe siècle.

L'époque moderne

Propriété de famille Lévis au moyenage, la seigneurie de Poussan change plusieurs fois de propriétaires, François Ier passe au château de Montlaur en 1542, Charles IX et Henri de Navarre (futur Henri IV), Catherine de Médicis, le connétable de Montmorency dans les années 1560-70. Les guerres de religions divisent le village et familles seigneuriales et ce n'est qu'au XVIIe que l'essor démographique va faire « éclater » le tissu médiéval. Le domaine de la Garenne apparaît au XVIe siècle et édifie son jardin au XVIIe (procès pour captation d'eau en 1703).

Au toucher du village, les fossés inondés par détournement du ruisseau de la Lauze ceinturent le sud et l'ouest, parties basses du Puche. S'ouvrent là les portes de la Ferrage avec fontaine et croix érigée au XVIIe siècle et Notre Dame reliant Poussan au faubourg. Celle du Portalet est bâtie en 1652.

Le XIXe siècle

Demeuré longtemps blotti, voire calfeutré derrière ses murailles ou ce qu'il en reste, et malgré un léger exode de familles d'agriculteurs et de bourgeois, Poussan voit sa population augmenter régulièrement. D'un millier d'habitants vers 1800, le chiffre passe à 2000 en 1850 et 2500 en 1900.

La plus spectaculaire réalisation sera la construction de la nouvelle église sur les fondations agrandies de l'église du XVe siècle. Le cimetière ayant été déplacé hors les murs, l'espace libéré, les plans réalisés par l'ingénieur Virla, les travaux sont entrepris et terminés en 1859.

La rue Neuve est élargie à la fin du siècle (1898). Les halles (place de l'Hôtel de ville) se révélant trop petites, un nouveau projet est construit, achevé en 1905 c'est un petit joyau d'architecture de l'époque.

Epoque contemporaine

Vers 1907 – 1908 le village se dote d'une usine à acétylène à « la Bascule », face au café Beau Séjour, ce lieu sacré de réunions essentiellement masculines. De cette usine part un timide réseau et les noctambules ont le privilège de rencontrer de temps en temps un lampadaire fonctionnant à l'acétylène.

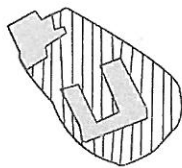
En 1936 les vignerons de Poussan créent la cave coopérative.

Le village se dépeuple pendant les deux guerres mondiales et ne retrouve sa croissance démographique qu'après 1950 pour se situer en 2000 à environ 4200 habitants (pour 2100 en 1901).

Les extensions du village gardent, dans un premier temps, la logique moyenâgeuse en ne s'étendant que le long des voies d'accès et dans les années 70 apparaissent les premiers lotissements qui feront éclater la trame urbaine traditionnelle.

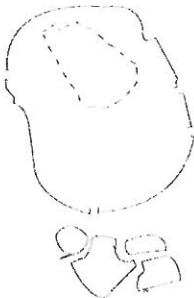
Poussan n'échappe pas au développement des surfaces urbanisées qui en 1988 occupaient déjà 7% de la surface communale.

1 : La première enceinte de Poussan (Eglise et Château d'En-Haut)



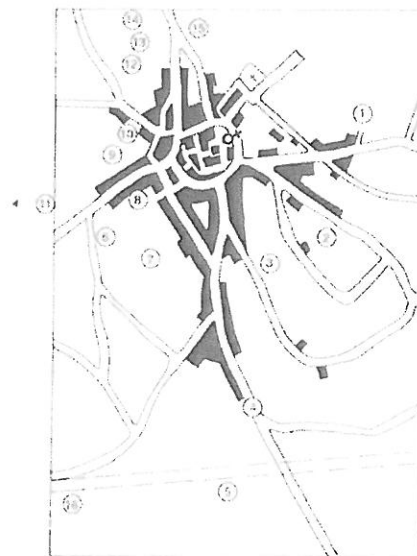
2 : L'agglomération se constitue de façon serrée, imbriquée, avec des voies étroites puis se dote d'une seconde enceinte percée de quelques portes.

3 : Les constructions débordent la seconde enceinte. Un bourg s'élève en dehors des remparts mais à proximité (quartier actuel rue de la Salle)



4 : Le bâti s'élève en dehors des remparts de la seconde enceinte, en la suivant et en conservant cette forme circulaire. Les boulevards actuels sont créés. La construction du marché couvert opérera un secteur de Poussan. Auparavant une percée transversale à l'intérieur des remparts aura été réalisée : la rue Neuve ou rue de la République.

5 : Les maisons, dans un bâti serré et aligné, se développent le long des axes routiers en direction de Sète, Gigean et Villeveyrac. L'ossature du village est constituée (en noir). Les constructions nouvelles sous forme de lotissements ou de villas individuelles viendront se greffer en occupant des espaces déterminés (hachures)



2.2.3 – Eléments historiques spécifiques du château Montlaur

La première tour du château de Poussan apparaît au tout début du 11^e siècle et le château est cité à partir de 1036 à l'extrémité du petit éperon rocheux dominant la plaine environnante.

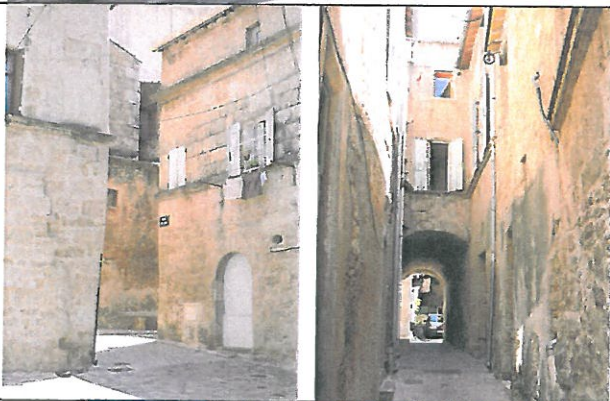
Dans sa forme actuelle, la dernière seigneuriale présente une forme carrée construite autour d'une cour selon un plan en U qui est celui de tous les châteaux environnants. Tous sont implantés en position dominante, la cour est équipée d'un puits. Le nom « Château de Montlaur » semble faire référence à la famille Montelauro qui prit possession de la seigneurie au tout début du 13^e siècle.

Au XVII^e la famille de Chaume (famille protestante) a fait moderniser la vieille demeure seigneuriale, on leur doit en particulier les visibles tourelles des angles ouest et est.

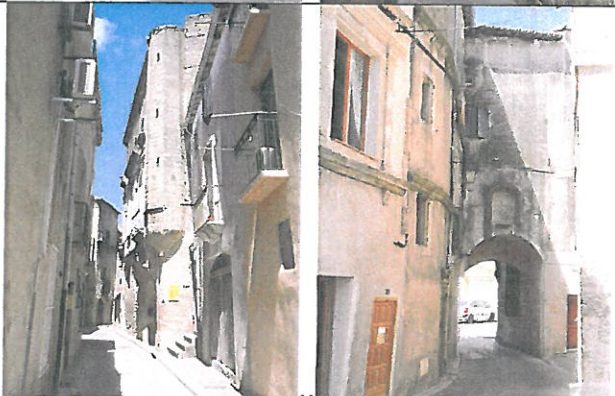
L'histoire du château Montlaur a accompagné toute l'histoire de la commune et ce n'est qu'au XVIII^e que les habitations se désolidarisent vraiment du château d'origine et s'éparpillent d'abord le long des voies puis sur la campagne.



Photo 6 :
Les remparts au nord : l'enceinte du premier village.



Photos 7 et 8 :
Le premier tissu villageois aux rues étroites entoure le château Montlaur.



Photos 9 et 10 :
Le tissu a continué de se développer autour du château.



Photos 11 à 14 :
Avant d'éclater au 19^e hors les remparts et de créer quelques remarquables monuments « modernes » comme la halle puis plus tard l'ancienne mairie.

2.2.4 – L'environnement spatial actuel du château Montlaur

Situé au centre de la partie la plus ancienne du village, le Château Montlaur domine tout le paysage du petit vallon. Sa haute silhouette se détache sur les toitures plus basses et les visions lointaines portent jusqu'aux premiers reliefs environnants.

Les abords immédiats sont marqués par la porte dans le rempart nord (le Portalet), le presbytère et l'église. La place et la rue qui relient ces bâtiments si importants n'ont pas le caractère qu'elles méritent.

Les rues qui bordent le château sont très étroites et n'offrent que des vues de détails aux lumières rasantes. Curieusement, ce château qui est à l'origine de Poussan, a presque été nié par l'évolution du village y compris dans ses aménagements actuels.



Photo 15 :

Le site général du village domine par le petit pog rocheux où a été construit le village d'origine autour du château.



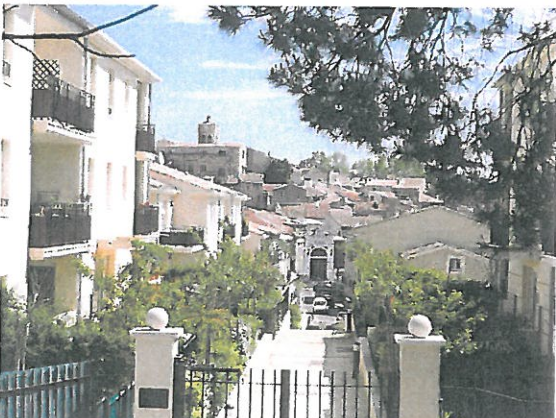
Photo 16 :

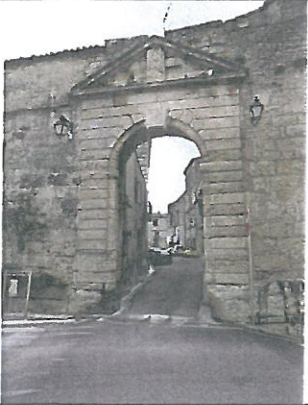

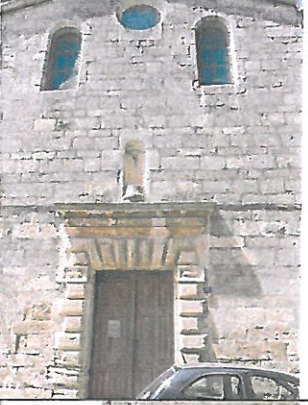



Le château Montlaur et l'église 19^e dominent tout le village ancien.



Photo 17 et 18 :

Les extensions récentes du centre (nouvelle mairie) gardent toujours en point de mire l'église et le château Montlaur.



		<p>Photo 19 : Le Portalet. Photo 20 : Le presbytère.</p>
		<p>Photo 21 : La chapelle des pénitents. Photo 22 : L'église 19^e et les premières maisons.</p> <p>L'environnement immédiat de l'accès au château Montlaur présente une rare qualité bien peu mise en valeur.</p>
		<p>Photos 23 et 24 : Les rues autour du monument sont très étroites et ne permettent aucun recul mais sont bien évocatrices du caractère dominant et défensif du bâti.</p>

3 – PROPOSITION D'UN PERIMETRE DE PROTECTION MODIFIE

Etant donné la forte domination du château Montlaur sur l'environnement, le périmètre se trouve étendu vers le sud jusqu'au premier véritable relief.

A l'inverse, au nord, peu de co-visibilité et beaucoup de lotissements nous amènent à réduire le périmètre.

Sur les côtés, la ligne de crête du vallon semble être suffisante, la co-visibilité disparaissant au-delà.

3.1 LIMITE NORD

Cette limite englobe les quartiers 19^e situés au nord du village ancien ainsi que le château d'eau qui domine toute cette partie. Il est à noter dans cette partie du village de belles maisons du 19^e finissant dans des parcs de qualité.

3.2 LIMITE SUD

C'est la limite la plus délicate, le petit relief dit « LE GIRADE » offrant de très belles vues sur le village et le château Montlaur. Ce relief est éloigné de 500m du château de la Garenne. Pour la bonne compréhension de l'ensemble du dossier de Poussan, il paraît logique de s'appuyer sur ce relief puis sur l'autoroute pour définir la limite sud.

3.3 LIMITE EST

En partie nord, le cimetière venant après le château d'eau permet une limite visible puis le relief prononcé aujourd'hui très bâti de « Les Cresses » constitue une limite naturelle intéressante.

3.3 LIMITE OUEST

L'autre côté du vallon est difficile à définir, la ligne de crête passant à l'intérieur d'un vaste lotissement. Une portion ne coupant aucun lot a été retenue.

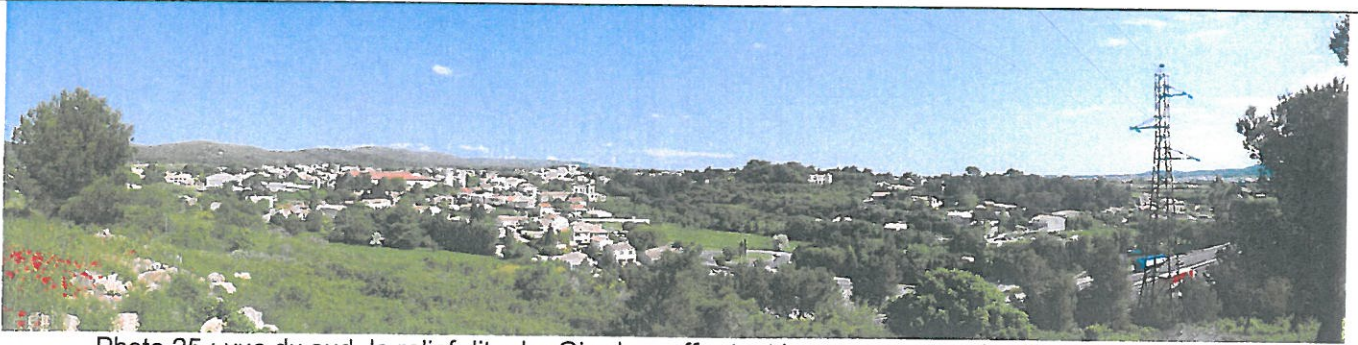


Photo 25 : vue du sud, le relief dit « Le Girade » offre tout le panorama sur le village et ses monuments.



Photo 26 :
L'autoroute coupe ce panorama de façon assez discrète visuellement mais pas phoniquement.



Photo 27 :
Au nord, le quartier des maisons fin 19^e et leur parc est compris dans le périmètre.



Photo 28 :
A l'est, le cimetière.

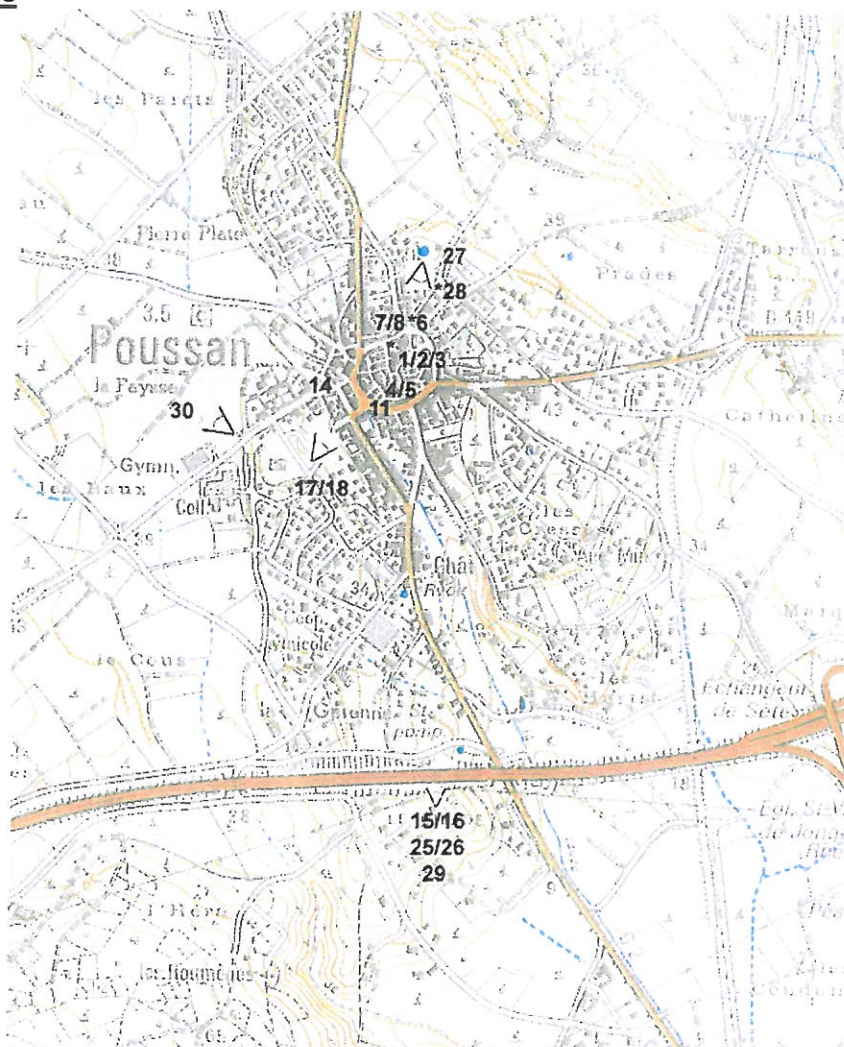


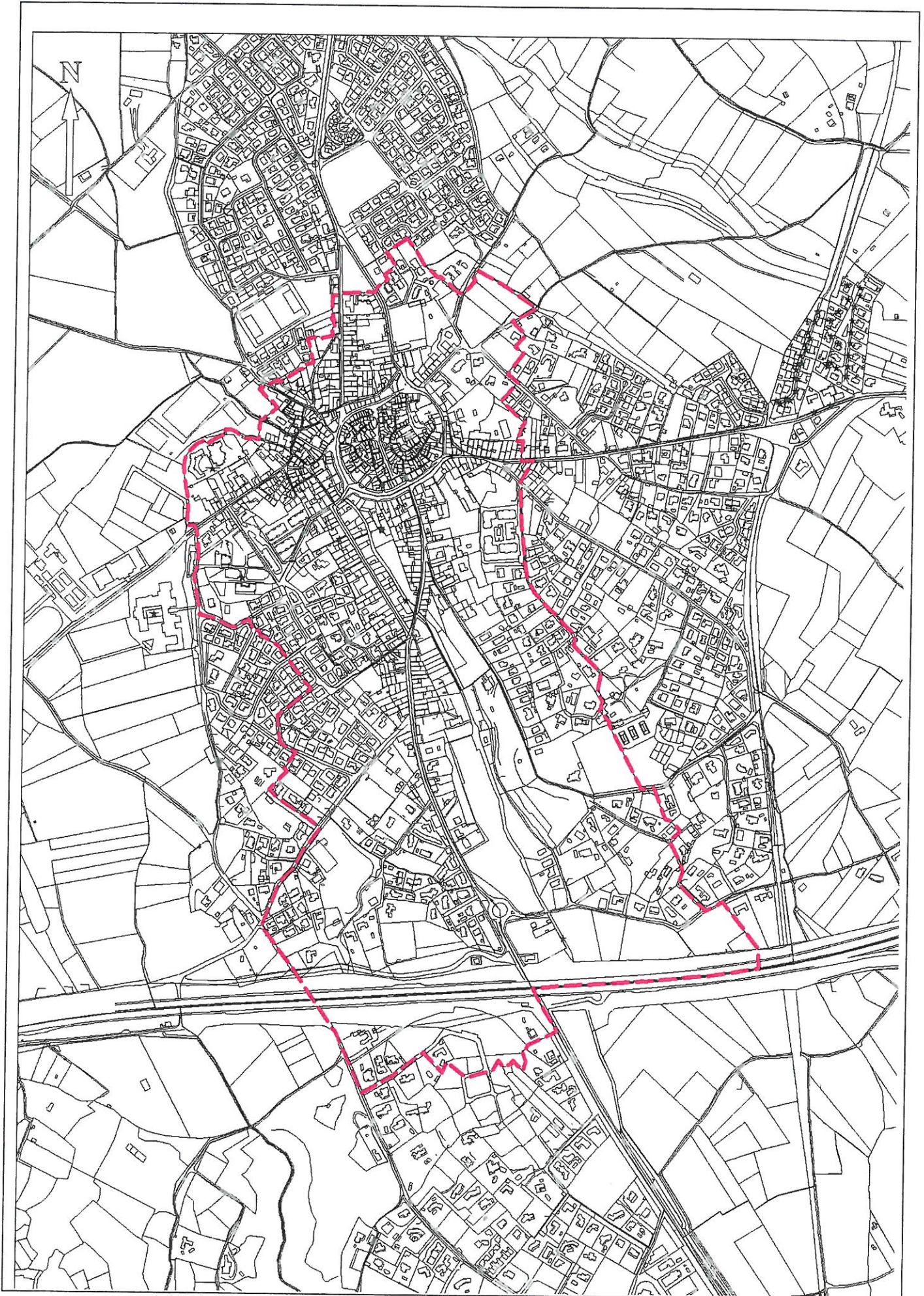
Photo 29 :
A l'est toujours, le relief naturel.



Photo 30 :
A l'ouest, on retrouve un paysage rural après le vallon urbanisé.

Carte avec photos





4 – ORIENTATIONS POUR LA GESTION DES ABORDS

Il est difficile de donner des orientations simples pour un site étendu, fortement dégradé et amené à subir de fortes et nombreuses évolutions dont la nature même n'est guère prévisible.

Sur la limite Nord :

Préservation des architectures 19^e et des arbres.

Sur la limite Est :

C'est probablement la limite la plus prononcée, la plus fragile et la moins abîmée.

Préservation des arbres, discrétion du bâti (couleur des enduits, importance du bâti) et surtout éviter les réseaux aériens en crête et autres voiries.

Sur la limite Sud :

Le relief « le Girade » est malheureusement en train de se bâtir.

Eviter les enduits clairs pour les constructions sur les autres versants (privilégier les couleurs « terres »).

Attention aux remblais de voiries et aux réseaux aériens de toutes sortes.

Sur la limite Ouest :

Tout est loti, c'est donc sur l'évolution du bâti en place que doit se porter l'attention.

Au cœur du village :

- Hauteur : garder bien sûr la domination du château Montlaur.

- Façade : Favoriser la réhabilitation du bâtiment en soi, mais aussi des abords en particulier sur les ruelles entourant le bâtiment.

- Traitement des voiries.

En résumé : A Poussan plus que presque partout ailleurs, c'est une ZPPAUP qu'il faudrait créer. Elle serait incitative, limitée et pourrait répondre à la complexité d'une protection très diversifiée pour le cadre remarquable qu'est le village et son site. Accompagnée d'une assistance conseil légère, elle aboutirait à une requalification spectaculaire de ce très riche patrimoine.

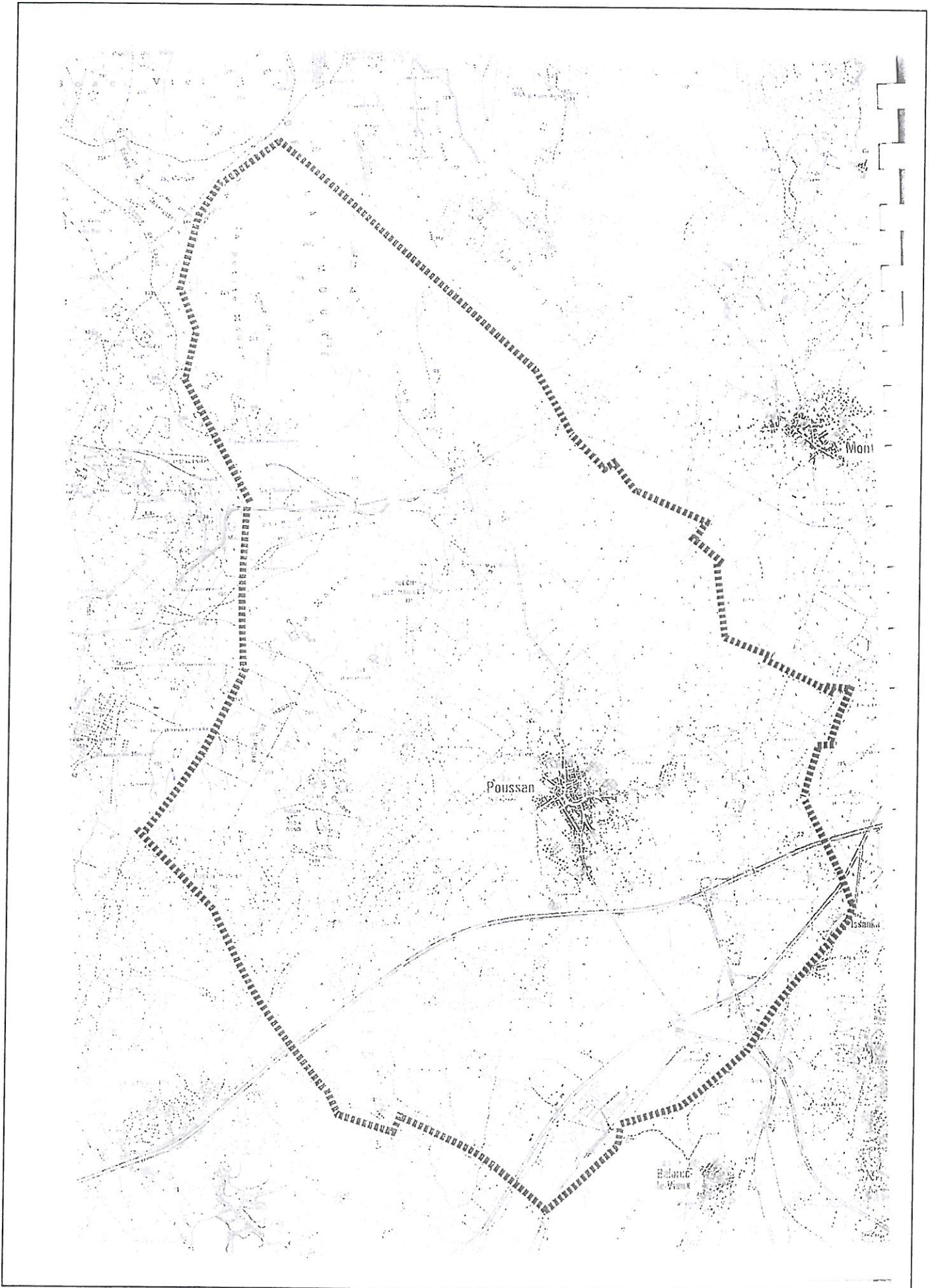
5 – ANNEXES
Cadastre 1813

État 2024, Période 1813, Commune Poussan, N° section A, Nom de section de Poussan, Echelle

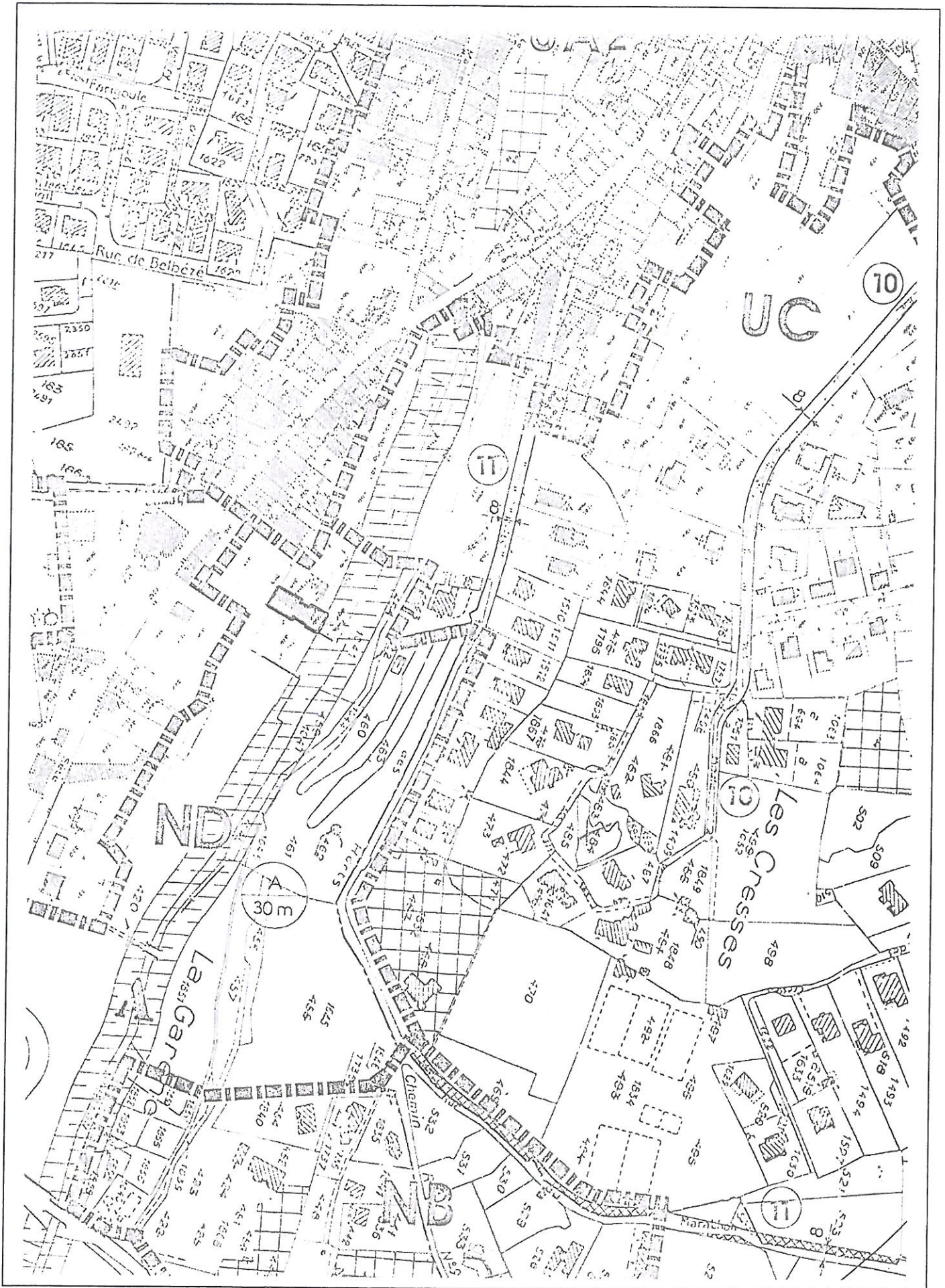


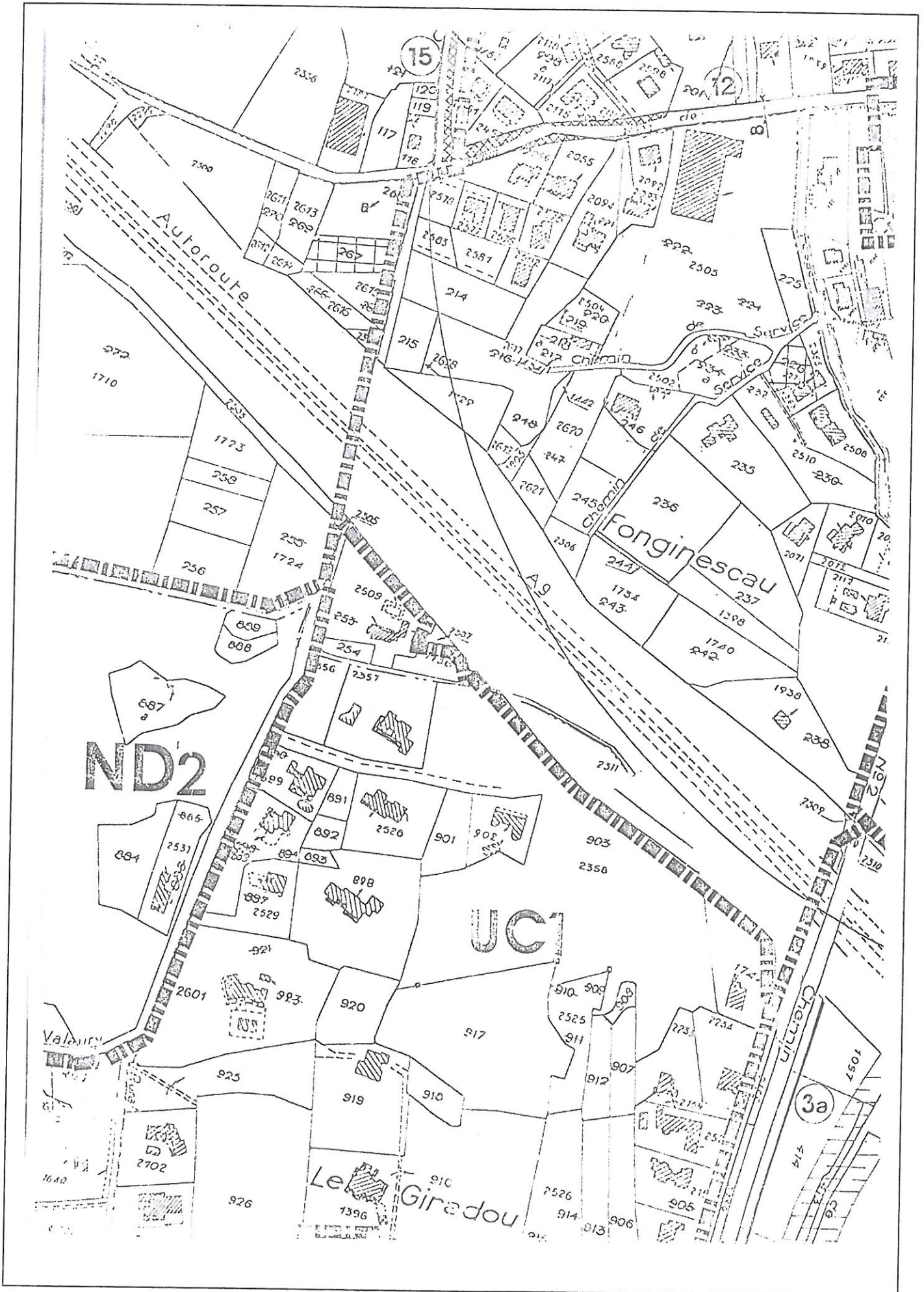
Cadastre Napoléonien



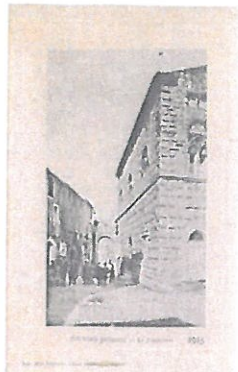
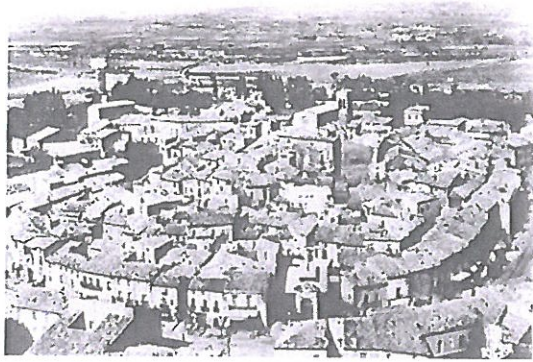






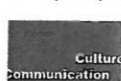
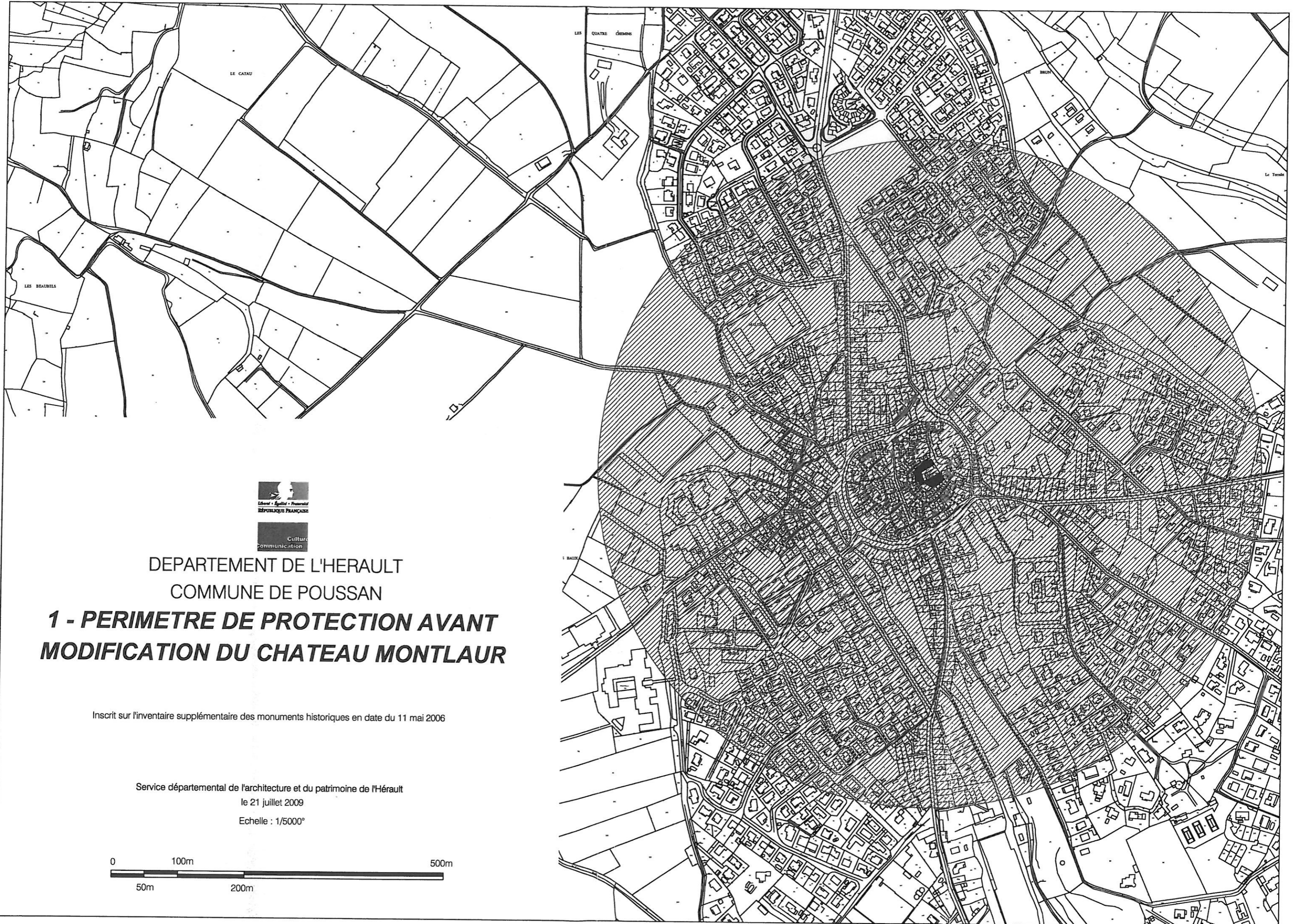


Photos anciennes



PIECES GRAPHIQUES

1. PERIMETRE AVANT MODIFICATION
2. PERIMETRE DE PROTECTION MODIFIE
3. PERIMETRE DE PROTECTION DES CINQ MONUMENTS



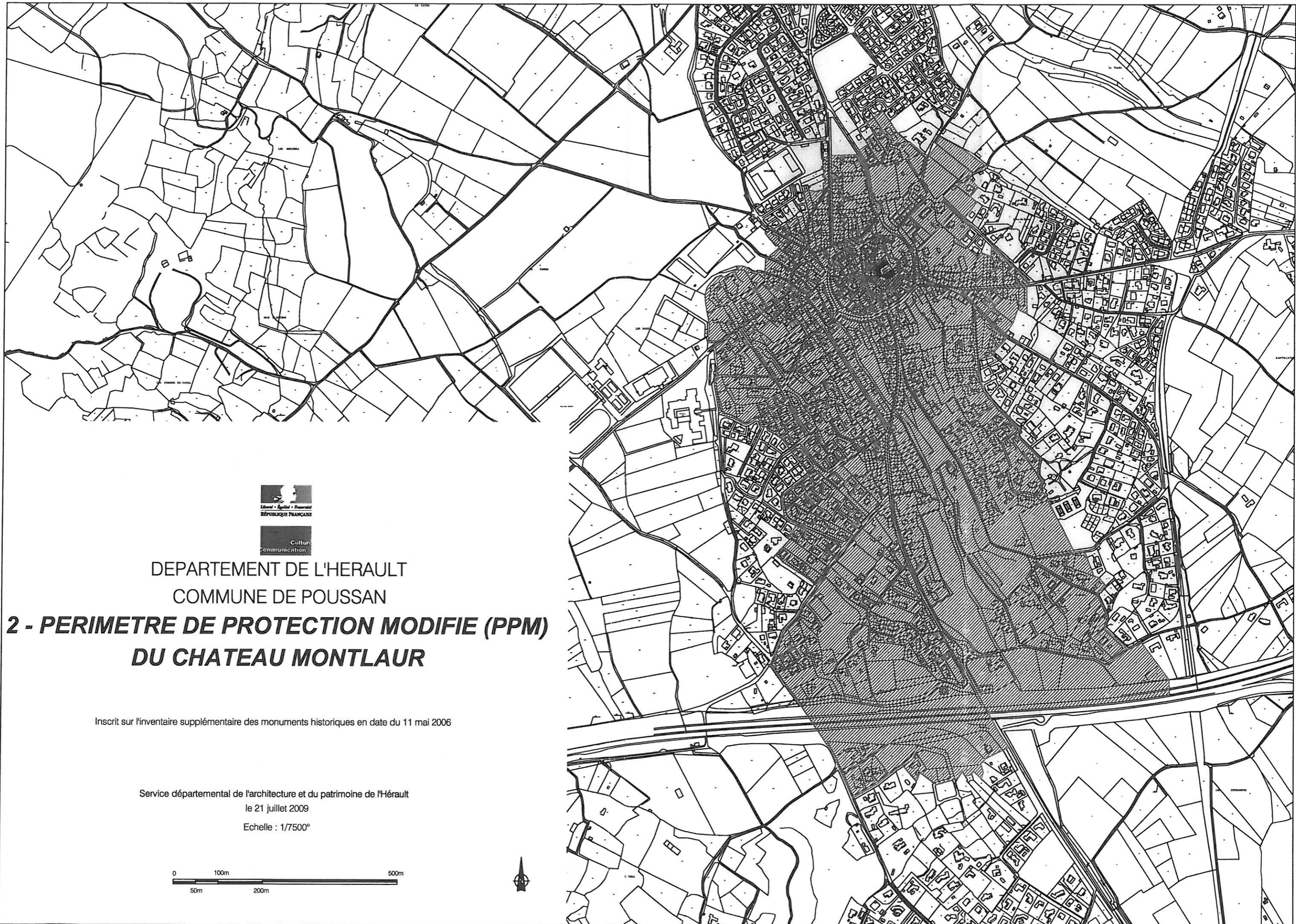
DEPARTEMENT DE L'HERAULT
COMMUNE DE POUSSAN

1 - PERIMETRE DE PROTECTION AVANT MODIFICATION DU CHATEAU MONTLAUR

Inscrit sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques en date du 11 mai 2006

Service départemental de l'architecture et du patrimoine de l'Hérault
le 21 juillet 2009
Echelle : 1/5000^e





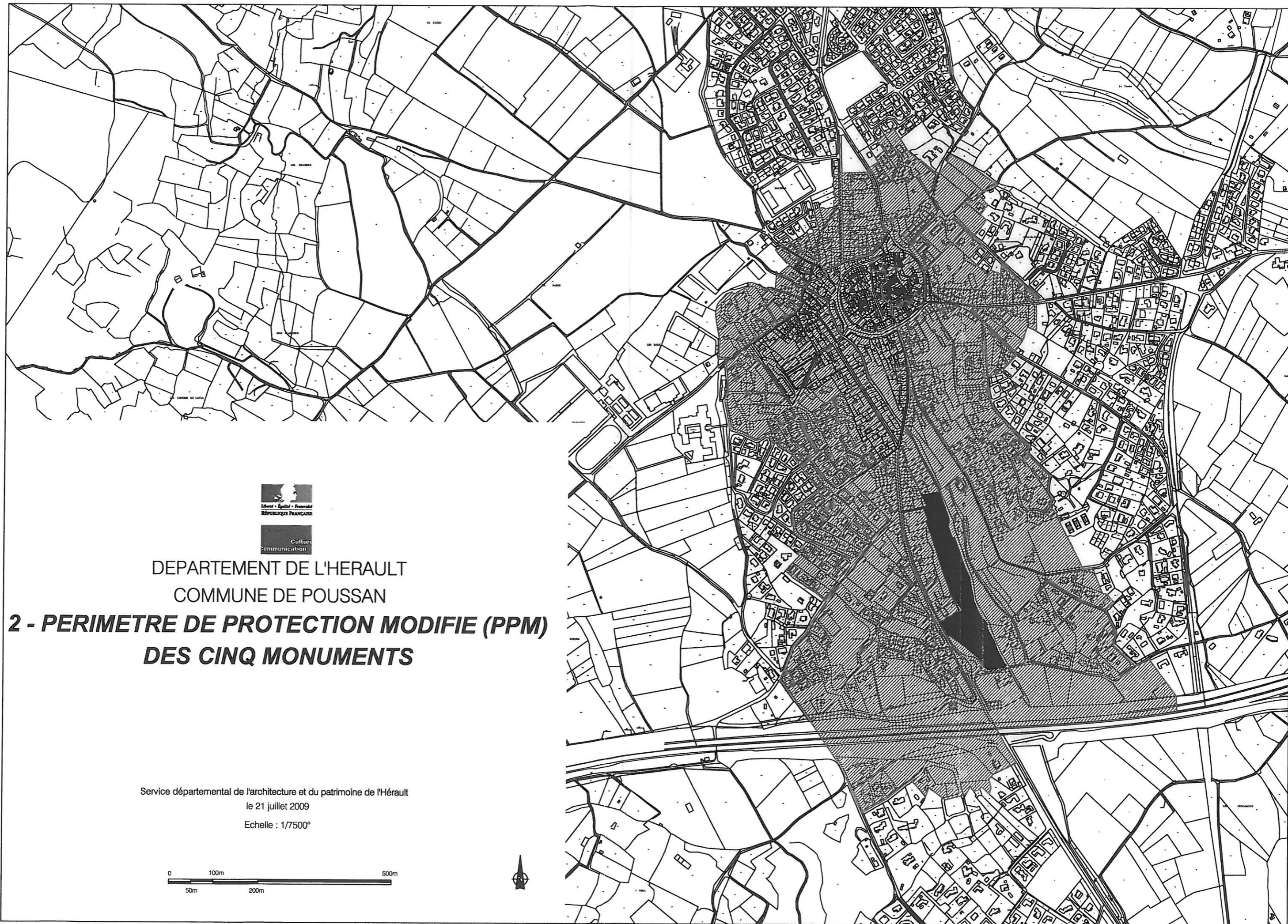
DEPARTEMENT DE L'HERAULT
COMMUNE DE POUSSAN

**2 - PERIMETRE DE PROTECTION MODIFIE (PPM)
DU CHATEAU MONTLAUR**

Inscrit sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques en date du 11 mai 2006

Service départemental de l'architecture et du patrimoine de l'Hérault
le 21 juillet 2009
Echelle : 1/7500^e





Culture
communication

DEPARTEMENT DE L'HERAULT
COMMUNE DE POUSSAN

**2 - PERIMETRE DE PROTECTION MODIFIE (PPM)
DES CINQ MONUMENTS**

Service départemental de l'architecture et du patrimoine de l'Hérault
le 21 juillet 2009
Echelle : 1/7500°

